



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 12.04.1996  
COM(95) 452 final

***L'AIDE ALIMENTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE***

*— au service du développement —*

***Rapport d'activité 1994***

(présenté par la Commission)



## AVANT-PROPOS

Outre la description des actions d'aide alimentaire couvertes par l'exercice budgétaire 1994 et gérées par l'Unité d'aide alimentaire de la Direction générale du Développement de la Commission européenne (dont la plupart sont encore en cours), ce rapport d'activité a pour but de présenter la politique de la Communauté européenne en matière de sécurité alimentaire. Celle-ci vise aujourd'hui à intégrer l'aide alimentaire dans la politique globale de développement des pays bénéficiaires. En ce sens, ce rapport se veut explicatif des instruments utilisés et instructif des actions menées.

Ce document a aussi pour but de sensibiliser le lecteur à la cause du développement en général et à celle du combat contre l'insécurité alimentaire car, comme l'a écrit Sophie Brunel, « La faim est une blessure pour celui qui en souffre, mais elle est aussi une accusation jetée à la face de celui qui la tolère »<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Sophie Brunel, " Une tragédie banalisée, la faim dans le monde ", Editions Hachette, Paris 1991.

## TABLE DES MATIERES

I. SECURITE ALIMENTAIRE ET AIDE AU DEVELOPPEMENT . . . . .	6
1. L'insécurité alimentaire dans le monde en 1994 . . . . .	6
2. La réponse de la Communauté européenne . . . . .	8
3. L'aide alimentaire en tant qu'instrument de développement . . . . .	10
II. LES MOYENS MIS EN OEUVRE . . . . .	11
1. En quoi consiste l'aide de la Communauté européenne ? . . . . .	11
2. Les montants et la répartition de l'aide communautaire . . . . .	13
3. Les bénéficiaires . . . . .	13
A. L'aide bilatérale et ses critères . . . . .	14
B. L'aide multilatérale et son champ d'action . . . . .	14
4. L'aide alimentaire de la Communauté dans le contexte mondial. . . . .	15
A. La Convention d'aide alimentaire . . . . .	15
B. Répartition régionale et par pays de l'aide alimentaire . . . . .	16
III. L'ORGANISATION DES INSTRUMENTS . . . . .	17
1. Les instruments . . . . .	17
A. L'aide structurelle au développement . . . . .	17
● La vente sur les marchés et les fonds de contrepartie . . . . .	17
● Les actions pluriannuelles . . . . .	17
B. Les actions financières structurelles . . . . .	18
● Les actions de substitution . . . . .	18
● Les systèmes d'alerte rapide . . . . .	18
● Les actions de stockage . . . . .	18
C. L'aide à la réhabilitation . . . . .	18
● Les projets nutritionnels et sociaux intégrés . . . . .	19
● Les programmes de vivres contre travail . . . . .	19
● Le co-financement . . . . .	19
● La fourniture de semences et d'outils . . . . .	20
● Les programmes d'alimentation scolaire . . . . .	20
D. Les opérations triangulaires et les achats locaux . . . . .	20

2. Programmation . . . . .	21
3. Mobilisation et monitoring . . . . .	22
4. Suivi et évaluation . . . . .	22
IV. LES OPERATIONS STRUCTURELLES DE DEVELOPPEMENT . . . . .	24
1. Pour une politique intégrée de développement . . . . .	24
● Madagascar : soutien à la population urbaine . . . . .	24
● Malawi : approvisionner les marchés locaux et appuyer durablement la petite agriculture . . . . .	25
● Pérou : soutien social à la politique d'ajustement structurel . . . . .	26
● Egypte : un appui multiforme . . . . .	27
● Cap Vert : un archipel chroniquement déficitaire . . . . .	29
2. Les actions pluriannuelles . . . . .	30
● Tunisie : appui au développement du secteur laitier . . . . .	30
● Bangladesh : " Integrated Food Assisted Development Programme " . . . . .	31
3. Les actions de substitution . . . . .	32
● Sénégal : promouvoir la production céréalière locale . . . . .	32
● Chine : l'industrie laitière en plein essor . . . . .	33
● Burkina Faso : un nouveau dispositif de sécurité alimentaire . . . . .	34
4. Les actions à long terme du Programme alimentaire mondial . . . . .	35
● Ethiopie : Réhabilitation des terres agricoles, des forêts et des infrastructures . . . . .	35
● Jordanie : développement des forêts et des terres de parcours . . . . .	36
5. Les opérations triangulaires et les achats locaux . . . . .	37
● Appui au commerce céréalier tanzanien . . . . .	37
6. Les actions de stockage . . . . .	38
● Deux types de stockage . . . . .	38
● Comment constituer un stock ? . . . . .	38
● Zimbabwe : construction d'entrepôts . . . . .	39
7. Les systèmes d'alerte rapide . . . . .	39
V. LES ACTIONS DE REHABILITATION . . . . .	40
1. Couverture d'un déficit alimentaire au niveau national . . . . .	40
A. La fourniture de semences et d'outils . . . . .	40
● Rwanda : aide à la relance agricole . . . . .	40
● Burundi : aide à la réhabilitation agricole . . . . .	41
B. Programmes d'alimentation scolaire . . . . .	42
● Honduras : un nouveau programme de déjeuners scolaires . . . . .	42
● Mozambique : distribution de petits pains dans les écoles de Maputo . . . . .	43

C. Soutien nutritionnel à des groupes cibles . . . . .	44
● Angola : aide aux personnes déplacées et aux populations urbaines . . . . .	44
● Ethiopie : chronique d'une crise alimentaire évitée . . . . .	45
● Erythrée : approvisionner les marchés locaux . . . . .	47
● Nicaragua : un certain marasme économique . . . . .	48
2. Soutien aux organisations internationales . . . . .	49
A. Le Programme alimentaire mondial . . . . .	49
* La Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU - International Emergency Food Reserve - IEFR) . . . . .	49
● Erythrée : assistance à des populations déplacées ou réfugiées et à des agriculteurs-éleveurs . . . . .	50
● Ethiopie : assistance aux victimes de la sécheresse et aux populations déplacées . . . . .	50
● Ghana : assistance à des réfugiés togolais . . . . .	50
● Soudan : assistance aux victimes de la sécheresse et aux populations déplacées . . . . .	51
* L'aide aux réfugiés (PRO - Protracted Refugees Operations) . . . . .	51
● Afghanistan : aide aux victimes de la guerre civile . . . . .	51
● Bangladesh : Assistance aux réfugiés du Myanmar . . . . .	51
● Mozambique : aide régionale aux candidats au retour . . . . .	52
B. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés . . . . .	52
C. L'Agence de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans les pays du Proche-Orient . . . . .	52
D. Le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge . . . . .	53
3. Les organisations non gouvernementales . . . . .	54
● Euronaid : une interface entre les ONG et la Commission . . . . .	54
● CARE : intervention en Ethiopie . . . . .	55
● CDI-Bwamanda : vente et distribution gratuite de rations alimentaires à Kinshasa . . . . .	55
VI. ANNEXES . . . . .	56
1. Politique de coopération au développement à l'horizon 2000 . . . . .	56
2. Statistiques . . . . .	59

## I. SECURITE ALIMENTAIRE ET AIDE AU DEVELOPPEMENT

### 1. L'insécurité alimentaire dans le monde en 1994

Au cours des quinze dernières années, les besoins d'importations en céréales exprimés par les pays en développement ont doublé, passant de soixante millions de tonnes à plus de 120 millions de tonnes (les échanges mondiaux étant de l'ordre de 225 millions de tonnes). La production des pays en développement a néanmoins globalement progressé de 1,7% en 1993, mais à un rythme nettement moins rapide que la population. En 1993 toujours, c'est l'Afrique sub-saharienne qui a obtenu les résultats les plus favorables. L'agriculture a enregistré une hausse de 3,4 %. Cette augmentation est cependant à peine supérieure au taux de croissance démographique (3,2 %) et est intervenue après la grande sécheresse de 1992, année qui a été marquée par une production quasiment stationnaire et qui annule donc les effets positifs de 1993. L'Amérique latine et les Caraïbes ont connu un grave déficit de production en 1993 tandis que le Proche-Orient et l'Afrique du nord subirent un ralentissement certain par rapport aux années précédentes.

Le Maghreb et le Machreq restent les régions qui importent le plus de céréales au monde. Les besoins y ont augmenté de 50 % en dix ans (avec des taux records en Algérie, en Egypte, en Jordanie et au Liban). En Amérique centrale et du sud, les importations se sont stabilisées tandis qu'en Asie, l'accroissement rapide du revenu par tête d'habitant de certains pays a augmenté la demande globale de la région.

**L'insécurité alimentaire correspond à la situation des populations qui sont obligées de consommer leurs réserves, de solliciter leur système de solidarité, voire de céder leur moyens de production, bref d'augmenter leur niveau de vulnérabilité.**

En 1980, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un tiers de la population mondiale disposait d'un apport calorique insuffisant pour mener une vie active normale et était donc dans une situation d'insécurité alimentaire chronique. Il s'élevait à moins de 90 % des 2.400 calories nécessaires par personne et par jour — normes FAO/OMS. Environ 340 millions d'habitants des pays en développement seraient en-deçà de 80 % par rapport à cette norme. Ils sont donc exposés à de sérieux risques de santé, au point d'empêcher la croissance normale des enfants (16 % de la population du tiers monde).

Selon des estimations de la FAO qui datent de 1992, un tiers de la population africaine (qui totalise 500 millions de personnes) souffre de sous-nutrition chronique. Cette tendance a plus ou moins été la même durant ces deux dernières décennies. A ce jour, le continent africain importe vingt millions de tonnes de céréales et reçoit cinq millions de tonnes d'aide alimentaire pour nourrir sa population. Les prévisions actuelles de la FAO laissent craindre que si la tendance actuelle n'est pas renversée, de 25 millions de tonnes actuellement, nous devrions passer à cinquante millions avant l'an 2010.

En 1994, cet état des lieux alarmant n'a guère évolué. Une personne sur cinq souffre chroniquement de malnutrition dans le tiers monde, ce qui représente 790 millions de personnes. C'est d'ailleurs le continent africain qui reste le plus dépendant de l'aide

**alimentaire internationale. Cette dépendance ne fait malheureusement que s'accroître. En 1994, plus de 80 % des envois en céréales ont profité aux populations africaines.**

Cette situation plus que préoccupante s'explique par le fait que l'Afrique sub-saharienne, largement autosuffisante sur le plan alimentaire jusqu'aux années 60, est devenue de plus en plus dépendante des importations vivrières ces 25 dernières années. **C'est la seule région où la production alimentaire a reculé au cours des trois dernières décennies.** Les problèmes d'approvisionnement de la région sont en fait liés à la crise structurelle qui a progressivement atteint son agriculture. Cette crise, souvent aggravée par de mauvaises conditions climatiques et des troubles internes, s'explique par différents facteurs tels que l'insuffisance et l'inefficacité des politiques de développement de l'agriculture, le rythme trop lent de mise en valeur des terres arables, la stagnation des rendements, faute d'évolution technologique, la dégradation accélérée de l'environnement et l'absence de politique véritable pour la combattre, la préférence marquée pour les cultures de rente au lieu de cultures vivrières, une forte croissance démographique, la pénurie d'intrants et un contexte économique globalement défavorable. Au cours des cinq dernières années, les rendements moyens par hectare en Afrique ont atteint 1.183 kg contre 2.260 kg en Amérique latine et 2.827 kg en Asie. **Durant les deux dernières décennies, l'augmentation de la production céréalière de la région s'explique surtout par l'augmentation des superficies ensemencées et non par l'amélioration des rendements.**

Pour palier le déficit de plus en plus grand créé par l'augmentation de la population plus rapide que l'augmentation de la production céréalière, les importations ont triplé entre 1970 et 1993 tandis que l'aide alimentaire a été multipliée par sept passant à cinq millions de tonnes pour la période 1993/94. Mais malgré une augmentation substantielle des importations, les disponibilités céréalières par personne ont fortement diminué. Elles sont passées de 142 kg par personne et par an au début des années 70 à 133 kg en 1993. En outre, le sous-continent africain n'a pas une grande capacité d'importation par les circuits commerciaux internationaux car il est fortement limité par ses problèmes de balance des paiements. Cela augmente d'autant plus sa dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire. Enfin, l'accélération du taux d'urbanisation est un facteur qui contribue au phénomène de modification de la composition des régimes alimentaires en faveur des céréales importées telles que le blé et le riz.

De surcroît, le continent africain est le continent le plus touché tant par les conflits que les catastrophes naturelles (engendrant famine sur famine) : Angola, Ethiopie, Libéria, Mozambique, Rwanda, Somalie, Soudan pour ne citer que les cas les plus célèbres. En moyenne, les importations de céréales ont augmenté de 25 % en Afrique sub-saharienne entre 1980 et 1991, principalement à destination de l'Afrique de l'ouest et de la Corne de l'Afrique (pour raison de famine et de conflit pour cette dernière). L'Afrique de l'ouest, après le Maghreb et le Moyen-Orient, est la région du monde qui importe le plus pour nourrir ses populations. La Mauritanie, par exemple, importe la quasi totalité de ses céréales étant donné sa situation géographique (pays aride et désertique de la zone sahélienne). **Dans ce contexte, au cours de ces trois dernières décennies, la dépendance du continent africain envers l'aide alimentaire n'a fait que croître.**

**Ce constat est à l'origine d'une réflexion approfondie sur le rôle de l'aide alimentaire en tant qu'élément fondamental de la politique de sécurité alimentaire dans le cadre de la politique communautaire de développement.** Dans cette optique, le Conseil des ministres du Développement de l'Union européenne a, en novembre 1994, défini les orientations politiques nécessaires pour développer cet instrument dans une perspective portant sur le long terme et ainsi améliorer son efficacité (voir texte en annexe). La Commission a aussi initié une révision des fondements de sa politique d'aide alimentaire et de ses modalités de mise en œuvre en vue de

compléter l'important appui que la Communauté accorde en matière de sécurisation de la disponibilité des denrées alimentaires de base, notamment par des actions visant à l'amélioration de l'accessibilité des populations bénéficiaires et aussi par des actions d'appui à la production locale. **Cette démarche a pour principal objectif de transformer les victimes des crises alimentaires en acteurs de leur processus de développement.**

## 2. La réponse de la Communauté européenne

Par le biais de son aide alimentaire, l'objectif premier de la Communauté est de promouvoir **la sécurité alimentaire à long terme, à savoir l'accès de toute personne à tout moment à une alimentation suffisante pour une vie équilibrée, saine et active.**

A ce titre, les priorités de l'aide alimentaire communautaire sont au nombre de quatre :

- augmenter la couverture nutritionnelle des populations bénéficiaires ;**
- appuyer les efforts pour accroître la production agricole locale ;**
- contribuer au développement économique et social équilibré des pays bénéficiaires ;**
- réduire les déséquilibres de la balance des paiements des pays à déficit alimentaire structurel.**

Un objectif si ambitieux suppose le développement socio-économique global des pays concernés ; les moyens pour atteindre cet objectif sont multiples. L'aide alimentaire constitue l'un de ces moyens. **Les actions décrites ci-après montrent comment l'aide alimentaire peut être utilisée dans ce contexte comme support aux politiques de développement des pays concernés.**

Pour combattre efficacement des situations d'insécurité alimentaire chronique dans le cadre d'une politique globale de développement, la Commission dispose d'une panoplie de possibilités d'actions. L'aide en produits améliore la disponibilité en aliments de base, permet de stabiliser les marchés, soulage la balance des paiements et contribue à la réduction du déficit extérieur des pays bénéficiaires. La rationalisation de l'utilisation des fonds de contrepartie, dégagés par la monétisation de l'aide, permet le soutien de programmes sectoriels visant au renforcement de la sécurité alimentaire. Le recours à des actions de substitution sous la forme d'aide financière et technique permet d'assurer un appui durable et mieux ciblé. Le recours aux achats triangulaires et locaux contribue à la promotion des productions locales, à la stabilisation des marchés, à l'intégration régionale et au commerce sud/sud. Cela permet aussi de respecter les habitudes locales. Le financement d'infrastructures de stockage, l'établissement de stocks de sécurité, la fourniture de semences et d'outils ainsi que le financement de systèmes d'alerte précoce intègrent l'aide dans un cadre beaucoup plus structurel.

En mars 1994, l'Unité d'aide alimentaire a initié une réflexion globale sur la contribution de l'aide alimentaire à la sécurité alimentaire des pays en développement qui est toujours en cours mais qui a néanmoins déjà débouché sur certaines conclusions.

Il s'avère tout d'abord indispensable d'intégrer davantage l'aide alimentaire et les actions d'appui à la sécurité alimentaire aux autres outils d'intervention de l'aide au développement et ainsi de viser une **approche plus dynamique.**

Dans cette optique, **la sécurité alimentaire consisterait en un ensemble de conditions d'offre et de demande (disponibilité de nourriture et capacité d'y accéder) constituant un seuil à**

**partir duquel les ménages peuvent commencer à accumuler des réserves (stockage, bétail, épargne monétaire), à développer des moyens performants de production ou d'augmentation des revenus et à organiser des relations sociales comprenant des réseaux de solidarité plus fiables ; l'ensemble de ces actions ayant pour résultat de réduire le niveau de vulnérabilité en cas de crise alimentaire. Ainsi définie, la sécurité alimentaire implique qu'une réponse durable à des situations d'insécurité alimentaire s'appuie sur un panel diversifié d'instruments. L'objectif final de ces interventions consiste à permettre aux ménages de restaurer leur capacité à générer des revenus pour se hisser au-dessus du seuil de sécurité alimentaire et, aussi, à amener l'Etat à adopter des politiques sectorielles et macro-économiques en cohérence avec l'objectif de sécurité alimentaire visé.**

**Depuis la création, en 1992, de l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO - European Community Humanitarian Office), les opérations de secours et d'aide d'urgence ne relèvent plus de l'Unité d'aide alimentaire de la Direction générale du développement. En effet, ECHO a pour mandat d'intervenir dans le financement des opérations à caractère humanitaire qui concernent l'aide d'urgence, l'aide alimentaire d'urgence et l'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées, et qui sont mises en œuvre par les organisations non gouvernementales, les Etats et les organisations internationales. Pour ce qui concerne l'aide alimentaire d'urgence, ECHO dispose d'une ligne budgétaire spécifique. En 1994, l'Office aura financé, à partir de cette ligne, des actions d'aide alimentaires d'urgence pour un montant de 46 millions d'écus.**

**En 1994, les services de la Direction générale des relations extérieures de la Commission européenne, en liaison avec ECHO, ont mis en œuvre des opérations d'aide alimentaire au bénéfice de nouveaux Etats indépendants (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kirghizistan et Tadjikistan). Cette aide, portant sur un montant de 204 millions d'écus (165 MECU du budget FEOGA, 35 MECU du budget ECHO et 4 MECU du budget TACIS), fut décidée par le Conseil des ministres à la suite d'une mission d'identification dans ces pays faisant état d'un important déficit alimentaire.**

**Depuis l'effondrement de l'ancienne URSS, l'instabilité de la région a donné lieu à une situation de pénurie chronique en vivres. Les liens commerciaux traditionnels entre les ex-républiques soviétiques qui permettaient un approvisionnement en vivres furent d'ailleurs fortement malmenés par cette instabilité. En outre, dans certains cas, des politiques sectorielles et macro-économiques malheureuses n'ont pas permis le développement viable du secteur agricole.**

**La gamme des produits alimentaires livrés est variée : blé, farine de blé, seigle, farine de seigle, beurre, lait en poudre, huile d'olive et viande. On estime à environ un million de tonnes les produits alimentaires délivrés durant l'hiver (novembre 1994 à avril 1995).**

### 3. L'aide alimentaire en tant qu'instrument de développement

La Résolution du Conseil du 25 novembre 1994 (voir annexe), a consacré l'aide alimentaire en tant qu'instrument de développement. En effet, avec cette résolution, **le Conseil « souligne entre autres que la sécurité alimentaire, y compris les aspects nutritionnels, devrait devenir l'un des principes directeurs des programmes de développement visant à atténuer la pauvreté dans les zones rurales et urbaines... »** Le Conseil considère que **« le dialogue avec les pays partenaires devrait déboucher sur une stratégie visant à assurer la sécurité alimentaire à long terme »**. Pour ce qui concerne plus particulièrement le rôle de l'aide alimentaire, le Conseil estime que **« les initiatives régionales en matière de sécurité alimentaire, notamment les opérations triangulaires d'aide alimentaire et les opérations d'achat au niveau local, devraient être encore renforcées et soutenues de manière à tirer parti de la complémentarité naturelle entre pays appartenant à une même région... »**

## II. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

### 1. En quoi consiste l'aide de la Communauté européenne ?

L'originalité de l'aide alimentaire communautaire réside dans la diversité et la richesse de ses moyens. Les aliments livrés au titre de l'aide alimentaire en 1994 sont regroupés en plusieurs grandes catégories.

Nous avons d'abord les **céréales**, à savoir le blé, le riz, le maïs, le sorgho, le millet, les diverses farines, semoules et autres gruaux ou agglomérés. Les céréales constituent la majeure partie de l'aide (**1.451.480 tonnes allouées en 1994**). Elles sont, par excellence, un produit de base essentiel pour faire face aux diverses famines et carences alimentaires structurelles en raison de leur universalité (elles apparaissent dans tous les régimes alimentaires du monde), de leurs qualités nutritives et de leurs coûts raisonnables. Les céréales sont rapidement et facilement consommables dans la plupart des régions du monde. Le blé et le maïs blanc représentent le volume le plus important des céréales allouées à l'Afrique. Le riz est consommé en grande partie en Asie mais aussi dans beaucoup d'autres pays en développement (accompagné de poisson, il constitue le repas principal des populations côtières de plusieurs pays d'Afrique par exemple).

Viennent ensuite le **lait en poudre** et le **butteroil** dans des proportions bien plus réduites. Le lait est un produit riche en protéines et donc recherché. Il présente néanmoins deux inconvénients majeurs. Tout d'abord il n'est pas aussi universel que les céréales. Dans beaucoup de sociétés de pays en développement, il y a un rejet du point de vue des habitudes alimentaires mais parfois aussi une impossibilité de s'accommoder à la digestion de ce produit. Ensuite, pour des raisons évidentes de transport, le lait est réduit en poudre pour être reconstitué sur place à l'aide d'eau. Mais comme le lait entier en poudre est une marchandise qui supporte mal le transport, on lui préfère le lait écrémé en poudre auquel il est rajouté du butteroil — sorte de pâte lipidique extraite du lait entier — lors de la restitution en liquide pour obtenir à nouveau un lait entier. Cette complication rend le produit cher à l'achat et difficile à l'emploi. Dans les pays en développement, ce produit est parfois reconstitué à l'aide d'eau non potable par des utilisateurs occasionnels qui n'en ont pas une connaissance suffisante. Le niveau de dosage — très important — n'est parfois pas respecté. Ce qui peut provoquer/aggraver un état de malnutrition (mélange pas assez riche) ou même déclencher une diarrhée (mélange trop riche) chez un enfant ou une personne affaiblie.

Parallèlement, on s'est rendu compte que dans bien des cas, le lait, comme élément protéique recherché par des adultes bien-portants, peut aisément être remplacé par des produits moins chers et plus faciles d'usage et d'accès comme les **légumineuses**, la **viande**, le poisson ou l'**huile végétale**. Il en va de même pour les enfants bien-portants qui peuvent recevoir des produits de sevrage ou autres aliments pour bébés plus faciles d'usage. Dès lors, la tendance communautaire est à la réduction progressive de ces deux produits qui ne sont plus distribués que pour des usages spécifiques par le biais d'infrastructures préexistantes dans lesquelles un personnel qualifié peut correctement le reconstituer et l'administrer. Il est alors plus particulièrement destiné aux mères nourricières, aux enfants, aux malades et aux vieillards. Actuellement, ces deux produits sont d'ailleurs surtout demandés pour des projets dans l'industrie laitière ou encore par des organisations internationales ou des ONG actives dans le domaine de la nutrition thérapeutique lors de situation de famine, de malnutrition dans des camps de réfugiés, dans des hôpitaux, etc.

La distribution de ces deux produits a considérablement chuté. De 94.100 tonnes de lait en poudre en 1987, on est tombé à 32.638 tonnes pour 1994. La demande du butteroil étant liée à celle du lait en poudre, celle-ci a aussi été réduite. De 27.300 tonnes en 1987, on est passé à 1.000 tonnes en 1994.

Le **butteroil** a, lui-aussi, souvent fait l'objet d'un usage erroné et s'est révélé facilement remplaçable. On a découvert que les populations qui en recevaient directement ne s'en servaient pas pour reconstituer du lait mais plutôt comme élément gras de base pour la préparation et la cuisson de leurs aliments. Dès lors, on lui préfère maintenant l'**huile végétale** (de graine ou d'olive), moins chère et correspondant mieux aux habitudes alimentaires des populations bénéficiaires. Cela s'est traduit par une augmentation de sa demande. De 34.000 tonnes acheminées en 1987, on est passé à 62.462 tonnes d'huile en 1994. Ce produit apporte ainsi les éléments caloriques indispensables à tout régime alimentaire et a aussi le mérite de pouvoir être acheté localement (facilité d'accès et d'acheminement).

Le **sucre** est un autre produit de base habituellement fourni au titre de l'aide alimentaire mais qui est plutôt en stagnation. En 1987, il en a été livré 11.000 tonnes et 14.885 pour l'année 1994. Cette constance s'explique par le fait que le sucre étant présent en suffisance dans un régime alimentaire diversifié, il est avant tout utile pour son apport énergétique le plus souvent dans des programmes de type humanitaire d'alimentation complémentaire pour des populations ciblées tels les réfugiés et déplacés. Il est dès lors plutôt demandé par les organisations internationales et les ONG traitant ce genre de crises.

La diminution de certains de ces produits de base va de pair avec l'augmentation de la livraison de toute une gamme d'aliments plus adaptés aux régimes alimentaires des populations bénéficiaires. Ils ont l'avantage d'apporter un régime alimentaire bien plus diversifié et à moindre coût car achetables sur les marchés locaux. Ce sont les **légumineuses à haute teneur protéique** telles que les **haricots**, les **fèves** et les **lentilles**, les **arachides**, les **poissons séchés**, les **préparations et conserves de poissons**, les **purées de tomate**, les **fruits**... Cette gamme de produits n'est pas quantifiée en tonnes étant donné sa diversité et la fluctuation de ses coûts. Chaque année, il est attribué un certain montant permettant leur achat. De 1987 à 1994, cette allocation est passée de trente millions d'écus à 61.481.200 écus. Cette augmentation traduit bien la volonté communautaire de soutenir la production locale par l'achat de ces produits ainsi que la nécessité d'inciter la diversification des régimes alimentaires.

Parallèlement aux allocations d'aliments, les allocations en **semences et outils** prennent de plus en plus d'importance. Ceci souligne la volonté de la Communauté d'aider les populations à relancer les productions vivrières. Les semences offertes dans le cadre de ces programmes de réhabilitation sont des semences de plantes locales telles que le millet, le sorgho, le manioc ou le haricot. Quant aux outils, il s'agit principalement de houes permettant aux paysans de travailler la terre et d'assurer les récoltes.

A côté de cette aide en nature, il existe aussi des apports financiers, indispensables pour la réussite des opérations, dans différents domaines tels que le transport, la distribution et le suivi de ces produits. Il ne faut pas non plus oublier le financement d'infrastructures de stockage et de systèmes d'alerte rapide ainsi que le co-financement de programmes d'aide alimentaire mis en œuvre par des ONG et les actions de substitution.

## 2. Les montants et la répartition de l'aide communautaire

**Une autre spécificité de l'aide alimentaire de la Communauté européenne est qu'elle possède son propre budget de fonctionnement.** Elle ne dépend donc pas de la politique agricole ou de l'existence ou non d'excédents pour sa mise en œuvre.

Chaque année, la Commission détermine la quantité (le tonnage) de produits qui seront fournis au titre de l'aide alimentaire et alloue les crédits en fonction. Pour l'exercice 1994, il avait été prévu d'engager la somme de 589,1 millions d'écus répartie sur quatre lignes budgétaires, dont 218,1 millions d'écus pour la seule ligne logistique (transport).

La première de ces lignes permet de financer l'engagement de la Communauté européenne vis-à-vis de la Convention d'aide alimentaire de 1986 qui a pour but de mettre au moins dix millions de tonnes de produits alimentaires par an à disposition des pays en développement. Selon les termes de cette Convention, la Communauté européenne et ses Etats membres s'engagent à fournir chaque année au minimum 1.670.000 tonnes de céréales. La Commission en fournit à elle seule 927.700 tonnes.

La seconde ligne budgétaire a permis de financer une allocation complémentaire de céréales et de produits alimentaires qui correspond à des maximums de 459.800 tonnes de céréales, 50.000 tonnes de lait en poudre, 4.000 tonnes de butteroil, 17.000 tonnes de sucre, 68.000 tonnes d'huile végétale et l'achat d'autres produits pour un montant de 51 millions d'écus. Elle permet aussi le financement des actions de substitution.

Il est important de préciser que pour assurer une certaine flexibilité de l'action globale, il a été autorisé d'apporter des ajustements à la hausse dans une limite maximale de 20 % du tonnage de l'un ou l'autre produit, exception faite du lait en poudre et des céréales dues au titre de la Convention de 1986. Il est entendu que de tels ajustements doivent être compensés par une diminution de produits moins prioritaires. Ainsi par exemple, il y a eu une allocation d'un peu plus de 61 millions d'écus pour les différents produits au lieu des 51 millions prévus par la Commission.

La troisième ligne a pour objet de financer les coûts de transport, de stockage, de distribution et de suivi ainsi que les actions d'appui. La quatrième, enfin, concerne le financement conjoint d'actions d'aide alimentaire mises en œuvre par des organisations internationales ou des ONG.

## 3. Les bénéficiaires

L'attribution de cette aide répond bien sûr à des critères objectifs préalablement définis par la Commission. En l'occurrence, lorsqu'il n'y a pas d'urgence, on estime que l'aide devrait normalement être attribuée seulement s'il existe un besoin d'importation d'aliments et si la fourniture de cette aide améliore la sécurité alimentaire du pays ou de la région concernée ou si elle répond aux besoins d'un groupe vulnérable. Il faut aussi tenir compte de l'impact socio-économique de l'action proposée, de son coût financier et enfin des habitudes alimentaires des populations bénéficiaires.

Les quantités de produits alimentaires distribuées chaque année peuvent l'être de deux manières bien différentes. L'aide peut être allouée par la Commission à un Etat demandeur sur base de critères définis. C'est ce que l'on appelle l'aide directe ou aide bilatérale. Elle peut aussi être attribuée par la Commission à une organisation internationale ou une organisation non gouvernementale (ONG) qui la mettra en œuvre dans un ou plusieurs pays. On parlera alors d'aide indirecte ou multilatérale puisque, bien souvent, plusieurs acteurs sont impliqués.

#### A. L'aide bilatérale et ses critères

**L'aide alimentaire bilatérale ou directe** est une opération dont le processus complet est entrepris par la Commission. Elle est accordée à des populations pour lesquelles leurs gouvernements en font la demande et sur base d'accords décidés avec ces Etats en fonction de critères stricts. Ce type d'actions ont la préférence de la Commission car elles portent le plus souvent sur des actions structurelles de développement et, partant, plus intéressantes du point de vue de la sécurité alimentaire à long terme.

En règle générale, l'aide directe est vendue sur les marchés intérieurs de l'Etat concerné, au lieu d'être distribuée, afin d'éviter tout risque de déstabilisation des marchés et, aussi, de financer des actions de développement ayant pour but d'améliorer la sécurité alimentaire — toujours dans l'Etat concerné.

Les critères d'attribution pour les programmes bilatéraux sont multiples : l'existence d'un déficit alimentaire important, la valeur du produit national brut (PNB), l'existence d'un déficit nutritionnel dans la population, le taux de mortalité infantile, la situation de la balance des paiements, l'importance des importations de produits alimentaires ainsi que le poids du service de la dette extérieure sur les recettes d'exportations. Il faut aussi tenir compte des facteurs conjoncturels et structurels de chaque Etat. Il faut également respecter la règle du " usual marketing requirement " qui consiste en une moyenne de référence concernant la capacité d'importations commerciales des pays concernés. Ainsi, une aide peut être considérée comme justifiée s'il reste encore un déficit important après importation d'aliments. Ce déficit apparaît quand la somme de la récolte annuelle et des importations nettes de produits alimentaires ne répond pas à la demande intérieure globale en produits alimentaires. En 1994, l'aide directe a représenté environ 35 % de l'aide alimentaire globale de la Communauté (contre 26 % en 1993). Elle a été attribuée à 13 pays ACP et à 6 pays non ACP.

#### B. L'aide multilatérale et son champ d'action

**L'aide alimentaire multilatérale ou indirecte** est entreprise soit par des organisations internationales, soit par des ONG pour le compte de la Commission. Au contraire de l'aide directe, elle est souvent distribuée gratuitement car elle a plus pour objet des actions de réhabilitation ou d'urgence prolongée.

Le champ d'application des programmes indirects est bien plus vaste que celui des directs étant donné le nombre d'intervenants et leur présence à travers le monde. Des organismes internationaux comme le Programme alimentaire mondial (PAM) ou encore certaines ONG

mettent en œuvre des opérations dans quasiment tous les pays en développement. Quantitativement, un bien plus grand nombre de personnes est donc touché. Ses critères d'attribution sont tout aussi contraignants que ceux de l'aide directe. Ils diffèrent quelque peu néanmoins.

En 1994, les organisations internationales chargées de la mise en œuvre de ces programmes multilatéraux ont été :

- le PAM dont les activités se décomposent en trois volets, l'aide d'urgence qui consiste en la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU), l'aide alimentaire aux réfugiés (PRO - Protracted Refugees Operations) et l'aide structurelle au développement (programme normal) ;
- l'Agence de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans les pays du Proche-Orient (UNRWA - United Nations Relief and Works Agency for Refugees in the Near East) ;
- le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Pour être exhaustif, il faut aussi ajouter le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des sociétés de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et plusieurs organisations non gouvernementales (ONG).

Pour qu'une ONG puisse obtenir une allocation d'aide alimentaire de la Commission, il faut qu'elle ait en principe son siège sur le territoire de l'un des Etats membres de la Communauté, qu'elle possède le statut caractéristique à une telle organisation et, qu'enfin, elle ait fait preuve de sa capacité à mettre en œuvre des actions cohérentes d'aide alimentaire.

En 1994, l'aide multilatérale a représenté environ 65 % de l'aide alimentaire globale de la Communauté européenne. Elle a été octroyée à 80 pays différents, via plus de cinquante ONG et cinq organisations internationales (dont trois onusiennes).

#### 4. L'aide alimentaire de la Communauté dans le contexte mondial.

##### A. La Convention d'aide alimentaire

Depuis la Convention d'aide alimentaire de 1986, l'Union européenne (c'est-à-dire la Communauté européenne et ses Etats membres) a été responsable de la fourniture d'au moins 1,67 millions de tonnes d'aide alimentaire céréalière par an, soit 22 % des 7,6 millions de tonnes constituant l'ensemble des engagements. Quelque 56 % de cette contribution de l'Union correspond à l'action communautaire, la France et l'Allemagne représentant chacune 12 %, le Royaume-Uni 7 %, l'Italie 6 % et les Pays-Bas 3 %. L'Union européenne a régulièrement dépassé ses obligations au titre de la Convention d'aide alimentaire. L'action communautaire représentait 190 % de sa part dans les engagements de l'Union au cours de la période 1987-1990. Collectivement et au même moment, l'Union européenne a dépassé de 75 % sa contribution minimale.

## B. Répartition régionale et par pays de l'aide alimentaire

Au cours des années 60, l'Inde fut le principal bénéficiaire de l'aide alimentaire globale. L'Asie dans son ensemble a continué à recevoir près des deux-tiers de toute l'aide alimentaire céréalière jusqu'au début des années 80. Mais au début des années 70, il y a eu une redistribution régionale progressive de l'aide alimentaire vers l'Afrique sub-saharienne alors que la plupart des plus grandes économies d'Asie, y compris l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan et la Chine, avaient augmenté leur production domestique de céréales par habitant. Bien que l'aide alimentaire européenne globale reflète une certaine homogénéité du point de vue des Etats bénéficiaires, il existe de grandes variations d'un Etat membre à l'autre, selon les politiques de chacun.

Au cours de la période 1989/1991, la grande priorité de l'Union européenne a été l'Afrique sub-saharienne qui a reçu presque la moitié de l'aide alimentaire des Etats membres et 31 % de l'action communautaire en termes de volume.

Les Etats membres de l'Union européenne ont canalisé 65 % de leur aide alimentaire bilatéralement et 35 % multilatéralement, mais avec une variation considérable entre les Etats. Quelque 92 % de l'aide alimentaire da-noise, 80 % de l'irlandaise et 52 % de celle du Royaume-Uni furent canalisées multilatéralement tandis que 86 % de l'aide française fut bilatérale.

### III. L'ORGANISATION DES INSTRUMENTS

#### 1. Les instruments

##### A. L'aide structurelle au développement

###### \* La vente sur le marché et les fonds de contrepartie

En règle générale, **l'aide alimentaire structurelle est vendue sur les marchés locaux des pays et régions où il existe un déficit alimentaire chronique qu'il est nécessaire de combler.** La mise à disposition sur le marché local d'une certaine quantité de produits alimentaires au titre de l'aide permet de ne pas devoir l'acheter à l'extérieur des frontières. Cela constitue une épargne précieuse. Les fonds de contrepartie ainsi dégagés sont destinés au développement des populations concernées. Cette monétisation — le fait de " transformer " l'aide en monnaie — permet de ne pas faire chuter les prix des marchés locaux par la distribution gratuite de l'aide qui ruinerait nombre de producteurs, les détournant ainsi de leur activité de production alimentaire. Mais pour être efficace, une telle action doit se faire dans le cadre d'un engagement de la part du pays bénéficiaire de mettre en place une politique de lutte contre l'insécurité alimentaire.

**Les fonds de contrepartie sont utilisés dans le cadre d'actions de développement macro-économiques et sectorielles qui concourent à la sécurité alimentaire et au mieux-être socio-économique des populations concernées.** Quand la Commission peut compter sur des engagements crédibles en matière de politique budgétaire, ces fonds peuvent être intégrés au budget de l'Etat concerné. Mais si le dialogue et le contrôle ne sont pas possibles, il sera préférable de s'en tenir à une gestion séparée. Les fonds sont alors déposés sur un compte à double signature (celle du délégué ou du représentant de la Commission dans le pays et celle d'un représentant dûment mandaté du gouvernement dudit pays), ce qui permet une gestion transparente pour toutes les parties concernées.

###### \* Les actions pluriannuelles

**Ce sont des programmes d'aide alimentaire structurelle s'étendant sur plusieurs années et qui ont pour objectif de soutenir une politique durable de sécurité alimentaire.**

Trois conditions sont nécessaires à l'élaboration d'une telle action. Il doit tout d'abord exister un déficit alimentaire structurel nécessitant des importations régulières. Il faut ensuite qu'il y ait une politique alimentaire viable. Enfin, l'existence d'un ou de plusieurs projets de développement pluriannuels dans lequel cette aide alimentaire est réellement nécessaire.

On ne recourt à ce type d'actions que dans la mesure où elles permettent d'améliorer l'efficacité globale de l'aide octroyée et où elles n'empêchent pas de répondre à d'autres demandes prioritaires.

## B. Les actions financières structurelles

### \* Les actions de substitution

**Les actions de substitution ont pour objet d'améliorer la souplesse des programmes d'aide structurelle.** Elles permettent le remplacement d'une partie ou de la totalité de l'aide attribuée en nature par une aide financière. Initialement, cette opération était rendue nécessaire lorsque le marché intérieur d'un pays concerné ne nécessitait plus d'apport alimentaire supplémentaire. Il fallait, dès lors, trouver une autre source de financement que les fonds de contrepartie précédemment générés, pour assurer la continuation des programmes de développement sectoriels ou pluriannuels nationaux en matière de stratégie et de sécurité alimentaires. Actuellement, elles sont tout à fait autonomes et n'impliquent pas l'existence de fonds de contrepartie pour être mises en œuvre.

### \* Les systèmes d'alerte rapide

Le système d'alerte rapide est un **système de prévision des récoltes et des risques de déficits alimentaires régionaux.** Concrètement, il consiste en différents réseaux d'informations portant sur des domaines divers, tels que les climats, l'état des récoltes, les épidémies, les revenus des paysans... Ces bases de données sont établies grâce aux enquêtes et études menées sur le terrain par des ONG, les autorités locales ou des bureaux d'études. Des techniques telles que la télédétection (images satellites) sont également employées pour obtenir des informations plus globales.

### \* Les actions de stockage

Dans les pays risquant à tout moment une pénurie alimentaire, la Communauté peut financer des programmes de stockage. Ces actions de stockage consistent le plus souvent en la **construction d'entrepôts de denrées alimentaires** dans une région donnée. Cette aide est en général gérée sur le terrain par des ONG et/ou des organisations internationales.

## C. L'aide à la réhabilitation

Cette forme d'intervention a pour but d'apporter un **soutien durable à des populations** qui, suite à un conflit ou à une calamité, fuient pour chercher refuge et nourriture. Une fois le problème de l'urgence résolu, il faut donner à ces populations les moyens d'un rétablissement (pas forcément dans leur lieu d'origine) afin qu'elles puissent, et cela est essentiel, reprendre la trame de leur vie sociale et économique. A moyen terme, elle est d'une grande efficacité mais il est nécessaire de la remplacer dès que possible par des programmes structurels durables en vue d'éradiquer l'insécurité alimentaire.

#### \*Les projets nutritionnels et sociaux intégrés

Ces actions consistent en la distribution de vivres dans des centres de santé, des hôpitaux, auprès de certains groupes-cibles bien définis que l'on retrouve parmi les couches les plus pauvres de la société en vue d'atteindre des populations très spécifiques telles que les enfants, les femmes enceintes ou allaitantes, les malades, les personnes âgées ou encore les personnes qui ont perdu leurs moyens de production et qui n'ont pas la possibilité de les retrouver dans l'immédiat. En ce sens, les aliments servent de support à des actions dans le domaine de l'éducation, de la formation nutritionnelle, médicale, hygiénique, etc.

**Ces projets permettent aussi de soulager les maux des populations les plus vulnérables notamment dans des pays sous ajustement structurel.** Lors de la mise en œuvre de ces programmes, très souvent, les dépenses sociales sont réduites à leur strict minimum et s'accompagnent d'une réduction drastique de personnel dans les entreprises et industries d'Etat. Le filet social étant quasiment inexistant, ces personnes tombent parfois dans un état de pauvreté extrême. Il s'agit donc de les soulager du mieux que l'on peut.

#### \*Les programmes de vivres contre travail

**Ce type d'action est un support à un projet de développement dans lequel des produits sont distribués aux travailleurs en tant que rémunération salariale partielle.** Cela est particulièrement approprié quand la rémunération salariale en elle-même ne permet pas l'achat en suffisance de produits alimentaires de première nécessité.

En outre, l'aide alimentaire peut jouer un rôle stabilisateur important dans la mesure où les vivres distribués en guise de rémunération, notamment dans les régions éloignées des marchés, incitent les populations à ne pas abandonner leurs terres et à travailler pour améliorer les infrastructures agricoles locales (canaux d'irrigation, barrages, réseaux routiers, etc.).

#### \*Le co-financement

Les actions de co-financement, comme leur nom l'indique, permettent à la Commission de co-financer, à la demande d'organisations internationales ou d'ONG, l'achat de produits alimentaires, de semences ou d'outils, à concurrence de 75 % du montant total nécessaire, en faveur de populations nécessiteuses et incapables de combler un déficit alimentaire par leurs propres moyens. Le co-financement est un instrument souple et utile notamment en matière de réhabilitation. Le co-financement est un outil que l'on utilise souvent pour entreprendre des actions d'appui telles que la distribution de semences et d'outils ou encore les actions de formation des paysans à la gestion moderne de leurs moyens de production.

\*La fourniture de semences et d'outils

Cette action permet la réhabilitation de populations paysannes rapatriées, déplacées ou réfugiées ayant perdu leurs moyens de production et donc de subsistance. Il leur est ainsi donné la possibilité de rapidement devenir autonomes.

\*Les programmes d'alimentation scolaire

**Ces programmes sont excessivement importants dans les actions de réhabilitation car ils constituent un investissement dans le meilleur capital qui soit : le capital humain. Le sous-développement et la pauvreté étant, entre autres, une question de mentalité, il s'agit de combattre le mal à sa racine en donnant la possibilité aux enfants — les adultes de demain — de poursuivre leur scolarité.**

A cet effet, des programmes de nutrition en milieu scolaire peuvent être mis en œuvre. Outre l'amélioration de la situation nutritionnelle de l'enfant, ils permettent d'améliorer son attention en classe et amènent donc à la diminution de l'échec scolaire. Cela représente aussi un incitant pour les parents à envoyer leurs enfants à l'école car ils ne les considèrent plus comme une charge qu'il faut à tout prix rentabiliser (par le travail aux champs, à la maison...).

D. Les opérations triangulaires et les achats locaux

Les opérations triangulaires permettent l'achat sur les marchés des pays en développement de denrées alimentaires. Elles sont très utiles lorsque leur achat local ou régional peut avoir un effet positif sur l'économie du pays producteur ou bénéficiaire, et ce même si l'on peut les trouver sur le marché européen. Elles ont, en outre, l'avantage d'être compatibles avec les habitudes alimentaires des populations bénéficiaires. Elles peuvent être mobilisées beaucoup plus rapidement que lorsque l'aide vient d'Europe et elles constituent un sérieux incitatif au renforcement des liens économiques et commerciaux des régions concernées.

**Les opérations triangulaires sont appelées de la sorte parce qu'elles impliquent trois parties : le pays qui fournit le produit recherché, celui qui en bénéficie et le donateur qui finance l'opération (en nature ou en cash).**

Ces opérations d'achat jouent un rôle important dans l'aide alimentaire. Elles **donnent la possibilité de répondre exactement à la demande du consommateur. Elles sont en général plus rapidement mises en œuvre qu'une aide classique. Elles favorisent l'intégration des échanges commerciaux sud/sud, l'écoulement des stocks alimentaires des pays concernés ainsi que le développement de la production vivrière locale.**

Les achats locaux sont des opérations impliquant un donateur financier et un pays bénéficiaire qui est aussi le pays offrant. Ce type d'opérations se justifie quand l'accessibilité entre la partie déficitaire et la partie excédentaire d'un pays n'est pas aisée à cause des problèmes de transport ou de commercialisation. Elle est aussi utile lorsque l'on veut monter une action de distribution gratuite dans des cas caractérisés par une trop grande paupérisation de certaines couches de la

population malgré une abondance de produits alimentaires locaux sur le marché. Cela permet de venir en aide aux nécessiteux tout en soutenant et en encourageant la production locale.

Il est intéressant de noter que cette notion d'achats triangulaires n'était pas reprise dans l'énumération des instruments d'aide alimentaire faite par la troisième Convention de Lomé ayant trait à la coopération en matière de développement entre l'Union européenne et les Etats ACP (en son article 35). Cet oubli a été réparé à la rédaction de la quatrième Convention de Lomé qui fait référence à cette notion dans son article 51. Cela montre bien tout l'intérêt que portent les différents acteurs du développement pour cette possibilité offerte de développer les échanges sud/sud.

## 2. PROGRAMMATION

**L'Unité d'aide alimentaire de la Direction générale du Développement (de la Commission européenne) est divisée en deux départements fondamentaux (programmation et mobilisation) ayant chacun des tâches bien précises dans le processus de la mise en œuvre de l'aide alimentaire.**

**La programmation** est un exercice continu dans le temps qui consiste à évaluer la situation de sécurité alimentaire et les besoins des pays et des régions potentiellement bénéficiaires et à étudier la recevabilité des demandes formulées par les Etats, les organisations internationales ou les ONG ainsi que l'éventuelle mise en œuvre des opérations.

Au fur et à mesure qu'il définit une **stratégie** dans un pays ou une région donnée et qu'il analyse les **demandes**, le département de la programmation prévoit ses **orientations** sur base de l'enveloppe budgétaire allouée en début d'année et détermine aussi quel sera l'instrument le plus approprié pour mettre les actions prévues en œuvre. L'examen de chaque demande se fait en concertation entre le responsable géographique au sein de l'Unité, les services géographiques soit de la Direction générale du développement, soit des autres directions générales ayant compétence en matière de relations extérieures, après consultation avec la ou les délégations de la Commission dans le ou les pays concernés ainsi qu'avec les autres donateurs potentiels.

Une fois la demande analysée, et si celle-ci est retenue, une **proposition de financement** est présentée au **Comité d'aide alimentaire** qui est composé de représentants des Etats membres et qui donnent leur avis sur chaque action d'aide alimentaire que la Commission se propose de réaliser. Dès que la Commission a décidé l'**allocation** d'une aide, le bénéficiaire en est averti par **lettre officielle** (reprenant toutes les informations utiles : nature, tonnage, acheminement...).

### 3. MOBILISATION ET MONITORING

Dès que la proposition d'aide est formellement acceptée par le bénéficiaire, le département de la **mobilitation** entre en jeu. La mobilisation consiste en la mise en oeuvre pratique de l'aide allouée. Pour cela, le département demande aux services compétents de la Direction générale de l'Agriculture de lancer un **appel d'offres** sur le marché européen afin de se procurer les produits nécessaires pour l'aide en question. Ces produits sont livrés au bénéficiaire soit au port d'embarquement, soit au port de débarquement, soit au lieu de destination.

La mobilisation comprend aussi la préparation et la mise en oeuvre des achats locaux et des opérations triangulaires. A ce titre, c'est le département de la mobilisation même qui lance les appels d'offres pour ce type d'opérations. Le département de la mobilisation prend par ailleurs en charge les opérations de stockage quand cela s'avère nécessaire.

**Le monitoring constitue l'une des pierres angulaires de la mobilisation.** Cette activité consiste en la surveillance stricte de la qualité et des quantités des produits fournis aux bénéficiaires. Elle est opérée par cinq sociétés de surveillance contractées par la Commission à cet effet, qui disposent de contrôleurs dans les différents ports européens d'embarquement, dans les ports de débarquement ainsi qu'aux lieux de destination de l'aide.

Outre les activités de contrôle de la qualité et de la quantité, le monitoring consiste aussi en la coordination des opérations entre les différents intervenants dans les opérations d'aide alimentaire, à savoir la Commission, le fournisseur et le bénéficiaire. Le succès du monitoring se mesure notamment par le fait que les plaintes concernant la qualité des produits livrés au titre de l'aide alimentaire sont très rares.

### 4. SUIVI ET EVALUATION

Les **missions de suivi** sont effectuées en vue de faire l'état des lieux d'un projet d'aide alimentaire en cours. Des experts agro-économistes sont envoyés à cet effet sur le terrain pendant deux à trois semaines. Leur travail a pour objectif de fournir à ceux qui programment l'aide alimentaire des informations et des recommandations à tous les niveaux d'application de l'aide, afin de leur permettre de prendre connaissance de l'adéquation des programmes aux objectifs à atteindre, des problèmes et difficultés éventuellement rencontrés lors de leur application, du taux de réalisation effective des objectifs prévus.

Plus concrètement, ces experts assurent un contrôle de l'aide aux niveaux de son arrivage, de son transport, de sa distribution (gratuite ou non), de son stockage, de sa monétisation et de la gestion des fonds de contrepartie (s'il y en a) ainsi que des projets de développement financés par ceux-ci, du ciblage des bénéficiaires. Ils s'assurent aussi de l'adéquation des produits fournis (en quantités et en types) aux besoins et habitudes alimentaires des bénéficiaires, de l'effet de l'aide sur la production agricole locale, sur la situation des prix sur le marché, sur les échanges commerciaux dans la région et, enfin, de son impact sur les objectifs nutritionnels ou de sécurité alimentaire à plus long terme.

En 1994, la cellule de suivi a réalisé 25 missions sur le terrain dans 22 pays différents (surveillance d'environ une centaine de projets) essentiellement en Amérique latine, en Afrique australe, en Afrique de l'ouest, dans la Corne de l'Afrique, en Egypte et en Tunisie.

Parallèlement à ces missions de suivi, des **missions d'évaluation** sont également menées sur le terrain. Elles ont pour but d'apprécier l'impact à long terme des actions d'aide alimentaire communautaire. Elles font la synthèse des aides accordées à un pays donné pendant plusieurs années. Contrairement aux missions de suivi qui ne durent en général qu'une quinzaine de jours, les études d'évaluation, principalement réalisées par des bureaux d'études indépendants, peuvent durer plusieurs mois.

## IV. LES OPERATIONS STRUCTURELLES DE DEVELOPPEMENT

### 1. Pour une politique intégrée de développement

#### • Madagascar : soutien à la population urbaine

L'île de Madagascar, qui jouxte la côte est du continent africain, dispose d'un large potentiel de développement et était exportateur de riz au début des années 70. En deux décennies, une série de décisions économiques malheureuses telles que la nationalisation des moyens de production ou encore des investissements inadéquats ont plongé ce pays dans une crise profonde. Avec un revenu de 200 dollars américains par habitant, Madagascar est devenu l'un des pays les plus pauvres au monde.

La libéralisation de l'économie entamée à partir de 1983 et achevée en 1988 a entraîné une nette amélioration de la production de riz paddy et l'autosuffisance était sur le point d'être atteinte en 1991. Malheureusement, la sécheresse s'abattit dans le sud en 1991/92 et des cyclones dévastèrent par trois fois (en février 1991, en janvier et février 1994) la façade est de l'île. Tout espoir d'atteindre cette autosuffisance fut ainsi réduit à néant.

Le riz paddy est l'élément de base de l'alimentation malgache. En 1994, bien que les récoltes aient été bonnes, sa production a baissé de 10 % par rapport aux autres années étant donné l'inondation des plaines de rizières suite au passage des cyclones. Par contre, le blé est une culture de rente rémunératrice adaptée à la contre-saison sur rizière qui est actuellement en plein épanouissement. Il est néanmoins assez rapidement passé dans les habitudes de consommation en milieu urbain et est même devenu un produit de subsistance pour certaines couches de la population.

Toutefois, leur transport est rendu problématique du fait des importants dégâts causés aux infrastructures routière et ferroviaire par le passage des cyclones. L'approvisionnement de la capitale, Antananarivo, notamment est très perturbé. **En l'espace d'une quinzaine de jours, les prix du riz et de la baguette de pain ont flambé. Cette augmentation des prix s'est accentuée du fait de la relative diminution de l'offre de riz. Pour 1994, les besoins en aide alimentaire céréalière avaient d'ailleurs été estimés à 138.000 tonnes (dont 7.000 tonnes d'aide d'urgence pour répondre aux conséquences du cyclone).**

Afin d'atténuer les effets de cette augmentation du prix des céréales de base en milieu urbain, la Commission a octroyé à Madagascar une aide de 7.300 tonnes de farine de blé (d'une valeur estimée de 2.250.000 écus, frais de transport compris) à vendre aux boulangeries locales. Cette aide a été mise en vente principalement dans la ville portuaire de Toamasina. En abaissant le prix du pain, elle a contribué au relâchement de la forte demande de riz et donc à la diminution du prix de ce produit.

• Malawi : approvisionner les marchés locaux et appuyer durablement la petite agriculture

Avec un PNB annuel par habitant estimé à 230 dollars américains en 1991, le Malawi fait partie du groupe des quinze pays les plus pauvres au monde. C'est aussi l'un des pays les plus peuplés d'Afrique avec une densité moyenne de 171 habitants par kilomètre carré de terres arables. Sa population devrait par ailleurs doubler dans les vingt ans à venir. En outre, les indicateurs sociaux y sont très négatifs : espérance moyenne de vie de 48 ans, 23 % de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans, 20 % de la population affectée par le virus du SIDA et un taux d'analphabétisme chez les adultes à hauteur de 60 %.

Après avoir partiellement stoppé son aide au Malawi durant deux ans du fait de graves violations des droits de l'homme, l'Union européenne a rétabli une coopération normale suite à la démocratisation du régime. Ce pays est en effet très dépendant de l'aide extérieure et une prolongation de la suspension de l'aide aurait eu un impact très néfaste sur son développement économique.

Moins de 30 % des agriculteurs produisent la totalité des excédents commercialisables en maïs, alors que les 70 % restants, exploitant de petites surfaces — 1,1 hectare en moyenne — et ne pouvant accéder aux intrants pour améliorer leur production, dépendent du marché à hauteur du quart de leur consommation alimentaire de maïs. Tout événement qui affecte le secteur agricole a, par conséquent, de grandes répercussions sur l'ensemble du pays dans la mesure où plus de 80 % de la population dépend de ce secteur et où l'équilibre économique global repose à 90 % sur les recettes d'exportations des produits agricoles.

En 1994, le Malawi devait faire face à un déficit exceptionnel en maïs d'environ 270.000 tonnes (selon une évaluation conjointe de la FAO et du PAM). La production a été pénalisée par l'arrivée tardive des pluies et la faible utilisation d'intrants, elle-même liée à l'effondrement du crédit accordé aux paysans. Du fait de l'ampleur du déficit alimentaire et des contraintes macro-économiques (déséquilibre de la balance des paiements et dévaluation), la Commission a alloué au Malawi 70.000 tonnes de maïs blanc destinées à être vendues sur les marchés locaux, et dont la contrepartie en monnaie locale est réinvestie dans le soutien d'une politique de développement durable de la petite agriculture.

Les fonds de contrepartie ont en effet été réinvestis dans un programme d'aide aux populations rurales financé par le Fonds européen de développement (FED). La stratégie de ce programme consiste en l'introduction de techniques d'agro-foresterie permettant de diminuer l'utilisation d'intrants coûteux (fertilisants notamment), de lutter contre l'érosion et la déforestation et de diversifier la production agricole, ce qui, dans ce pays, représente une considérable amélioration nutritionnelle. Après signature, en décembre 1994, d'un protocole spécifique sur l'usage des fonds de contrepartie entre la Commission et le gouvernement du Malawi, la commercialisation du maïs ainsi que la génération des fonds de contrepartie ont été réalisées en collaboration avec une entreprise publique malawéenne pouvant couvrir la totalité du territoire national.

Parallèlement à cela, la Commission a débloqué une aide de 10.000 tonnes de maïs blanc destinée à être distribuée gratuitement aux paysans victimes de la sécheresse qui a sévi dans le pays. Ces populations défavorisées sont atteintes chroniquement d'un déficit alimentaire. Cette aide a été distribuée via le canal de la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) à environ 200.000 personnes, en collaboration avec la Croix-Rouge nationale.

## \*Pérou : soutien social à la politique d'ajustement structurel

Bien qu'il y ait eu une rupture démocratique en avril 1992 (" coup d'Etat " de Fujimori), la situation politique au Pérou semble évoluer favorablement en 1993 : participation active à la vie politique du Congrès nouvellement élu, organisations d'élections municipales, adoption par référendum d'une nouvelle constitution... L'arrestation courant 1993 des dirigeants du Sentier lumineux et d'un autre groupement terroriste a conforté l'assise du Président Fujimori. Sur le plan économique, on a enregistré des résultats encourageants après trois ans et demi consacrés à un programme sévère d'ajustement économique structurel qui a consacré la réintégration du Pérou dans le système financier international, la maîtrise de son inflation et la croissance de son PIB.

Il subsiste néanmoins des points noirs tels que le déficit de la balance commerciale et le chômage endémique d'une grande partie de la population. 70 % de la population péruvienne vit toujours en situation de pauvreté, et 20 % de celle-ci reste dans une situation de pauvreté extrême.

Les récoltes de 1994 ont été meilleures que celles des années précédentes, grâce surtout à l'augmentation de la surface cultivée. Néanmoins, la situation est restée extrêmement difficile pour une grande partie de la population qui a vu ses ressources alimentaires disponibles diminuer sous l'effet du programme d'ajustement structurel particulièrement sévère. Le Pérou a ainsi atteint le chiffre de disponibilité calorique de 2.000 calories par personne et par jour, ce qui le situe bien en-deçà des 2.400 calories considérées comme indispensables par la FAO pour mener une vie active normale. En outre, 38 % des enfants péruviens souffrent de malnutrition chronique.

**En 1994, la Commission a approuvé une aide alimentaire au Pérou portant sur 35.000 tonnes de céréales, 1.000 tonnes de lait en poudre et 1.500 tonnes d'huile végétale, à laquelle s'ajoutent l'équivalent de 2,7 millions d'écus en légumineuses ainsi que 800.000 écus en semences et fertilisants.**

Cette action améliorera la situation alimentaire et nutritionnelle des populations les plus défavorisées qui subissent de plein fouet les conséquences sociales désastreuses de la politique de réajustement structurel et contribuera au développement socio-économique du pays.

Une partie importante de cette aide sera vendue sur place (23.000 tonnes de blé - céréale faisant cruellement défaut au Pérou qui en importe 900.000 tonnes chaque année) et générera des fonds de contrepartie qui serviront au financement de projets sociaux et de développement rural. L'autre partie sera distribuée gratuitement dans les zones rurales et suburbaines du pays pour réduire le taux de dénutrition.

Pour les produits destinés à la distribution gratuite, on s'est attaché à respecter un certain équilibre nutritionnel lors de la définition du programme. Les céréales seront livrées sous la forme de 4.670 tonnes de farine de blé et de 1.500 tonnes de riz. L'huile végétale sera livrée sous forme d'huile de soya dont une partie sera achetée localement. Les légumineuses consisteront essentiellement en des lentilles et des haricots pour environ 4.000 tonnes. Les semences seront achetées sur le marché local et choisies en fonction des caractéristiques du milieu naturel dans lequel les projets sont implantés.

Avec la collaboration d'ONG, du PAM et des services publics péruviens, la Communauté mettra en place des cantines populaires, assurera l'alimentation d'écoliers âgés de quatre à sept ans, d'enfants en danger sur le plan social, de personnes âgées et de femmes qui allaitent. Elle distribuera aussi des aliments à des ouvriers travaillant sur des chantiers de construction. Cette

aide devrait bénéficier à environ 650.000 personnes. Dans les mêmes zones, 80.000 familles de paysans impliquées dans des projets ruraux d'amélioration du revenu familial bénéficieront du programme de semences.

La distribution se fera à travers les comedores populares (restaurants populaires), des favelas de Lima et des principales villes du pays, liée autant que possible à des activités productives et à l'amélioration des conditions d'hygiène (construction de latrines...). Dans la Sierra, elle s'orientera vers les populations les plus pauvres afin d'éviter la poursuite de l'immigration vers les villes en appuyant le développement agricole par l'apport de semences, et aussi par des programmes de vivres contre travail.

Un appui financier est prévu par le financement de projets (à partir des fonds de contrepartie dégagés de la vente de l'aide) de reboisement et de petite agro-industrie. Il est prévu de financer des projets de bassins-versants pour une meilleure utilisation de l'eau dans la Sierra et une augmentation des terres disponibles par la construction de terrasses.

#### \*Egypte : un appui multiforme

Sur un total d'un million de kilomètres carrés de territoire, l'Egypte, berceau de la civilisation pharaonique, ne possède que trois à quatre pour-cent de terres arables, pour la plupart situées le long du Nil ou dans le delta. Néanmoins, l'agriculture est un secteur clef dans l'économie égyptienne. Elle représente 19 % du PNB et emploie 35 % de la force de travail totale du pays.

**Avec une population totale de 58 millions d'habitants et une croissance démographique stabilisée à 2 %, l'Egypte doit faire face à plusieurs problèmes majeurs : une croissance urbaine incontrôlée et des problèmes d'environnement en découlant ainsi qu'un déséquilibre démographique croissant entre les zones rurales et les zones urbaines.**

Une réforme de la politique agricole a permis d'augmenter sensiblement la surface cultivée et les rendements. Cependant, le manque de terres cultivables et leur grande fragmentation (80 % des paysans ne travaillent que sur 0,8 hectare), la limitation des ressources en eau et la faible disponibilité en intrants ne permettront pas dans un proche avenir, d'augmenter la production agricole qui ne couvre aujourd'hui que 40 % de la demande nationale. L'Egypte est le plus grand importateur de blé après les ex-pays de l'URSS et la Chine, pour subvenir aux besoins de sa population.

En accord avec les institutions de Bretton Woods, le gouvernement égyptien a décidé, durant les années 80, de lancer un Programme de restructuration économique afin d'améliorer les performances du pays en mettant en place une économie de marché décentralisée et ouverte sur l'extérieur, entre autres, par l'élimination de l'intervention étatique et la libéralisation des prix, pour encourager les investissements privés. Cette libéralisation a eu pour conséquence l'augmentation rapide et incontrôlée de la plupart des prix des produits de base excepté le baladi (pain local majoritairement consommé par les plus pauvres), le sucre et l'huile végétale qui restent encore subsidiés (afin d'éviter toute explosion sociale). En outre, des dispositions sociales ont été prises pour atténuer les effets de cette réforme sur les petits revenus car, malgré quelques progrès, l'économie du pays reste encore fragile du fait de facteurs extérieurs tels que les fluctuations des

revenus pétroliers, des droits de passage dans le Canal de Suez, des rentrées d'argent des travailleurs expatriés et des revenus du tourisme.

Depuis quelques années, l'Égypte reçoit de la Communauté une aide alimentaire qui à court terme contribue à la satisfaction de ses besoins pour certains produits de base et, à long terme, à la stratégie de sécurité alimentaire grâce à des projets de développement financés par des fonds de contrepartie issus de la vente des produits sur le marché local.

**En 1994, l'Égypte a reçu une allocation de 100.000 tonnes de blé (pour un montant de 14,2 millions d'écus, transport compris). Cette aide a été vendue, par le biais du gouvernement, à l'industrie de la boulangerie. Les fonds de contrepartie qu'elle a générés ont davantage bénéficié au secteur social, à l'environnement et aux projets agricoles générateurs de revenus.**

L'aide alimentaire communautaire a pour but de soutenir l'actuel programme de réformes économiques du gouvernement égyptien. Dans ce contexte de restructuration, des mesures en matière agricole ont été initiées afin de renforcer ce secteur et de l'amener à une croissance soutenue. La réforme la plus significative fut la libéralisation des secteurs de la distribution, du transport, du stockage, de la minoterie et des intrants agricoles, au début de la décennie. Depuis lors, les prix du blé sur le marché égyptien se sont rapprochés (à la hausse) des niveaux internationaux. Les résultats de cette libéralisation du secteur se sont très vite fait ressentir puisque de 1,8 million de tonnes de blé produites en 1985, on est passé à 4,8 millions de tonnes en 1993. Cette libéralisation s'est néanmoins accompagnée d'une réduction des subsides gouvernementaux sur les plus importants intrants agricoles. Cela a engendré dans un premier temps une baisse de l'utilisation des intrants par les agriculteurs, mais ce déclin initial fut rapidement résorbé.

Par contre, étant donné les effets négatifs de la restructuration générale de l'économie sur les couches défavorisées, il est apparu que le baladi est devenu le pain le plus consommé par ces populations, les autres qualités de pain étant trop chères. Il fut dès lors décidé par le gouvernement de moderniser les vieilles boulangeries produisant ce pain en améliorant leur productivité par la réduction des pertes en farine. Ce programme a été financé par la mise à disposition d'une ligne de crédit auprès de la Banque égyptienne de l'industrie et du développement.

Les fonds de contrepartie sont utilisés à hauteur de 30 % dans des projets sociaux, de santé et d'éducation en ville afin de contribuer à atténuer les effets négatifs du programme d'ajustement économique. Les 70 % restants sont, comme par le passé, utilisés pour le financement de projets de développement rural. Outre la modernisation des boulangeries, les projets financés par ces fonds ont couvert des domaines aussi variés que l'établissement d'un centre de formation en apiculture, l'amélioration de la production légumière grâce à la mise à disposition de nouvelles techniques de serres, l'amélioration de la production du riz dans le delta, l'amélioration de la production de volaille dans la Nouvelle vallée par la construction d'abattoirs de volaille modernes, le creusement de nouveaux puits pour les circuits d'irrigation de culture, des campagnes de sensibilisation à l'environnement, des programmes de planning familial et même des bibliothèques mobiles.

Le projet de financement de serres pour les nouveaux diplômés (financé par les fonds de contrepartie) est très intéressant car il permet de promouvoir les technologies de serre dans le pays. Il a permis la construction et l'équipement d'un site central, la fourniture de 600 serres et l'apprentissage des étudiants. Chaque étudiant sélectionné (sur la base de leur apprentissage) se voit doté d'une serre et a l'obligation de rembourser une partie de la dotation sur une période de

**dix ans.** Le projet est très apprécié de ses bénéficiaires qui profitent de revenus substantiels nets de la production sous serre de concombres ou de haricots. Pour exemple, la production de concombres coûte environ 2.300 livres égyptiennes par saison et par serre et rapporte à peu près 7.000 livres égyptiennes. Le projet est donc financièrement et économiquement très profitable.

### • Cap Vert : un archipel chroniquement déficitaire

Le Cap Vert, archipel de dix îles situées dans l'océan atlantique, partage les mêmes caractéristiques géographiques que les pays sahéliens : pluviométrie aléatoire et souvent déficitaire, terres pauvres avec risque constant d'érosion. L'économie est axée sur le secteur tertiaire (les services) qui représente 69 % du PIB tandis que le secteur agricole ne représente que 14 % du PIB. Cela est dû à l'exiguïté des terres, leur manque de rendement, la carence chronique en eau (douce), le bas niveau de fertilité de certains sols, les coûts de production élevés pour les aménagements hydro-agricoles, le manque de diversification, des modes de production peu modernes, un enclavement des zones agricoles ainsi qu'un faible développement des voies de communication rendant la commercialisation des produits très difficile. L'archipel souffre en fait d'un déficit alimentaire structurel (entre 75.000 et 95.000 tonnes par an). Chaque année, le Cap Vert est obligé d'importer des denrées alimentaires qui pèsent énormément sur la balance des paiements. L'aide alimentaire représente 10 à 15 % du total des importations de biens de consommation courante, soit 70 % du total des importations de denrées alimentaires.

La sécurité alimentaire de l'archipel est l'une des grandes préoccupations du nouveau gouvernement qui a préparé un programme visant à l'accroissement de la production alimentaire, à l'augmentation de la capacité d'approvisionnement, à l'amélioration de l'accès de toutes les couches de la population à l'alimentation, ce en privilégiant les groupes les plus vulnérables.

Les objectifs visés par l'allocation d'une aide alimentaire au Cap Vert en 1994 de 5.000 tonnes de blé tendre et de 1.400 tonnes d'huile végétale (pour un montant total de 1.897.000 écus, frais de transport compris) sont doubles. D'une part, il s'agit de promouvoir la politique de sécurité alimentaire mise en œuvre par le gouvernement en relevant le niveau nutritionnel de la population (364.000 habitants) ainsi qu'en allégeant la balance des paiements par la réduction d'importation nette de denrées alimentaires. D'autre part, il s'agit d'apporter une aide substantielle au développement socio-économique du pays par le financement — avec les fonds de contrepartie dégagés par la vente de l'aide — de travaux publics nécessitant une importante main d'œuvre, car le problème numéro un est le chômage des masses urbaines.

Les produits ont été commercialisés par des entreprises privées sur les marchés urbains cap-verdiens à des prix abordables pour toutes les franges de la population et ont généré des fonds de contrepartie. La valeur de ces fonds a été versée sur un compte bancaire local à double signature (celle du délégué de la Commission et celle du représentant du gouvernement). Ces fonds ont servi au financement de projets d'utilité publique tels que la lutte contre la désertification par la reforestation et la préservation des sols, la création et la maintenance de routes agricoles, etc. Le but ici est double : d'une part mettre en œuvre des projets de développement en rapport direct avec la politique de sécurité alimentaire ; d'autre part procurer à une part appréciable de la population des opportunités d'emploi.

## 2. Les actions pluriannuelles

• Tunisie : appui au développement du secteur laitier

**Dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel, la Tunisie reçoit depuis 1991 de la Commission une aide alimentaire de 3.000 tonnes de lait en poudre par an pour couvrir son déficit structurel en produits laitiers. Cette aide pluriannuelle s'inscrit dans une stratégie de développement à long terme du secteur de l'élevage et dont le concept de sécurité alimentaire est l'élément déterminant de toute l'action. L'aide communautaire est vendue aux industries laitières du pays en vue de sa transformation en divers produits laitiers qui sont ensuite commercialisés sur le marché des consommateurs.**

**Le gouvernement tunisien a fixé dans le cadre de son huitième plan de développement (1992/1996) les objectifs quantitatifs suivants pour l'horizon 1996 : autosuffisance en matière de production de viande et augmentation du taux de couverture de la demande nationale en produits laitiers à 70 %. Les 30 % restants seraient comblés soit par l'importation, soit par l'apport d'une aide alimentaire. L'aide apportée par la Commission s'inscrit donc dans une politique active du développement du secteur laitier.**

En 1989, le taux de couverture de la consommation nationale de produits laitiers était de 59 %. Il a enregistré depuis lors une nette amélioration en passant à 67%. Cette augmentation est due à l'amélioration du potentiel génétique du cheptel et à l'accroissement des ressources alimentaires qui lui sont consacrées par l'extension des superficies fourragères, une meilleure couverture vétérinaire ainsi que la fixation d'un prix à la production incitateur. Conséquence directe : le cheptel national a enregistré un accroissement global de 3 % et qui dit augmentation du nombre de bêtes, dit augmentation de la production laitière (et de viande).

Pour atteindre l'ensemble des objectifs qu'il s'est fixé, le gouvernement a élaboré sa stratégie sur le renforcement des axes de développement suivants : amélioration génétique des troupeaux, développement des productions fourragères, valorisation des sous-produits, développement et promotion de l'élevage, amélioration de la couverture sanitaire et de la gestion des troupeaux, développement des infrastructures laitières et définition d'une politique de prix au producteur et au consommateur. L'accord pluriannuel prévoit l'utilisation des fonds de contrepartie dégagés par la vente de l'aide pour le financement de toutes ces actions proposées dans le cadre de la stratégie du développement du secteur laitier et de l'élevage.

Ainsi en 1992, trois projets dans le domaine de la santé animale ont été financés par ces fonds pour une valeur de 1.590.000 dinars tunisiens. En 1993, l'ensemble des projets financés a atteint la somme de 4.500.000 dinars. Pour 1994, cinq projets ont été programmés et sont en cours de réalisation, trois dans le domaine de la santé animale (fièvre aphteuse, tuberculose bovine et brucellose des petits ruminants), un dans le domaine de l'amélioration génétique et un dernier en matière d'amélioration des parcours.

## \*Bangladesh : " Integrated Food Assisted Development Programme "

Le Bangladesh est l'un des bénéficiaires les plus importants de l'aide alimentaire de la Commission. Il faut dire que ce pays importe environ 1,9 millions de tonnes de céréales chaque année depuis 1991. 30 à 40 % de la population rurale du Bangladesh vit dans des conditions de pauvreté absolue. Cela signifie que leurs revenus sont totalement insuffisants pour se procurer en nourriture l'équivalent des 2.400 calories journalières nécessaires à tout être humain. L'aide alimentaire représente, en outre, plus de la moitié (55 % soit 1,3 millions de tonnes par an environ au cours de la décennie 80) de l'aide au développement reçue par le Bangladesh. Bien que ce pays dispose d'un système bien organisé de distribution de nourriture et qu'il ait largement recours à des projets de développement comportant une composante d'aide alimentaire, la quantité mise à disposition dépasse les capacités de mise en œuvre de bons projets de ce type étant donné le manque d'encadrement technique. C'est la raison pour laquelle le programme IFADEP (" Integrated Food Assisted Development Programme ") a été lancé. Il intègre l'aide alimentaire dans la politique de développement général du pays en lui apportant le soutien technique et financier approprié, ce dans l'optique de l'amélioration de la sécurité alimentaire telle que préconisée par les services de la Commission.

Le programme IFADEP (" Integrated Food Assisted Development Programme ") de la Commission européenne est un projet novateur et pluriannuel qui a démarré en 1992. L'objectif général est d'améliorer le niveau de vie des populations dans le besoin au Bangladesh par l'apport d'une allocation de 562,125 tonnes de céréales en six ans (1992/1997) pour une valeur de 73,1 millions d'écus. Cette aide est utilisée dans le cadre de projets de vivres contre travail ou est vendue sur le marché local pour alimenter financièrement le programme annuel de développement du gouvernement. Elle est aussi utilisée dans le cadre de projets intégrés qui requièrent une assistance financière et technique en plus de la composante alimentaire. La Commission débloquera 30 millions d'écus durant toute la durée du programme au titre de cette assistance.

Courant 1993, la première tranche (portant sur 140.000 tonnes) de l'aide, tirée de l'exercice budgétaire 1992, a été livrée et, vers la fin de l'année, une mission fut envoyée sur le terrain afin de discuter des modalités de déchargement dans le but de faire des économies substantielles sur les frais de transport. Ces quelques problèmes techniques ont retardé l'exécution du programme ce qui explique que la seconde tranche portant sur 135.000 tonnes (1993) n'a été délivrée qu'en 1994.

La stratégie de base du programme consiste en la réduction graduelle du tonnage global annuel de l'aide communautaire parallèlement à l'accroissement de la production locale. Le tonnage destiné à la vente sera considérablement réduit tandis que l'aide alimentaire pour les projets ayant pour cible les personnes nécessiteuses ira croissant. Le but étant à terme d'élever le niveau des revenus et la quantité d'aliments disponibles pour les plus pauvres.

**Le programme IFADEP se répartit en quatre projets principaux : un projet intégré de développement pour les femmes démunies, un projet de développement de la pêche artisanale, un programme d'infrastructures routières reliant les centres de croissance et un soutien institutionnel efficace au développement.**

Le premier projet a pour but d'améliorer la qualité de vie des femmes démunies en augmentant et diversifiant leurs activités productives. Il consiste en un apport alimentaire sous forme de ration individuelle mensuelle considéré comme un transfert de revenus.

Il fournit en plus une gamme de services tels que la formation et la sensibilisation en ayant recours à l'assistance technique et financière. Les femmes concernées sont les veuves, les femmes chefs de famille, les femmes âgées et handicapées, car elles constituent une partie importante et marginalisée de la population pauvre des campagnes. L'expérience a montré que si on leur en donne l'occasion, ces femmes peuvent saisir l'opportunité qui leur est donnée d'élever significativement leur niveau de vie.

Le second projet doit permettre le développement des systèmes artisanaux de pêche à l'intérieur du pays et toujours parmi les populations défavorisées des campagnes. Il s'agira de développer la production poissonnière de 17 zones sélectionnées par des travaux de terrassement et d'excavation d'étangs pour lesquels il sera consacré 41.000 tonnes de céréales dans le cadre de projet de vivres contre travail. Avec un apport de 5,2 millions d'écus d'assistance financière technique, ce projet générera environ 8,2 millions de journées de travail et aidera quelque 25.000 " sans terres " ou petits propriétaires dans des plans de pêche artisanale.

Le programme d'amélioration des infrastructures routières a pour but d'intégrer les marchés locaux et ainsi améliorer la circulation des biens et des personnes. Il donnera des emplois supplémentaires et, à long terme, permettra un accroissement de l'activité économique. Dans ce cas-ci, l'aide alimentaire allouée servira à la rémunération des travaux de terrassement et l'assistance financière et technique servira à l'infrastructure, au compactage, à la planification, la gestion, la formation, etc.

Enfin le quatrième projet a pour but de mettre sur pied un cadre institutionnel efficace pour la planification, la conception et la réalisation des activités de développement soutenues par l'aide alimentaire au Bangladesh.

### 3. Les actions de substitution

#### •Sénégal : promouvoir la production céréalière locale

Au Sénégal, 70 % de la population travaille dans le secteur agricole. Les principales cultures sont l'arachide, le millet, le sorgho, le riz paddy et le maïs. Le pays, situé dans la zone sahélienne, n'est néanmoins pas en mesure de couvrir plus de 50 à 60 % de ses besoins chaque année. Cette insuffisance dans la production liée à un manque de compétitivité ainsi qu'à une réduction des cours des produits de base a plongé le secteur agricole dans un certain marasme depuis une vingtaine d'années. Parallèlement, la croissance démographique est progressivement montée jusqu'à 2,7 % par an.

Pour relancer la production agricole, augmenter les revenus et créer des emplois dans les zones rurales, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures s'inscrivant dans un contexte de décentralisation du pouvoir de décision : la promotion du secteur privé et la libéralisation progressive des prix et du commerce. La récente dévaluation du franc CFA (de l'ordre de 50 %) devrait augmenter la compétitivité des produits locaux par rapport aux produits importés.

Depuis 1994, le gouvernement, avec l'aide des bailleurs de fonds internationaux, finance un programme de relance agricole assorti d'une campagne de promotion (qui durera jusqu'en 1997) du secteur céréalier local afin d'obtenir une croissance de la production de l'ordre de 4 % par an. Plus précisément, des entreprises privées sont encouragées à s'approvisionner en produits céréaliers finis ou semi-finis locaux, en l'occurrence des céréales séchées, puis à en faire la promotion auprès des consommateurs.

Dans cette optique, la Commission a alloué une aide de 500.000 écus qui a servi au financement de plusieurs actions qui comprennent des campagnes de publicité à la télévision nationale et à la radio, des actions de sensibilisation par voie d'affichage sur les bus, les panneaux... En vue de promouvoir l'achat par les ménages de produits locaux, une campagne spécifique de promotion de plats à base de mil, de maïs ou de sorgho a été menée par une large diffusion de recettes traditionnelles, la réalisation d'un livret ainsi que des concours et démonstrations culinaires dans les quartiers populaires. N'oublions pas que jusqu'à aujourd'hui encore, l'accompagnement de base du plat principal de la journée au Sénégal est le riz dont la majeure partie est importée.

Un deuxième volet de l'aide communautaire a consisté à promouvoir la modernisation des minoteries afin d'en augmenter la productivité et ainsi améliorer la qualité de la semoule ou de la farine. Il s'est aussi agi d'aider les boulangeries de Dakar à produire un pain " enrichi " fabriqué avec 15 % de farine de millet. Il fut même prévu de promouvoir de nouveaux produits tels que la farine de niébé. Enfin, un volet assistance technique a permis un appui en formation et en gestion ainsi qu'en stratégies de commercialisation et d'études de marchés sous la forme de séminaires auprès des organismes professionnels céréaliers.

\*Chine populaire : l'industrie laitière en plein essor

La population chinoise n'est pas, historiquement, une grande consommatrice de lait. Cependant, sous l'influence du reste du monde, la demande et la production en produits laitiers se sont développées dans l'est du pays. Partant d'une consommation presque négligeable à la fin des années cinquante, un chinois consomme aujourd'hui cinq litres de lait par an. Conscient de l'impact économique sur le développement des populations rurales, et de l'impact nutritionnel sur l'alimentation des populations chinoises en général, le gouvernement a mis en place dans les années 80, une stratégie laitière nationale.

Dès 1987, la Communauté a apporté sa contribution à cette politique sous la forme d'envois de lait en poudre et de butteroil. En plus, grâce aux fonds de contrepartie générés par la vente de ces produits, la Commission a pu financer l'achat d'équipements et les salaires d'assistants techniques, tant dans les fermes d'élevage que dans les usines de conditionnement du lait.

Cette coopération s'étant terminée fin 1993 et, la production laitière ayant dépassé les prévisions, la Commission a décidé de poursuivre provisoirement son aide. L'année 1994 a été conçue comme une année de transition durant laquelle l'aide en nature traditionnelle a été remplacée

par une aide financière de substitution portant sur un montant de 6.100.000 écus. Dès 1995, elle devrait reprendre sa coopération dans la seconde phase de ce projet de développement du secteur laitier chinois.

**L'aide de substitution de 1994 a permis de financer la maintenance des structures pré-existantes (salles de traite, réseaux de collecte du lait, coopératives) et, en même temps, a financé la formation des personnes, paysans et ouvriers, travaillant dans le cadre de ce programme.** Les points suivants étaient en effet à améliorer : productivité des vaches laitières, facilités de collecte du lait, hygiène dans les centres de collecte, commercialisation du lait et de ses produits dérivés. Cette aide a couvert quatre nouvelles zones en plus des vingt municipalités déjà incluses dans la première phase du projet.

\*Burkina Faso : un nouveau dispositif de sécurité alimentaire

Le secteur agricole, essentiellement céréalier, occupe plus de 80 % de la population burkinabe et contribue pour 30 % au PIB du pays. La campagne 1993/1994 a été particulièrement favorable et a permis de dégager un stock excédentaire de l'ordre de 200.000 tonnes de céréales. Néanmoins, de manière structurelle, de grandes disparités régionales existent entre le nord chroniquement déficitaire, les zones cotonnières et le sud-ouest, généralement excédentaires.

Dans le cadre d'une action pluriannuelle pour la période 1991/1993, le Burkina Faso devait recevoir 7.000 tonnes de blé par an destiné à la vente sur le marché local. Les fonds de contrepartie ainsi dégagés devaient servir à appuyer la sécurité alimentaire des populations et à promouvoir le développement de l'économie rurale.

En 1992 déjà, au vu de la bonne récolte de céréales dans le pays, l'allocation fut annulée. Une évaluation menée ensuite en 1993 a montré qu'une allocation de 7.000 tonnes pour 1993 n'était pas non plus souhaitable en raison de récoltes excédentaires. Par contre, la nécessité est apparue de privilégier les achats locaux étant donné la disponibilité de céréales dans le sud du pays et leur absence sur les marchés locaux du nord.

**Il a dès lors été préparé une action de substitution portant sur un million et demi d'écus afin de soutenir le nouveau dispositif de sécurité alimentaire — le Stock national de sécurité — par l'achat d'environ 6.000 tonnes de céréales ainsi que des actions de dynamisation de la production et du marché céréalier prévus dans le cadre du Programme d'ajustement sectoriel agricole (PASA). Bien que programmée en 1993, cette action a été réalisée en 1994.**

Cette action a aussi contribué à la mise en place d'une société de gestion chargée de l'entretien du stock national de sécurité et au financement d'équipements et d'assistance technique dans le cadre du Comité national d'organisation des secours d'urgence.

#### 4. Les actions à long terme du Programme alimentaire mondial

Créé en 1961 par l'Assemblée générale des Nations unies et la FAO pour une période initiale de trois ans, le **Programme alimentaire mondial (PAM)**, dont le siège est à Rome, a pour but de lutter contre la faim dans le monde et d'encourager le développement socio-économique des pays en développement. En 1965, le PAM a reçu un mandat permanent et plus élargi. Au cours de ces trois dernières décennies, le PAM a investi environ treize milliards de dollars américains — plus de quarante millions de tonnes d'aide alimentaire — dans plus de 1.600 projets de développement et quelque 1.200 opérations d'urgence. Ce sont des centaines de millions de personnes qui ont donc bénéficié de cette aide. Au sein du système onusien, le PAM représente la plus importante source d'aide alimentaire pour les pays en développement.

De nos jours, le PAM, les Etats-Unis et l'Union européenne sont en fait les principaux acteurs de l'aide alimentaire au niveau mondial. Pour les deux dernières années (1993/1994), la Communauté européenne et ses Etats membres furent les plus importants donateurs en délivrant au PAM 42 % de ses ressources totales d'aide alimentaire. Le second plus grand donateur pour la même période se trouve être les Etats-Unis avec 37 %. Le PAM doit néanmoins aussi être considéré comme un donateur à part entière étant donné qu'il agit selon des critères et des objectifs propres. Notons que le PAM se procure près de 60 % de son tonnage dans le cadre d'achats locaux ou d'opérations triangulaires.

**En 1994, la Commission a contribué au programme normal du PAM a raison de 110.000 tonnes de céréales, 8.000 tonnes de lait en poudre, 1.000 tonnes butteroil, 5.500 tonnes d'huile végétale et pour l'équivalent de trois millions d'écus en produits divers.**

Parmi ces programmes, deux actions ont plus particulièrement retenu notre attention :

\*Ethiopie : Réhabilitation des terres agricoles, des forêts et des infrastructures

Le XXe siècle a été marqué en Ethiopie par de vastes mouvements de populations se déplaçant de régions fertiles mais surpeuplées vers des zones au climat plus rude et au relief mal adapté à l'agriculture. Rapidement, la culture sur pentes, le surpâturage et la surexploitation des forêts pour le bois de chauffe ont accéléré dans ces régions l'érosion des sols, et gravement diminué la productivité agricole. La forêt qui couvrait 40 % du territoire en 1900, n'en couvre plus que 3 % actuellement.

Le manque d'entretien et de maintenance des infrastructures constitue également un obstacle majeur au développement de l'agriculture. Du fait d'un réseau routier mal adapté, les paysans n'ont que difficilement accès aux intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires) ainsi qu'aux marchés locaux pour commercialiser leurs récoltes. En outre, le faible nombre de points d'approvisionnement en eau dans les villages fait perdre, en particulier aux femmes, beaucoup de temps et d'effort car elles doivent parcourir de longues distances pour se procurer de l'eau pas forcément potable. Enfin, il est très peu fait usage de canaux d'irrigation rendant ainsi les paysans très vulnérables lors de sécheresses éventuelles.

Tous ces problèmes ont eu comme conséquence majeure la chute de la quantité de céréales disponible par personne et par an. De 179 kg au début des années 80, on est passé à 157 kg au

début des années 90. Le problème de la sécurité alimentaire est particulièrement grave dans certaines régions. Ainsi 45 " awrajas " (divisions administratives) dans les régions d'Amhara, Oromo, Wolaita et du Tigré ont été classées zones prioritaires en matière de sécurité alimentaire.

Depuis plus de treize ans, le PAM a mis en place dans ces régions un programme de réhabilitation des terres cultivées et des forêts, qui a atteint aujourd'hui environ 60 % de ses objectifs initiaux. En 1993, le PAM a décidé de prolonger ce programme pour à nouveau quatre ans et l'a étendu au développement d'infrastructures dans les dites régions.

Les objectifs à moyen terme de ce projet sont :

- protéger et développer environ 135.000hectares de terres par la maîtrise de l'érosion des sols, la conservation des ressources en eau, l'extension des surfaces plantées en arbres pour le bois de chauffe, des surfaces de pâturage ainsi que des potagers individuels ou collectifs ;
- gérer, en respectant l'équilibre écologique, quelques 200.000hectares de forêts ;
- construire des infrastructures de base dans 450 communes environ.

Pour parvenir à réaliser ces objectifs, l'aide alimentaire du PAM a, depuis le début du projet, été majoritairement utilisée dans des opérations de " vivres contre travail ". Pour cette nouvelle tranche du programme, il a été prévu de distribuer des rations quotidiennes aux familles de paysans nécessiteux. A terme, cette aide de quatre ans devrait directement bénéficier à environ 156.000 familles (représentant 936.000 personnes) par le biais des rations alimentaires. Quelque 552.000 personnes devraient, elles, profiter des travaux de réhabilitation des terres cultivées et des infrastructures.

**En 1994, la Communauté a participé à ce programme à hauteur de 21.000 tonnes de céréales et de 330 tonnes d'huile végétale au titre de l'aide multilatérale.**

\*Jordanie : développement des forêts et des terres de parcours

Ses rares ressources naturelles et son économie fragile font de la Jordanie un pays très dépendant de l'aide extérieure. La guerre du Golfe n'a fait qu'aggraver les conditions de vie déjà précaires des Jordaniens. Les paysages sont en majorité secs ou semi-arides et seulement 6 % de la superficie totale du pays est cultivée. Quant aux forêts, elles ne couvraient plus en 1991 que 0,7 % du territoire.

Les terres de parcours — ou aires de pâturage pour le bétail — sont primordiales dans un pays aussi peu fertile. Ces terres couvraient, en 1991, 8,2 millions d'hectares (près de 90 % du territoire). Malheureusement, à cause du surpâturage, de l'arrachage d'arbustes pour le bois de chauffe et aussi de certaines habitudes culturelles inadéquates, ces terres se détériorent de plus en plus rapidement.

Face à cette situation, le gouvernement jordanien a mis en place des mesures visant à assurer le renouvellement des sols et de la végétation naturelle. Cependant, faute de moyens, le Département national du reboisement et de la sylviculture ne peut payer correctement ses employés. En 1991, le gouvernement décidait donc d'allouer à une coopérative quelque 9.000 hectares de jachère pour qu'elle les transforme en pâturages productifs.

Le PAM contribue à ce projet sous la forme de vivres contre travail depuis 1975. En 1992, il décidait de prolonger à nouveau son aide au gouvernement jordanien pour cinq ans. Le projet de 1992 du PAM prévoit à terme de générer des surfaces boisées et des aires de pâturage. Ainsi, l'érosion du sol pourra être limitée et le revenu des éleveurs et des cultivateurs sera augmenté. Cette action permet en prime de créer des emplois au niveau local.

L'aide alimentaire allouée via le PAM sera distribuée contre les prestations de travail des bénéficiaires. Elle sera donnée, en complément de leur maigre salaire, aux ouvriers non qualifiés du gouvernement qui sont employés dans des activités de reboisement sur des terres appartenant à l'Etat. Une autre partie de cette aide sera distribuée aux membres de la coopérative travaillant au développement de terres de parcours collectives dans les régions d'Azraq, Ira/Yarga, Karak, Kafraïn, Ma'an, Madaba, Balga et Tafileh. Finalement, la dernière partie sera allouée à des paysans indépendants de la rivière Zarqa afin de les encourager à cultiver leurs propres aires de pâturage.

**Ce projet devrait bénéficier à 2.500 employés du gouvernement, à 1.500 membres de la coopérative et à 350 fermiers indépendants. En 1994, la Communauté a participé à ce projet en allouant 4.608 tonnes de céréales et 330 tonnes d'huile végétale au titre de l'aide multilatérale.**

## 5. Les opérations triangulaires et les achats locaux

Ces opérations se sont multipliées ces dernières années, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins spécifiques des populations bénéficiaires, en privilégiant par la même occasion les marchés des pays en développement. En outre, cette procédure permet souvent d'acheminer l'aide alimentaire plus rapidement et en général à moindre coût, surtout dans le cas des achats locaux. Les opérations triangulaires et les achats locaux ont bénéficié à plus de cinquante pays (aides directes et indirectes confondues) et ont représenté près de 37 % en 1994 (voir répartition ci-après) de la totalité de la mobilisation de l'aide alimentaire communautaire. Voici un cas parmi d'autres:

### \* Appui au commerce céréalier tanzanien

En Tanzanie, le PNB moyen annuel par tête d'habitant depuis 1991 se situe entre 100 et 200 dollars américains, ce qui en fait l'un des pays les plus pauvres au monde. 84 % de la population active travaille dans le secteur agricole qui représente 61 % du PNB. La grande majorité des agriculteurs pratique une culture de subsistance sur en général moins de 0,2 hectare. La Tanzanie est néanmoins classée parmi les pays quasi auto-suffisants en termes de production alimentaire.

Bien que les dividendes des réformes économiques entamées en 1986 aient largement bénéficié au pays tout entier, les agriculteurs des régions du nord et les populations rurales les plus pauvres n'en ont pas encore profité. Cet état de fait a été aggravé par les faibles précipitations de 1993 ainsi que les difficultés rencontrées dans la distribution des fertilisants. Les problèmes de transport, le manque de liaisons commerciales entre les zones de surplus du sud et de déficit du nord constituent les principaux handicaps pour la commercialisation effective des denrées alimentaires.

En 1994, les besoins en aide alimentaire ont été estimés à 330.000 tonnes de céréales. La Communauté a par conséquent proposé un programme structurel visant à renforcer le rôle du secteur privé dans le commerce céréalier des régions déficitaires. Entre février et avril 1995, 20.000 tonnes de maïs blanc achetées en Uganda seront vendues en petits lots dans plusieurs sites à plus de 500 petits commerçants.

Parallèlement à ce programme, la Communauté a mis sur pied en 1994 un programme visant à soutenir les populations appauvries du fait des effets combinés de l'ajustement structurel et de la sécheresse. Cette action a permis pendant quatre mois de distribuer 5.000 tonnes de maïs blanc achetées en Uganda à des agriculteurs défavorisés, à leurs familles et aux populations urbaines pauvres.

## 6. Les actions de stockage

### \*Deux types de stockage

**Le stockage a principalement deux fonctions. Quand il a un effet régulateur, il consiste en un engrangement des surplus de récoltes dans le but d'éviter une baisse des prix par une inondation du marché en cas de bonnes récoltes ou une hausse des prix par leur déversement sur le marché lorsque les récoltes ont été mauvaises.**

**Les stocks de sécurité, par contre, sont beaucoup plus conjoncturels. Ils sont constitués dans des zones considérées comme potentiellement à risque, c'est-à-dire, dans les régions où, étant donné les facteurs climatiques (sécheresse, pluviosité incertaine...) ou même humains (déplacements...), il peut y avoir risque de manque de nourriture. Ils sont utilisés pour répondre à des urgences et ainsi prévenir tout risque de famine. Leur principal avantage est d'être déjà sur place. Cela permet donc d'économiser le temps du transport nécessaire lorsqu'une alerte est donnée et que les vivres viennent à manquer. Dans ce domaine, gagner du temps, c'est sauver des vies humaines.**

### \*Comment constituer un stock ?

**La constitution de stocks de produits alimentaires est une opération techniquement complexe qui requiert obligatoirement le recours à des spécialistes. Le choix géographique tout d'abord doit être judicieux car le stock doit être immédiatement utilisable (en cas de famine par exemple). Il faut pour cela qu'il soit situé dans le pays où il sera éventuellement utilisé.**

La construction d'un ouvrage pour le stockage nécessite une étude technique préliminaire avec cahier de charges. Il n'est pas question de construire un hangar à un endroit régulièrement inondé ou au sol instable. Il doit répondre, en outre, à des impératifs de rentabilité. Sa capacité doit être proportionnelle aux besoins identifiés et le prix de revient abordable. Plusieurs types de stockage peuvent être envisagés : en vrac, en silos ou en sacs en entrepôts. Tant l'entrepôt que le silo devront être étanches pour permettre la fumigation (éradication des insectes et de leurs larves) du grain. Le stockage en entrepôt se fera sur des palettes afin d'entretenir une ventilation correcte maintenant le niveau d'humidité suffisamment bas.

Etant donné l'importance que représentent les actions de stockage en terme d'amélioration de la sécurité alimentaire des populations concernées, nombre de ces opérations ont été financées par la Communauté et mises en œuvre par des ONG ou des organisations internationales. En 1994, sept pays ont bénéficié de cette d'aide via des ONG.

#### \*Zimbabwe : construction d'entrepôts

En 1994, la Commission a financé, via l'ONG allemande HELP, la construction de trois entrepôts dans trois districts du Zimbabwe. Les régions ciblées sont régulièrement victimes de la sécheresse. Les conséquences sur l'approvisionnement des populations concernées sont d'autant plus graves qu'il y a un manque cruel de bâtiments de stockage des produits des récoltes (maïs, arachide, tournesol...).

Les entrepôts construits avec le financement communautaire ont permis le stockage et la commercialisation de récoltes locales ainsi que des intrants (notamment semences et fertilisants). Ils ont aidé le gouvernement zimbabwéen dans ses efforts de décentralisation et peuvent éventuellement servir au stockage d'une aide alimentaire en cas de crise aiguë.

#### 7. Les systèmes d'alerte rapide

En 1994, la Communauté a financé, comme par le passé et à hauteur de 165.000écus, le système d'information **FAIS " Food Aid Information System "** développé par le PAM. Ce système fournit des données complètes concernant les livraisons d'aide alimentaire par tous les donateurs. Le financement de la Communauté vise à compléter ce système et à assurer la liaison avec un autre projet important, financé lui-aussi par la Communauté européenne, le "**GEOFILE**". Ce projet pilote consiste en un programme informatique incluant une base de données qui comprend des informations assistées, entre autres, par des images satellite (NOAA) concernant la sécurité alimentaire aux niveaux régional et national : estimation des récoltes et des réserves alimentaires, démographie, précipitations, prix et approvisionnement des marchés, habitudes alimentaires... Ces renseignements sont récoltés et évalués dans le but de prévenir les risques de crise alimentaire.

## V. LES ACTIONS DE REHABILITATION

### 1. Couverture d'un déficit alimentaire au niveau national

#### A. La fourniture de semences et d'outils

##### \*Rwanda : aide à la relance agricole

Le Rwanda se trouve dans un état d'instabilité sociale et politique depuis le début de la guerre civile en octobre 1990. Suite à l'assassinat du président Habyarimana en avril 1994, des centaines de milliers de personnes, en majorité d'origine tutsie, se sont fait exterminer par les troupes gouvernementales. Pour mettre un terme à ce génocide, le Front patriotique rwandais (FPR) dut investir le pays et la capitale. Les combats qui s'ensuivirent poussèrent les populations civiles à la fuite dans les Etats limitrophes et dans d'autres régions du pays. A ce jour, on estime que ces événements ont causé la mort de près d'un million de personnes et obligé environ deux millions de personnes à trouver refuge au Burundi, au Zaïre, en Tanzanie et en Ouganda. On dénombre aussi un bon million de personnes déplacées à l'intérieur même du pays.

Les combats ont officiellement pris fin en juillet 1994 par l'accession au pouvoir du FPR qui a maintenant pour tâche immense de reconstruire un pays totalement dévasté par la guerre. En juillet et août 1994, la Communauté a d'abord fait le nécessaire pour assurer la couverture des besoins alimentaires dans les camps de réfugiés et de déplacés. A cet effet, elle a mobilisé plus de 82.000 tonnes de vivres qui ont été distribuées en coordination avec le CICR, plusieurs ONG et le PAM.

Quelques mois plus tard, faute de moyens, le gouvernement en place est, seul, incapable d'assurer les conditions nécessaires au retour des réfugiés, de payer ses fonctionnaires, de remettre en place les circuits de commercialisation et les réseaux de transport. Dès lors, en plus de l'aide humanitaire, l'aide communautaire s'est focalisée sur des domaines permettant aux réfugiés et aux déplacés de retrouver une certaine stabilité et une autonomie, en particulier en ce qui concerne la production agricole. Elle a également mis en place des programmes d'approvisionnement en eau et en électricité pour les principales villes.

La production agricole est, en temps normal, fortement liée aux conditions météorologiques peu favorables, à la pauvreté croissante des populations rurales, mais aussi et surtout à la pression qu'exerce une population trop nombreuse sur des terres trop exiguës. Les événements récents, massacres, déplacements massifs de populations et destruction des infrastructures, n'ont fait qu'aggraver cet état des choses. A la fin de l'année, on estimait que les récoltes de 1994 ne représenteraient que 30 à 50 % des récoltes habituelles.

Pour aider les populations rwandaises à se réinstaller dans leurs provinces d'origine et à relancer leurs cultures vivrières, la Communauté a financé l'achat de semences, d'outils et de vivres afin de constituer dans les pays voisins un stock de roulement. En grande partie achetés dans la région, ces produits doivent permettre aux paysans rwandais de relancer la campagne agricole pour 1995.

Vivres et semences ont été distribués par l'intermédiaire des ONG ou des autorités locales. La préférence a été donnée à des projets de distribution de vivres contre travail ou contre paiement, dans la limite des moyens financiers des paysans. Une assistance technique a également été mise en place dans la région de manière à conseiller les populations dans leurs travaux agricoles. Cette aide, d'une valeur totale de 18 millions d'écus, devrait permettre de dégager une partie appréciable de la population rurale de leur dépendance vis-à-vis de l'aide humanitaire et préparer ainsi la voie à la réhabilitation socio-économique du pays.

#### \*Burundi : aide à la réhabilitation agricole

Depuis le coup d'état d'octobre 1993 qui vit l'assassinat du premier président démocratiquement élu, Melchior N'Dadaye, des troubles internes subsistent toujours au Burundi et sont la cause directe de la fuite de près de 600.000 personnes dans les pays voisins, d'autant de déplacés à l'intérieur ainsi que de la mort d'une centaine de milliers d'autres. En avril 1994, le nouveau président, M. Ntaryamira était lui-aussi assassiné, en même temps que son homologue rwandais. A la fin de 1994, la situation était redevenue un peu plus stable bien que des tensions persistent toujours. On estime actuellement à près de 1.100.000 personnes le total des populations sinistrées dans ce pays auquel il faut ajouter quelque 350.000 réfugiés (environ 200.000 Burundais réfugiés au Rwanda sont revenus dans leur pays suite aux événements) ainsi que 80.000 réfugiés rwandais.

Tout comme au Rwanda, la suspicion et la violence entre protagonistes hutus (majoritaires) et tutsis (minoritaires) a entraîné la paralysie économique et sociale du pays. **La production agricole, déjà faible en temps normal, a dramatiquement chuté du fait de cette instabilité, des déplacements incessants de populations et aussi du retard des pluies. Au mois de juin 1994, on prévoyait une baisse de la production vivrière et céréalière annuelle de 20 à 30 % par rapport à 1993. Une situation de malnutrition, particulièrement aiguë chez les enfants s'est alors développée. Cette situation s'est aggravée surtout par les flux importants de population et la nécessité de les nourrir.**

Afin d'y remédier, le programme financé par la Communauté au Burundi est, à une moindre échelle, similaire à celui développé au Rwanda. Il consiste en la fourniture de 10.000 tonnes de haricots (pour une valeur de six millions d'écus) et de 2.500 tonnes en semences et outils (pour une valeur de 2.500.000 écus). Des opérations de distribution de semences, d'outils et de vivres (gratuitement, contre travail ou contre paiement) ont été mises en place, dans une des provinces du pays, dès la campagne agricole de septembre/octobre. Les résultats sont d'ores et déjà très encourageants. L'opération sera initiée dans d'autres provinces pour la saison de mars 1995 et permettra ainsi un appui significatif en matière de sécurité et de couverture alimentaires ainsi qu'en matière de réhabilitation agricole auprès des victimes et déplacés engendrés par les troubles récents.

## B. Programmes d'alimentation scolaire

### • Honduras : un nouveau programme de déjeuners scolaires

Le Honduras est un des pays les moins développés du nouveau continent. Son industrie y est extrêmement limitée et l'agriculture ne couvre pas les besoins alimentaires locaux. Le pays est par ailleurs fortement dépendant, pour la génération de devises étrangères, de deux produits d'exportation : la banane et le café. En outre, depuis 1990, le gouvernement hondurien a entrepris un programme d'ajustement structurel sous les auspices du FMI dont le coût social s'est révélé être plutôt élevé. Certes, la croissance a repris, surtout grâce à une politique agricole repensée. Cependant, les gains de cette réforme n'ont profité qu'à une poignée de la population. Aujourd'hui encore, 10 % de la population perçoit 40 % du revenu national, et 50 %, seulement 17 %. Pire, 70 % de la population vit en-deça du seuil de pauvreté, et 56 % en-deça du seuil d'extrême pauvreté.

La production agricole augmente sensiblement mais pas suffisamment par rapport à la croissance démographique. Le Honduras n'est plus autosuffisant depuis la fin des années 70. La volonté du gouvernement de moderniser l'agriculture restera inopérante tant que les petits paysans n'auront pas plus facilement accès au crédit et aux intrants (semences, engrais et produits phytosanitaires), et tant qu'il n'y aura pas eu de réforme agraire redistribuant plus équitablement les terres.

**Les repas de près de 63 % des familles honduriennes ne couvrent pas leurs besoins énergétiques. De plus, ces repas sont, dans la majorité des cas, déficitaires en protéines. Dans ce contexte, le problème de la malnutrition infantile reste préoccupant. Une étude réalisée au niveau national en 1992 a montré que 35 % des enfants de six à neuf ans souffrent de retard dans la croissance (révélateur de la malnutrition) et 12 % de retard grave (malnutrition aiguë). Actuellement, 9 % des nouveaux-nés présentent des signes de malnutrition.**

**Après avoir financé des opérations " verres de lait ", la Communauté participe à un programme visant à distribuer à des écoliers du système public des repas complets, pendant quatre ans. Cette aide de la Communauté porte sur 250 tonnes de blé, 550 tonnes de maïs, 550 tonnes de riz, 630 tonnes de lait en poudre, 80 tonnes d'huile végétale et 200 tonnes de haricots. Bien qu'ayant eu un incontestable succès, l'effet nutritionnel du verre de lait reste relativement faible surtout pour des enfants souffrant de malnutrition. C'est pourquoi il est remplacé par un déjeuner qui aura le même effet du point de vue éducatif mais sera beaucoup plus significatif du point de vue nutritionnel.**

En 1994, 30.000 enfants, issus des trois départements les plus pauvres du pays (Intibuca, Lempira et La Paz), ont reçu quotidiennement un repas équilibré par l'intermédiaire du Servicio de alimentacion escolar, et 100.000 autres, un verre de lait distribué dans les écoles rurales et urbaines marginalisées de départements ayant un fort déficit nutritionnel (Santa Barbara, Copan et Ocotépéqué en particulier). Durant les trois années qui suivront, ce seront 90.000 écoliers qui bénéficieront d'un déjeuner quotidien.

Une ration de base comporte du riz, du maïs blanc et des haricots rouges. Ces aliments sont habituellement utilisés dans le régime alimentaire hondurien. Le lait en poudre vient enrichir la qualité nutritionnelle du déjeuner et l'huile végétale constitue un complément énergétique utile. Quant au blé, son utilisation modérée permet d'améliorer la couverture tout en diminuant le coût.

Ce programme vise bien sûr à améliorer le statut nutritionnel de ces enfants, mais il augmentera également leur assiduité et leur concentration à l'école et permettra ainsi de diminuer l'abandon et l'échec scolaires. Il est aussi une forme de sensibilisation des communautés à une alimentation prenant en compte les besoins nutritionnels.

Il a aussi été prévu une action de substitution portant sur 1.500.000écus en vue de promouvoir la sécurité alimentaire. Cet objectif sera réalisé par le biais de programmes alternatifs de développement de la production de céréales de base par une politique de crédit aux petits fermiers, le soutien de projets de micro-irrigations et de conservation des sols, etc.

• Mozambique : distribution de petits pains dans les écoles de Maputo

En octobre 1992, des accords de paix furent enfin signés entre le gouvernement mozambicain et les forces de la Renamo, mettant un terme à une guerre civile ayant duré quinze ans et ayant causé plus d'un million de morts et près de deux millions de réfugiés. Au sortir de ce conflit, une sécheresse prolongée s'abattit sur le pays et aggrava une situation économique déjà rendue désastreuse. Du fait de l'arrêt des combats, près de cinq millions de Mozambicains réfugiés ou déplacés se mirent en route vers leurs villes et villages d'origine et ont ainsi entamé le processus de reconstruction nationale.

Dans ce contexte, l'enseignement prodigué à la jeunesse est très important car il constitue un encadrement socio-éducatif dont elle (la jeunesse) ne put bénéficier durant les années de guerre.

**La Communauté finance depuis 1991 un programme de distribution alimentaire en milieu scolaire dans ce pays. Pour la continuation de cette action en 1994, la Communauté a alloué 480 tonnes de blé, 370 tonnes de lait en poudre, 185 tonnes d'huile végétale et 250 tonnes de sucre en produits (auxquels s'ajoutent 880 tonnes de maïs blanc prélevé sur les stocks de sécurité constitués dans le pays en 1993) tandis que les frais de fabrication, de transport et de distribution de 210.000 brioches par jour pour l'année scolaire 1994 sont financés à partir des fonds de contrepartie générés par l'aide alimentaire communautaire monétisée dans le pays. Ce programme a touché écoliers et instituteurs de quelque 110 écoles primaires de la capitale du pays et ses environs (Maputo, Matola et Machava) de la mi février à la fin novembre.**

Il a été décidé de reconduire ce programme sur plusieurs années du fait de la sous-alimentation généralisée et persistante des écoliers mozambicains. Ce programme, qui en complète un autre mis en œuvre en milieu rural par le PAM, a un double objectif, nutritionnel et pédagogique : tout d'abord apporter aux enfants leur premier repas de la journée, ensuite améliorer le " rendement " du point de vue de la fréquentation et de l'assiduité des élèves aux cours.

## C. Soutien nutritionnel à des groupes cibles

### \*Angola : aide aux personnes déplacées et aux populations urbaines

Une guerre civile déchirait l'Angola depuis son accès à l'indépendance en 1974. Elle opposait les forces gouvernementales (MPLA) à l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA). En mai 1991, les accords de paix de Bicesse furent signés et conduisirent à un cessez-le-feu et l'organisation d'élections libres qui furent remportées par le MPLA. Fin octobre, début novembre 1992, la non acceptation des résultats par l'UNITA replongea le pays dans la guerre civile et causa plus de 100.000 morts durant l'année 1993. Les combats incessants ont fait fuir de chez eux ou ont touché plus de trois millions d'Angolais. Toutefois, fin 1994, de nouveaux accords de paix ont été signés et laissent présager un avenir meilleur pour les populations par la possibilité d'un processus de reconstruction nationale sous les auspices de la communauté internationale.

**Selon les Nations unies, en janvier 1994, on estimait à plus de 170.000 tonnes leurs besoins en produits alimentaires pour les six premiers mois de l'année. Ce chiffre ne tient pas compte des populations hors d'atteinte du fait de l'insécurité et de la quasi destruction du réseau de communication. En outre, la production agricole interne pour la campagne 1993/1994 fut faible du fait du nombre important de paysans déplacés, de la mauvaise pluviométrie dans certaines provinces, du manque d'intrants agricoles et du climat d'insécurité. Dès lors, la commercialisation d'excédents de produits vivriers sur les marchés est restée très aléatoire.**

La Communauté européenne finance depuis plusieurs années des envois d'aide alimentaire en Angola. Du fait de l'instabilité politique chronique, cette aide a, ces dernières années, essentiellement consisté en la distribution gratuite de denrées alimentaires aux réfugiés.

**En 1994, l'aide alimentaire de la Communauté s'élève à 80.000 tonnes de céréales, 6.500 tonnes d'huile végétale et pour l'équivalent de 3.850.000 écus en produits divers, principalement des légumineuses sous formes d'achats triangulaires, mais aussi du sel et du poisson séché sous forme d'achats locaux (le tout pour un montant de 34.760.000 écus, frais de transport/distribution et assistance technique compris).**

Elle a été pour moitié distribuée gratuitement, par l'intermédiaire des ONG angolaises et européennes (Caritas, ADRA, Oikos, AAA, etc.), dans les provinces accueillant les déplacés. Les produits alimentaires fournis — céréales, huile, haricots, poisson séché et sel — ont été d'une part distribués gratuitement pour améliorer le statut nutritionnel des déplacés et d'autre part, utilisés dans le cadre de programmes de vivres contre travail afin d'initier un processus de réinstallation de ces déplacés et de les rendre moins dépendants de l'aide.

L'autre moitié de l'aide communautaire a été vendue aux commerçants locaux dans les zones urbaines où, paradoxalement, les gens sont souvent moins bien nourris que les réfugiés sur lesquels se concentre l'aide internationale, étant donné la crise économique sévissant actuellement dans le pays. Cela est dû au coût élevé des produits de base devenus rares, coût exorbitant du fait du développement du marché noir. A titre d'exemple, un petit pain coûte 500.000 kwanzas et le salaire mensuel moyen est de l'ordre de deux millions de kwanzas (environ un dollar américain). L'inflation ayant atteint 30 % par mois, la majeure partie de la population urbaine n'est plus en mesure de faire face aux dépenses nécessaires à sa simple survie. En améliorant l'offre sur les

marchés urbains, l'aide communautaire a pour but d'atténuer ces effets pervers et de ne pas laisser s'installer un trop grand déséquilibre entre ceux qui bénéficient des distributions gratuites et ceux qui restent tributaires d'un marché de pénurie. La monétisation de cette aide va générer des fonds de contrepartie qui serviront à financer des projets de développement rural et péri-urbain. Un mécanisme a été prévu par la Commission pour préserver la valeur réelle de ces fonds grâce à la signature d'un mémorandum spécifique en décembre 1994.

L'objectif majeur de ce programme d'aide est d'atteindre le maximum de populations dans tout le pays. Les plans de distribution sont néanmoins tributaires des conditions de sécurité qui prévalent sur le terrain et du maintien du cessez-le-feu.

#### Angola : réhabilitation agricole 1993/94

La distribution de semences et d'outils du programme 1993 qui avait été mise au point avec la participation du Ministère angolais du plan et de l'agriculture, s'est en partie déroulée en 1994. Cette action a permis la fourniture de l'équivalent de deux millions d'écus en semences (2.000 tonnes de semences de maïs, 900 tonnes de semences d'haricots, 500 tonnes de semences de sorgho, 500 tonnes de semences de millet, 250 tonnes de semences d'arachide, 250 tonnes de semences de pois et 15 tonnes de semences de légumes) ainsi que l'équivalent de 600.000 écus en outils agricoles (soit environ 250.000 ustensiles divers répartis en machettes, houes, haches et pierres à aiguiser). La distribution s'est faite sur l'ensemble du territoire en prenant plus particulièrement en compte les zones ayant accueilli un nombre important de déplacés et aussi en fonction du potentiel agricole des régions concernées.

#### \*Ethiopie : une crise alimentaire évitée

En juillet 1991, lorsque le nouveau gouvernement éthiopien de transition prit le pouvoir, il fut confronté à une situation socio-économique sans pareil. Pour y remédier, avec l'aide du FMI et de la Banque mondiale, un vaste programme d'ajustement structurel fut mis en œuvre. Entre autres mesures, ce programme comprenait la libéralisation du secteur des transports, la privatisation de certains secteurs publics, des réformes fiscales et une orientation générale vers l'économie de marché. A terme, ces réformes devraient relancer la production agricole qui est le secteur économique le plus important du pays. Il représente 85 % des bénéfices réalisés à l'exportation et 45 % du PNB. Malheureusement, les populations éthiopiennes souffrent des effets de ces réformes économiques sur le plan social car la libéralisation des prix a aussi touché les denrées de première nécessité.

**Selon une estimation de la FAO, le déficit alimentaire du pays est estimé à un million de tonnes pour 1994. Cette estimation tient compte de plusieurs facteurs : mauvaise répartition des précipitations tout au long de l'année, augmentation du coût des intrants agricoles et croissance démographique toujours plus grande.**

La communauté internationale fut préoccupée par l'éventualité d'une répétition de la grande crise de 1984. Pour parer à une telle éventualité, il fallait rapidement procéder à un échange d'informations afin d'essayer de résoudre les problèmes techniques et logistiques relatifs à l'arrivée en temps utile de l'aide internationale et à l'organisation du transport, du débarquement et de la distribution de cette aide, de manière à éviter les risques de congestion dans les ports éthiopiens d'Assab et de Massawa. La coordination à Addis Abeba entre la délégation de la Commission, les représentants des autres donateurs et le gouvernement éthiopien fut excellente, mais il a fallu la

compléter par une coordination ad hoc à un niveau plus élevé. A cet effet, les services de la Commission ont organisé fin juin 1994, une réunion technique de coordination avec tous les principaux donateurs. Aujourd'hui, bien que tous les problèmes n'aient pas été résolus, il peut certainement être avancé que cette réunion a contribué à renforcer la collaboration et la coordination entre les principaux acteurs et a permis d'éviter à l'Ethiopie une crise alimentaire grave.

Pour sa part, en 1994, la Commission a alloué une aide alimentaire de 130.000 tonnes de blé (pour une valeur de 26.500.000écus, frais de transport compris) à l'Ethiopie dans le but d'améliorer la situation nutritionnelle des populations urbaines et de combattre une famine naissante dans le pays suite à de mauvaises récoltes. Cette aide a aussi servi à renforcer les stocks de la réserve nationale de sécurité.

L'aide communautaire s'est faite en deux temps. Tout d'abord, 50.000 tonnes de blé furent délivrées à l'Ethiopie afin d'être vendues sur les marchés d'Addis Abeba, la capitale, au mois de juin. C'est en effet à cette période que les prix des céréales fluctuent énormément et se répercutent sur le prix du pain. Cette aide structurelle a donc contribué à une certaine stabilisation des prix, ce qui a rendu possible l'achat par les consommateurs urbains de pain leur permettant de maintenir leur état nutritionnel à un niveau acceptable. Un organisme gouvernemental s'est chargé de la distribution du blé aux minoteries, qui ont, elles-mêmes, revendu la farine à des boulangers. Cette action a touché près de un million de consommateurs urbains vulnérables.

Par la suite, il a fallu livrer 80.000 tonnes de blé pour faire face à une baisse dramatique des récoltes par rapport aux prévisions faites plutôt dans l'année, notamment dans les régions de Wollo et Shoa (sud du pays) où la deuxième récolte, celle du mois d'août, représente 90 % de la production annuelle totale. Une réévaluation des populations nécessiteuses dans le pays a aussi été opérée : victimes de la sécheresse, déplacés et réinstallés, soldats démobilisés, victimes de la guerre... De quatre millions et demi de bénéficiaires potentiels, on est passé à six. Cette allocation a eu l'avantage d'augmenter la capacité de réponse du stock alimentaire national de sécurité vis-à-vis des populations les plus vulnérables.

#### Mobilisation pour l'Ethiopie

Ces 80.000 tonnes furent livrées en octobre/novembre 1994. Du point de vue de la mobilisation, cette opération fut novatrice en ce sens que c'était la première fois qu'une livraison d'aide alimentaire communautaire en Ethiopie devait se faire à destination finale. Les lots furent donc livrés en quatre endroits différents avec des distances de transport par route allant jusqu'à parfois 1.000 kilomètres. Malgré des conditions de travail parfois difficiles, ces opérations de transport ont été menées avec des pertes négligeables et toutes les parties concernées furent extrêmement satisfaites de cette action.

\*Erythrée : approvisionner les marchés locaux

A l'issue d'un référendum organisé le 27 avril 1993, l'Erythrée proclamait officiellement son indépendance vis-à-vis de l'Ethiopie. Après trente années de guerre civile, cette nouvelle nation doit faire face à un double défi : reconstruire le pays et réintégrer des centaines de milliers d'Erythréens désireux d'être rapatriés. Les ravages causés par la guerre sur l'économie du pays ont été exacerbés par plusieurs sécheresses durant les décennies 70 et 80. Un fort taux d'analphabétisme sévit dans la population dont l'état nutritionnel général est encore précaire.

Durant sa première année au pouvoir, le gouvernement provisoire émanant du Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE) s'est engagé dans un processus de démocratisation et de libéralisation (gouvernement constitutionnel, indépendance de la presse, égalité des femmes, application du droit foncier, codes de commerce et du travail, etc.). Il a également défini un programme de redressement économique s'attaquant à l'ensemble des secteurs dont notamment celui de l'agriculture qui demeure le plus important de tous. La population érythréenne (2,6 millions d'habitants) est rurale à 76 % ; il s'agit presque exclusivement de petits exploitants pratiquant une agriculture de subsistance sur des surfaces variant de 0,75 à 2,5 hectares. Les principales cultures sont l'orge, le blé, le maïs, le sorgho et le millet. Elles occupent plus de 80% des terres cultivées. Le restant est consacré aux oléagineux et aux légumineuses. La pluviométrie, variable, imprévisible et insuffisante, est la principale responsable des maigres récoltes. Même s'il existe d'autres facteurs limitatifs tels que les parasites d'origine animale et végétale, l'insuffisance d'intrants et l'utilisation de variétés à faible rendement ne permettent pas un réel décollage qui aboutirait à la production de surplus commercialisables.

La production de 1993 n'avait couvert que 20 % des besoins de la consommation nationale totale. **Début 1994, on soulignait la nécessité d'une aide alimentaire structurelle d'environ 62.000 tonnes de blé pour assurer un approvisionnement suffisant des marchés ainsi que la stabilisation des prix des denrées alimentaires.**

Suite à ces prévisions, la Commission a décidé pour 1994 d'allouer une aide de 18.000 tonnes de blé (pour un total de 2.600.000 écus, transport compris), destinée à la vente sur les marchés locaux, plus particulièrement ceux d'Asmara et de Dekemhare en vue de combler partiellement le déficit alimentaire national. Concrètement, une fois le blé livré au port de Massaoua, l'Agence érythréenne de secours et de réhabilitation (Eritrean Relief and Rehabilitation Agency - ERRA) prendra en charge son transport et sa livraison aux minoteries puis fera de même pour la vente de la farine aux boulangeries.

Les fonds de contrepartie générés par cette vente permettront entre autres projets, l'amélioration des approvisionnements en intrants, l'apport de nouvelles variétés de graines, des programmes de stockage, etc.

Le gouvernement érythréen s'étant fixé comme priorité d'améliorer la sécurité alimentaire du pays, différents efforts ont été entrepris en ce sens. En 1993, 315.000 hectares de terre ont été mis en culture, ce qui a représenté un gain de 25 % par rapport à la campagne précédente. Aussi, une politique de préservation des sols a été mise en œuvre par l'aménagement de terrasses, la construction de digues en terre pour la rétention des ressources hydrauliques et la distribution d'intrants sous forme de bœufs et de graines. Souvent, ces travaux sont réalisés à l'aide de projets de vivres contre travail.

## \*Nicaragua : un certain marasme économique

Comme d'autres pays d'Amérique centrale, le Nicaragua est engagé dans un processus d'ajustement structurel sous les auspices du FMI. Ce programme est caractérisé par une réduction drastique des dépenses étatiques, entraînant une forte diminution des subventions au secteur agricole ainsi qu'un désengagement dans le domaine du social. L'application de ce programme a peut-être permis une relative stabilisation monétaire interne, il n'en a pas moins provoqué un fort ralentissement de l'activité économique. Ce ralentissement est d'autant plus ressenti que le pays sort d'une guerre civile de douze ans et traverse une difficile période de reconstruction nationale et de réinsertion dans la vie civile de nombreux réfugiés et anciens combattants. En outre, les tensions politiques renaissantes ont retardé le règlement de la question toujours brûlante de la réforme agraire.

En raison des incertitudes liées à cette réforme ainsi que des disponibilités de crédit très limitées et des aléas climatiques (sécheresse), la production vivrière pour la campagne 1992/1993 a plutôt été réduite. Quant à l'huile végétale, la dépendance du pays aux exportations de ce produit s'est encore accrue à cause du déclin structurel de ce secteur. En réalité, la situation de l'offre alimentaire au Nicaragua reste très tendue du fait des capacités totalement insuffisantes de production conjuguées à la possibilité réduite d'importation étant donné la raréfaction des devises.

**Les récoltes de 1994 furent très inférieures à celles de 1993. Or, cette année-là déjà, la ration alimentaire moyenne par jour et par personne n'était que de 1718 calories et 13 % des enfants de moins de six ans souffraient de malnutrition.**

Le gouvernement nicaraguayen a néanmoins adopté une politique agricole libérale en vue d'améliorer la production et promouvoir les exportations — sources de devises — en tablant sur les lois du marché et de la libre concurrence. Parallèlement, un effort particulier a été consenti dans le sens d'une meilleure coordination entre les différentes administrations intervenant dans la mise en œuvre de la politique agricole. Une attention particulière est apportée dans le domaine de la régularisation des problèmes touchant à la propriété foncière et aux moyens de production (politique de titularisation des terres et privatisation d'entreprises d'Etat), ainsi qu'en matière d'environnement, de technologie agricole, de promotion des coopératives, etc.

**En 1994, la Communauté a alloué au Nicaragua une aide alimentaire de 1.300 tonnes d'huile végétale, 500.000 écus pour l'achat local de produits divers et 500.000 autres écus en assistance technique. Le financement de l'achat de produits divers servira au lancement d'un programme pilote de déjeuner scolaire qui, dans un premier temps, touchera 5.000 écoliers dans une région où la malnutrition est assez élevée.**

La vente de l'huile végétale permettra la génération de fonds de contrepartie ainsi que la disponibilité de ce produit sur le marché. L'assistance technique prévue devra collaborer à la mise en œuvre avec le gouvernement nicaraguayen d'une politique de sécurité alimentaire et la supervision des projets de développement financés par les fonds de contrepartie.

Les fonds de contrepartie jusqu'à maintenant constitués ont servi au financement de divers projets dont l'objectif commun est de contribuer à la sécurité alimentaire du pays, plus spécifiquement de mettre sur pied une relative autosuffisance alimentaire pour les populations rurales et d'élever ainsi le niveau nutritionnel de la population dans son ensemble. Ces projets sont suivis actuellement par un assistant technique.

Avec ces fonds de contrepartie, la Commission est devenue le premier bailleur de fonds pour les crédits non conventionnels à l'attention des petits et moyens producteurs de culture vivrière par la promotion de " banques locales " et de " caisses rurales d'épargne-crédit " allant de pair avec une assistance technique permettant une mécanisation légère de l'agriculture, possibilité que les mécanismes de crédits bancaires traditionnels n'offrent pas.

Cette action avait pour but de réactiver la production paysanne de céréales de base dans les départements de Chinandega, Esteli, Madriz, Nueva Segovia, Rivas et Chontales pour un montant de 400.000 dollars américains (issus des fonds de contrepartie). Ce financement a permis le semis de 880 manzanas (un manzana équivaut à 0,7 hectare) de haricots et 640 manzanas de riz pluvial par des producteurs individuels ou des coopératives. La livraison a été effectuée par le biais d'un réseau de magasins ruraux et a compris, outre les semences, des équipements légers, des engrais, des produits phytosanitaires. Les fonds sont remis à ces magasins ruraux qui accordent le crédit à leurs adhérents afin de leur permettre de participer au projet.

D'autres projets financés par les fonds de contrepartie communautaire ont permis la construction de chemins ruraux (jonction Santa Cruz/San Nicolas et chemin d'accès à Pueblo Nuevo) afin d'améliorer les échanges ou encore le financement de rizicultures avec irrigation.

## 2. Soutien aux organisations internationales

### A. Le Programme alimentaire mondial

A côté de son programme normal, c'est-à-dire de l'aide structurelle au développement, le PAM vient au secours des populations dont la précarité alimentaire nécessite une intervention rapide voire urgente. Ces actions sont regroupées en deux grands volets :

, La Réserve alimentaire internationale d'urgence - RAIU (International Emergency Food Reserve - IEFER)

C'est une aide d'urgence qui est consacrée aux populations exposées à un déficit alimentaire conjoncturel lors de périodes de sécheresse, suite à des catastrophes naturelles ou dans le cas de conflits. Elle peut également servir à la réhabilitation de réfugiés.

Cette aide multilatérale non liée (c'est-à-dire qu'elle peut être utilisée par le PAM en fonction de ses besoins généraux et non pas obligatoirement dans le cadre de programmes préalablement déterminés) constitue la contribution de la Commission aux actions d'urgence du PAM dans le domaine du déficit alimentaire conjoncturel, étant entendu que le financement d'actions d'aide alimentaire d'urgence à caractère humanitaire plus spécifique est du ressort de l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO - European Community Humanitarian Office).

En 1994, la Commission a contribué avec 50.000 tonnes de céréales, 1.000 tonnes de lait en poudre, 5.000 tonnes d'huile végétale, 1.000 tonnes de sucre et pour l'équivalent de trois millions d'écus en produits divers à douze projets dans le cadre de la réserve d'urgence, tous localisés sur le continent africain.

En voici quelques exemples :

\*Erythrée : assistance à des populations déplacées ou réfugiées et à des agriculteurs-éleveurs

De faibles récoltes étaient attendues en 1994 — conséquence d'une interminable guerre civile et d'épisodes récurrents de sécheresse. L'aide octroyée au PAM par la Commission a permis de venir en aide à des populations déplacées par les conflits, et autorisé le retour de réfugiés érythréens en provenance du Soudan. En prime, des agriculteurs-éleveurs ont pu, dans le cadre de ce programme, reconstituer leurs cheptels décimés par des années de sécheresse.

L'aide de la Communauté a consisté en l'envoi de 12.368 tonnes de vivres sous forme de blé, de lait en poudre, d'huile végétale et de sucre.

\*Ethiopie : assistance aux victimes de la sécheresse et aux populations déplacées

En 1994, la Commission a alloué, via la réserve d'urgence du PAM, une aide aux populations rurales victimes de la sécheresse et à des populations déplacées par les conflits internes au pays. Cette aide a porté sur l'envoi de 12.500 tonnes de vivres sous forme de blé, d'huile végétale et de faffa.

\*Ghana : assistance à des réfugiés togolais

En février 1993, environ 30.000 Togolais fuyaient les échauffourées touchant particulièrement Lomé et ses environs, et venaient se réfugier au Ghana et au Bénin. En attendant un retour au calme au Togo, ces réfugiés ont été pris en charge par l'aide internationale, notamment la Communauté européenne, via le PAM. La contribution de la Commission a été de 5.241 tonnes de vivres sous forme de maïs blanc, d'huile végétale et de sucre.

\*Soudan : assistance aux victimes de la sécheresse et aux populations déplacées

Des centaines de milliers de Soudanais ont été déplacés du fait de la guerre civile qui affecte le sud du pays. Des milliers d'autres souffrent également de pénuries alimentaires du fait de la sécheresse. En 1994 encore, la Communauté européenne a apporté son soutien à ses populations par l'envoi, à travers le PAM, de 6.500 tonnes de vivres sous forme de maïs blanc et de légumineuses (haricots, lentilles, pois cassés, etc.).

, L'aide aux réfugiés (PRO - Protracted Refugees Operations)

Le PAM apporte un soutien croissant aux actions alimentaires prolongées envers les groupes vulnérables que sont les réfugiés. L'augmentation spectaculaire depuis quelques années du nombre de ceux-ci a rendu indispensable la conclusion d'un accord entre le PAM et le HCR en 1992 selon lequel le PAM prend en charge l'apport des denrées alimentaires de base dans toute opération concernant plus de cinq mille personnes.

En 1994, la Communauté a contribué à 19 projets dans le cadre du programme d'aide aux réfugiés du PAM en Afrique, mais aussi au Bangladesh, en Afghanistan, au Népal et au Mexique en allouant 190.000 tonnes de céréales, 7.500 tonnes d'huile végétale, 6.000 tonnes de sucre et pour l'équivalent de 8,5 millions d'écus en produits divers (notons que le financement par la Communauté d'actions à caractère strictement humanitaire dans le cadre de ce programme est du ressort d'ECHO).

En voici quelques exemples :

\*Afghanistan : aide aux victimes de la guerre civile

En Afghanistan, les infrastructures et l'appareil de production agricole ont été complètement détruits par quatorze années de guerre. Les combats incessants entre factions rivales ont eu pour conséquence de contraindre plus de la moitié de la population à se réfugier dans d'autres régions ou dans les pays avoisinants. Afin de soulager la souffrance de ces réfugiés et déplacés, la Communauté a alloué 24.350 tonnes de vivres au PAM pour plusieurs projets de réinstallation et de relance de la production agricole pour promouvoir l'auto-suffisance alimentaire.

\*Bangladesh : Assistance aux réfugiés du Myanmar

Depuis fin 1991, des milliers de personnes ont fui les conflits affectant le nord-ouest du Myanmar (ex-Birmanie), et se sont réfugiés au Bangladesh. Suite à des accords entre les deux gouvernements, le rapatriement des réfugiés a commencé dès 1992. La Communauté participe depuis le début à ces opérations par l'envoi de denrées alimentaires. En 1994, la Commission a alloué au PAM 31.560 tonnes de nourriture sous forme de blé, d'huile végétale, de sucre, de légumineuses et de sel à cette fin.

\*Mozambique : aide régionale aux candidats au retour

Une fois les accords de paix signés entre le gouvernement mozambicain et le mouvement rebelle de Renamo, la plupart des deux millions de réfugiés et des trois millions de déplacés ont amorcé un mouvement de retour. La Communauté a alloué 29.800 tonnes de vivres sous forme de maïs, de sucre, de légumineuses, de sel et d'arachides au PAM pour soutenir le processus de réhabilitation agricole.

## B. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés

Depuis janvier 1951, date de sa création, le **Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR)**, organisme international qui a reçu pour mandat de protéger, de porter assistance aux réfugiés et de trouver des solutions durables à leurs problèmes (telles que le rapatriement), n'a cessé de voir leur nombre s'accroître suite à la fin de la guerre froide et à l'explosion des conflits régionaux. Ils sont quelque 24 millions dans le monde en 1994 et autant de personnes déplacées.

Depuis 1992, suite à l'accord conclu avec le PAM, le HCR a pu se concentrer à nouveau sur ses objectifs premiers en se déchargeant de la nécessité de veiller à l'approvisionnement des camps de réfugiés de plus de cinq mille personnes. Néanmoins, cet accord ne couvre pas la mobilisation des produits laitiers et des denrées autres que " de base ". En 1994, la Commission a donc fourni au HCR pour distribution gratuite 2.390 tonnes de lait en poudre, 452,5 tonnes de butteroil, 187 tonnes de sucre, 7.900 tonnes de céréales, deux tonnes et demi d'huile végétale ainsi que 2.898.000écus pour l'achat d'autres produits.

## C. L'Agence de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans les pays du Proche-Orient

**L'Agence de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans les pays du Proche-Orient (UNRWA - United Nations Relief and Works Agency for Refugees in the Near East)** fut créée en 1950 et s'occupe de près de deux millions de réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en Syrie, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les principales activités de l'UNRWA relèvent des domaines de l'assistance alimentaire, médicale et sanitaire, de l'instruction et de l'assistance de base.

Les allocations d'aide alimentaire en faveur des réfugiés palestiniens ont débuté en 1972 et se sont effectuées à travers l'UNRWA. La Communauté est d'ailleurs depuis longtemps l'un des plus importants donateurs de l'UNRWA.

**En 1994, l'UNRWA a reçu une aide alimentaire communautaire de 12.750 tonnes de céréales, 1.968 tonnes de lait en poudre, 2.042 tonnes d'huile végétale, 2.948 tonnes de sucre et pour 3.700.000 écus en produits divers.**

Les bénéficiaires de cette aide sont les réfugiés palestiniens enregistrés comme tels auprès de l'UNRWA. En décembre 1994, ils étaient près de 400.000 réfugiés à bénéficier de cette aide alimentaire, ce qui représente près de 10 % de la population totale réfugiée et enregistrée auprès de l'UNRWA.

La distribution des rations ne s'effectue plus sur une base générale depuis 1982. Elle est destinée pour l'essentiel au groupe des familles les plus durement touchées n'ayant pas d'adulte mâle en leur sein capable d'assurer leur subsistance et qui constituent les "Special Hardship Cases" (environ 180.000 personnes). Il leur est distribué une ration mensuelle de subsistance de 1.880 calories par jour et par personne. Elle est aussi destinée, dans le cadre d'un programme alimentaire complémentaire, aux femmes enceintes et allaitantes et aux nourrissons de six à 36 mois. Ce sont ainsi quelque 200.000 femmes et enfants qui reçoivent une ration d'environ 1.000 calories par jour et par personne.

## D. Le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

**Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)**, organisme humanitaire impartial, neutre et indépendant a pour vocation de porter assistance aux victimes de conflits armés, de troubles ou de tensions internes. Le CICR est un partenaire privilégié de la Commission étant donné son efficacité sur le terrain et sa présence continue dans la plupart des conflits.

En 1994, la contribution de la Communauté au CICR (d'une contre valeur d'environ 34 millions d'écus) a essentiellement servi à soutenir des programmes d'assistance alimentaire et de réhabilitation agricole. A cet effet, la Commission a alloué au CICR 65.000 tonnes de céréales, 4.000 tonnes d'huile végétale et pour l'équivalent de trois millions d'écus en produits divers. Au Rwanda, quelque 51.000 tonnes de denrées alimentaires sous forme de farine de maïs, de maïs-grain, de haricots, de sel et d'huile végétale, ont été distribuées vers la fin 1994 à environ 750.000 personnes victimes de conflits.

**En outre, dès septembre 1994, le CICR a mis en place un programme de réhabilitation agricole dans le but d'aider et d'encourager les populations déplacées et réfugiées à reprendre leurs cultures vivrières, principalement au Soudan, au Libéria et au Rwanda. Concrètement, la Commission a octroyé 1.450 tonnes de semences de haricots et de maïs et 50.000 houes ont été distribuées gratuitement.**

**La Fédération internationale des sociétés de Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)** est un mouvement solidaire regroupant toutes les sociétés nationales de Croix-rouge ou du Croissant-Rouge dans le monde. Elle soutient et coordonne en temps de paix les activités des sociétés nationales lors de désastres particulièrement importants ou dans le cadre d'aide aux réfugiés. Elle apporte en fait les secours internationaux que les sociétés nationales mettent en œuvre avec son concours dans le cadre de programmes nationaux.

**En 1994, la Communauté a accordé, via la FICR une aide de 12.000 tonnes de céréales à l'Ethiopie. Cette allocation rentre dans le cadre d'un programme plus vaste d'assistance auprès de populations vulnérables, de réhabilitation de l'environnement et du développement du secteur de la santé.** Le but était d'aider les populations déplacées dans le sud du pays par des conflits internes à se réinstaller, de venir en aide aux populations victimes de la sécheresse, de lutter contre l'érosion des sols et la diminution des ressources en eau dans ces mêmes zones et enfin de soutenir le secteur de la santé grandement affaibli.

### 3. Les organisations non gouvernementales

**Les organisations non gouvernementales (ONG)** sont des partenaires de plus en plus importants pour la Commission dans le domaine de l'aide alimentaire. Si l'on exclut l'aide d'urgence et l'assistance humanitaire qui sont du ressort d'ECHO, les ONG ont accès à trois types d'allocations dans le cadre de l'aide alimentaire de la Commission. Il s'agit de l'aide alimentaire structurelle, du co-financement des produits alimentaires et du programme de stockage et d'alerte rapide.

Les ONG mènent sur le terrain plusieurs types d'actions qui constituent des composantes importantes de la sécurité alimentaire des populations concernées :

- programmes de réhabilitation : vivres contre travail, alimentation scolaire, centres nutritionnels, etc. ;
- programmes d'assistance aux populations victimes de famines ou déplacées par des conflits armés ;
- programmes d'aide aux réfugiés.

Une grande partie de l'aide alimentaire (environ 60 %) que les ONG acheminent est achetée dans les pays bénéficiaires, encourageant ainsi la production agricole locale. 70 % de ces projets d'aide au développement sont localisés en Afrique.

Pour l'année 1994, 355.000 tonnes de céréales, 14.200 tonnes de lait en poudre, 26.000 tonnes d'huile végétale, 4.500 tonnes de sucre ainsi que pour l'équivalent de 16.955.000 écus en produits divers (principalement des légumineuses) ont été attribués aux ONG. La valeur totale de ces allocations s'élève approximativement à 140 millions d'écus, c'est-à-dire à environ 33 % du budget total de l'aide alimentaire communautaire en 1994.

\*Euronaid : une interface entre les ONG et la Commission

La plus grosse partie de l'aide alimentaire communautaire allouée aux ONG (plus de 399.000 tonnes en 1994) transite par le canal de Euronaid. En 1994, 76 ONG ont eu recours aux services de Euronaid pour acheminer l'aide alimentaire financée par la Commission. Dix d'entre elles ont assuré la livraison de 250.353 tonnes et les trois plus importantes (Oxfam Belgium, Dutch Interchrch Aid et Save the Children Fund) 131.829 tonnes.

Euronaid a été créée en 1980 par huit ONG. Elle compte 24 membres actuellement. Cette structure a pour but de gérer l'organisation du transport et activités connexes ainsi que l'organisation de l'achat des produits dans les pays en développement pour le compte des ONG qui ont reçu une allocation de la Commission et qui le plus souvent n'ont pas la possibilité de gérer le volume de cette allocation avec leurs propres moyens. Euronaid est responsable de la bonne exécution des opérations conduites par les ONG.

\*CARE : intervention en Ethiopie

Du fait d'invasions d'insectes et de précipitations irrégulières en août et septembre en 1993, les récoltes du Haraghe-ouest (une région de l'Ethiopie) ont dramatiquement chuté par rapport à la moyenne nationale. Grâce à un système d'informations qu'elle a développé dans la région, l'ONG CARE/UK a été en mesure d'apprécier rapidement les besoins en céréales des populations pour 1994 ainsi que l'urgence de la situation.

Cette ONG a donc demandé à la Communauté une aide de 5.000 tonnes de blé, destinées à être distribuées pendant une soixantaine de jours (en juillet et août 1994) à 166.667 habitants du Haraghe, sous la forme de rations alimentaires quotidiennes de 500 grammes. Ce blé a été distribué gratuitement aux populations. Dans ce cas, la mise au point de programmes de " vivres

contre travail " était impossible étant donné le manque d'infrastructures adéquates ainsi que le caractère urgent de l'opération.

Une fois arrivé au port de Assab, le blé a été transporté dans des camions jusqu'aux entrepôts centraux de Asebeteferi et de Meisso. De là, les camions de CARE ont pris en charge l'acheminement jusqu'aux neuf centres de distribution selon les besoins.

\*CDI-Bwamanda : vente et distribution gratuite de rations alimentaires à Kinshasa

Des milliers d'habitants de Kinshasa, capitale du Zaïre, n'ont pas les moyens de payer la nourriture à son prix sur le marché local. Ils doivent donc le plus souvent se rendre dans des centres nutritionnels où leur sont vendues à un " prix social ", voire même distribuées gratuitement, des rations alimentaires.

L'ONG belge CDI-Bwamanda s'occupe de tels programmes sociaux depuis de nombreuses années. En 1994 encore, elle a sollicité la Communauté pour le financement d'un programme d'alimentation de ces populations déshéritées portant sur 4.150 tonnes de maïs, d'arachides et de riz, achetées dans le pays même. Cette aide aura été distribuée pendant un an. Les bénéficiaires de cette aide ont majoritairement été des nourrissons, des enfants mal nourris de moins de cinq ans, des femmes enceintes ou allaitantes, des personnes malades et âgées.

CDI-Bwamanda s'est chargée du transport vers Kinshasa et de la distribution, via les centres de nutrition et les comités caritatifs de paroisses. L'ONG s'est également occupée de la transformation des produits bruts (maïs et riz), ainsi que de leur entreposage. Ce programme a non seulement permis de nourrir les populations les plus pauvres de la capitale, mais aussi d'assurer aux paysans zairois un débouché garanti pour leurs produits vivriers.

## VI. ANNEXES

Politique de coopération au développement à l'horizon 2000

### SECURITE ALIMENTAIRE RESOLUTION DU CONSEIL DU 25 NOVEMBRE 1994

#### I. INTRODUCTION

1. A la suite de sa déclaration de novembre 1992 concernant la coopération au développement à l'horizon 2000, le Conseil a retenu, en mai 1993, la sécurité alimentaire comme l'un des domaines où la coordination des politiques de la Communauté et de ses Etats membres devait être renforcée en priorité. Les politiques de sécurité alimentaire devraient s'inscrire dans le cadre général de la lutte contre la pauvreté.
2. Après avoir examiné la communication de la Commission sur la coordination entre la Communauté et les Etats membres des politiques et pratiques relatives à la sécurité alimentaire, le Conseil et les Etats membres ont adopté les orientations et lignes directrices ci-après.

#### II. SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

1. Le Conseil est préoccupé par le fait que le nombre de personnes qui n'ont pas suffisamment accès aux denrées alimentaires ne cesse de croître à la fois en raison de situations d'urgence existant dans de nombreuses régions du globe en particulier actuellement en Afrique sub-saharienne et du fait des disettes à long terme qui continuent d'affecter les groupes vulnérables dans un grand nombre de pays. Dans de nombreux pays en développement, la production alimentaire nationale augmente à un rythme plus lent que la population et beaucoup d'entre eux, en particulier les pays les moins avancés, ne sont pas en mesure d'accroître les importations de denrées alimentaires. Il est donc nécessaire de souligner à nouveau la haute priorité qui devrait être accordée aux politiques et programmes qui améliorent la sécurité alimentaire.
2. Etant donné que le nombre d'opérations d'urgence et d'actions d'aide humanitaire qui sont nécessaires va croissant, les pays donateurs et les gouvernements des pays en développement ont surtout cherché à assurer la sécurité alimentaire à court terme. L'aide alimentaire est devenue la principale réponse à l'insécurité alimentaire, alors qu'elle ne peut apporter qu'une solution partielle et le plus souvent à court terme qui, dans certains cas, ne tient aucun compte des habitudes alimentaires traditionnelles et peut entraîner des distorsions du marché. L'importance attachée, à l'échelle internationale, aux politiques en matière de sécurité alimentaire à long terme aux niveaux régional, national et familial semble avoir de ce fait sensiblement diminué. Dans la plupart des cas, cela est apparu avec évidence dans la mise en œuvre de la résolution de novembre 1988.
3. Le Conseil note que les mutations structurelles récentes, à savoir, au niveau international, l'accord du GATT sur le commerce mondial et, au niveau de la Communauté, la réforme de la

politique agricole commune, peuvent avoir une incidence sur la production et la circulation, à l'échelle mondiale, de produits importants pour la sécurité alimentaire. Il paraît donc nécessaire d'étudier les changements et leurs effets à court terme de manière qu'un débat puisse s'engager sur les mesures qu'il pourrait être bon de prendre.

4. Le Conseil se félicite des efforts qui ont été accomplis pour mieux coordonner les différents instruments des politiques de développement de la Communauté et des Etats membres, notamment ceux qui sont utilisés pour la sécurité alimentaire à long terme, les ajustements structurels, le développement social et l'aide d'urgence, mais il estime que l'on peut faire davantage encore.

### III. PRINCIPES ET PRIORITES

1. La sécurité alimentaire à long terme aux niveaux régional, national et familial, qui permet à tout le monde d'accéder à tout moment aux denrées alimentaires permettant de mener une vie active et saine, est un élément important de la lutte contre la pauvreté, sur lequel devraient insister tous les programmes en la matière intéressant les pays en développement. La sécurité alimentaire concerne non seulement la quantité de denrées alimentaires disponibles, mais aussi leur qualité, afin d'assurer un apport nutritionnel suffisant.

2. Vu les responsabilités différentes des hommes et des femmes en ce qui concerne la sécurité alimentaire des ménages, le Conseil souligne qu'il faut examiner systématiquement les rôles respectifs des hommes et des femmes lors de l'établissement de programmes destinés à assurer la sécurité alimentaire.

3. Si la Communauté et ses Etats membres doivent sans aucun doute continuer de répondre aux besoins permanents en opérations d'aide d'urgence et en aide alimentaire, il faut néanmoins souligner la nécessité de prévoir des politiques et des programmes de sécurité alimentaire à long terme.

4. Il convient de renforcer le lien entre le développement, la réhabilitation, les opérations d'aide d'urgence et l'aide alimentaire. A cette fin, une utilisation plus efficace de l'aide alimentaire revêt une grande importance. Le Conseil réaffirme qu'il souhaite que ces orientations soient prises en considération lors des débats futurs et dans les décisions concernant l'aide alimentaire de la Communauté. Il souligne également la nécessité d'accorder une attention particulière à la sécurité alimentaire des groupes vulnérables lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes macro-économiques d'ajustement structurel.

5. Pour accroître les disponibilités alimentaires, aux niveaux national et local, des pays où il existe un déficit alimentaire permanent et important, le Conseil souligne que la sécurité alimentaire, y compris les aspects nutritionnels, devrait devenir l'un des principes directeurs des programmes de développement visant à atténuer la pauvreté dans les zones rurales et urbaines, ce qui ne peut se faire qu'en tenant compte de la situation de chaque pays. Ce principe devrait être complété par une prise en considération particulière de l'accès aux denrées alimentaires.

Le dialogue avec les pays partenaires devrait déboucher sur une stratégie visant à assurer la sécurité alimentaire à long terme. Les mesures destinées à réduire la pauvreté et les politiques sectorielles concernant, entre autres, l'agriculture, l'environnement, la santé, le planning familial et l'éducation ainsi que la politique macro-économique devraient être adaptées à l'objectif de la

sécurité alimentaire pour tous. Ces politiques devraient tenir compte du rôle du secteur agricole commercial et des petits exploitants. Il importe également de relever le niveau de participation des femmes et des communautés dans les efforts visant à assurer la sécurité alimentaire aux niveaux national, régional, local et familial.

6. La stabilité politique et la cessation des conflits armés sont des conditions importantes pour une mise en œuvre plus efficace des stratégies en matière de sécurité alimentaire.

7. La coordination des systèmes nationaux et internationaux d'alerte rapide doit être renforcée afin de pouvoir mobiliser rapidement des secours en cas de catastrophe. Dans ce contexte, les ONG peuvent elles-aussi jouer un rôle important et apporter une contribution précieuse sur d'autres aspects de la sécurité alimentaire, en particulier au niveau familial.

#### IV. COOPERATION ET COORDINATION

1. Le Conseil rappelle sa résolution du 2 décembre 1993 concernant les procédures de coordination, qui souligne combien il est important de coordonner les activités des Etats membres et de la Commission sur place. Cette coordination devrait être renforcée par un meilleur usage des mécanismes et instruments existants.

2. Vu la nécessité d'une cohérence accrue, et conformément à l'article 130 V du traité, le Conseil attend avec intérêt un rapport de la Commission analysant les incidences de la PAC et des autres politiques de la Communauté sur les marchés et la sécurité alimentaire dans les pays en développement, ainsi que des propositions visant à améliorer la cohérence entre ces domaines d'action.

3. La Communauté et ses Etats membres s'engagent à intensifier leurs efforts en vue de coordonner leur soutien aux politiques de sécurité alimentaire dans les pays bénéficiaires au niveau communautaire et dans les enceintes internationales.

4. Le Conseil demande à ses groupes de travail chargés de la coopération au développement et de l'aide alimentaire d'examiner régulièrement les questions de sécurité alimentaire à long terme. En outre, il demande aux comités de gestion et en particulier au Comité de l'aide alimentaire d'examiner attentivement les incidences de toute proposition d'engagement de dépenses sur la sécurité alimentaire à long terme aux niveaux national, régional et familial dans le (les) pays bénéficiaire(s).

5. Le Conseil renvoie à sa résolution du 2 décembre 1993 concernant les procédures de coordination, qui a souligné combien il était important de coordonner les activités des Etats membres et de la Commission sur place. En particulier, il conviendrait d'encourager la mise au point d'initiatives politiques conjointes, en matière, par exemple, de planification de la sécurité alimentaire et la consultation accrue sur l'utilisation des fonds de contrepartie générés par l'aide alimentaire aux fins des programmes et politiques de sécurité alimentaire à long terme.

Dans ce contexte, le Conseil demandera au groupe d'experts d'étudier comment la coordination dans ce domaine entre la Communauté et les Etats membres pourrait être rapidement mise en œuvre à titre expérimental dans un petit nombre de pays en développement. La liste des pays devrait être aussi proche que possible de la liste de pays en développement où il existe actuellement une coordination des actions à caractère expérimental.

6. Les initiatives régionales en matière de sécurité alimentaire, notamment les opérations triangulaires d'aide alimentaire et les opérations d'achats au niveau local, devraient être encore renforcées et soutenues de manière à tirer parti de la complémentarité naturelle entre pays appartenant à une même région. Par ailleurs, les politiques de sécurité alimentaire devraient avoir une dimension régionale pour promouvoir le commerce des denrées alimentaires et l'intégration au niveau régional.

7. La Communauté européenne et ses Etats membres reconnaissent l'importance du rôle de la FAO et d'autres organisations multilatérales telles que la Banque mondiale, le PAM et le FIDA dans le domaine de la sécurité alimentaire, et réaffirment l'importance de la coopération, et de la coordination avec d'autres donateurs et organisations, y compris les ONG. Dans ce domaine, le Conseil reconnaît la nécessité pour la Communauté de faire des efforts particuliers dans la préparation des conférences internationales sur la sécurité alimentaire et la nutrition et dans la mise en œuvre de leurs résultats dans les pays en développement.

8. Le Conseil demande à la Commission de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la présente résolution et de lui faire régulièrement rapport sur les progrès accomplis. Le Conseil reconnaît également qu'il importe de réexaminer périodiquement ses politiques concernant la fourniture d'aide alimentaire, notamment à la lumière du point III.4 ci-dessus. Dans cette perspective, il invite la Commission à lui présenter dès que possible un rapport sur la mise en œuvre des conclusions du Conseil concernant la politique et les orientations en matière d'aide alimentaire, adoptées en 1989 et en 1990. Le Conseil examinera s'il y a lieu d'actualiser la politique dans ce domaine à la lumière de ce rapport.

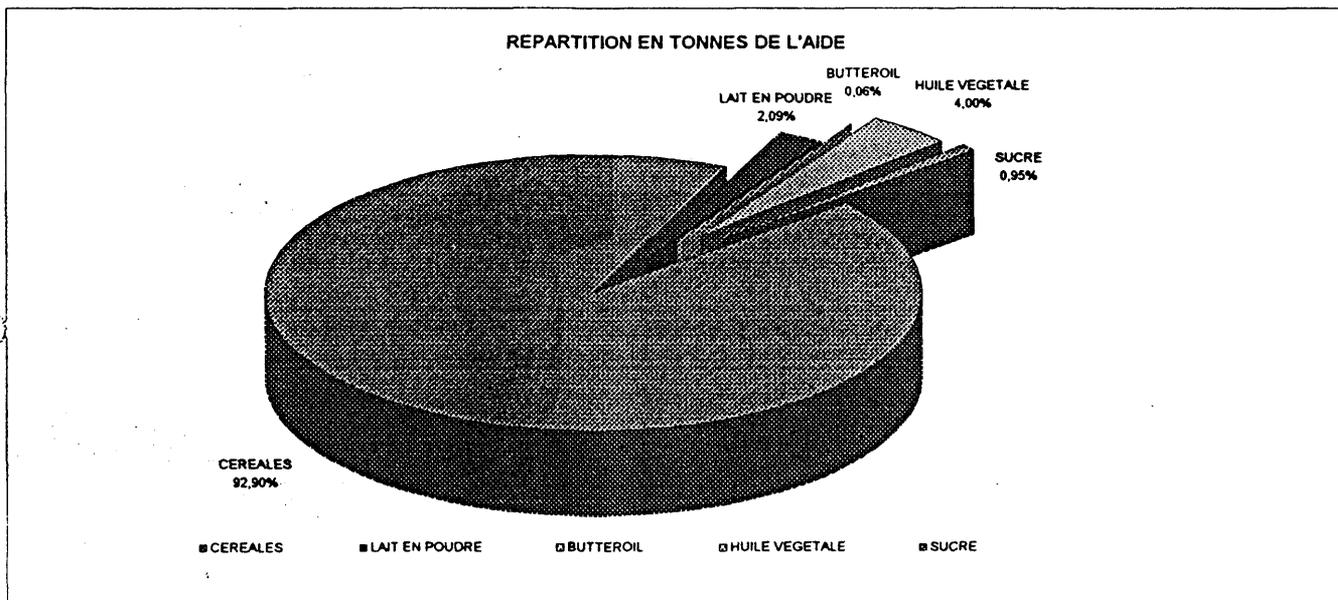
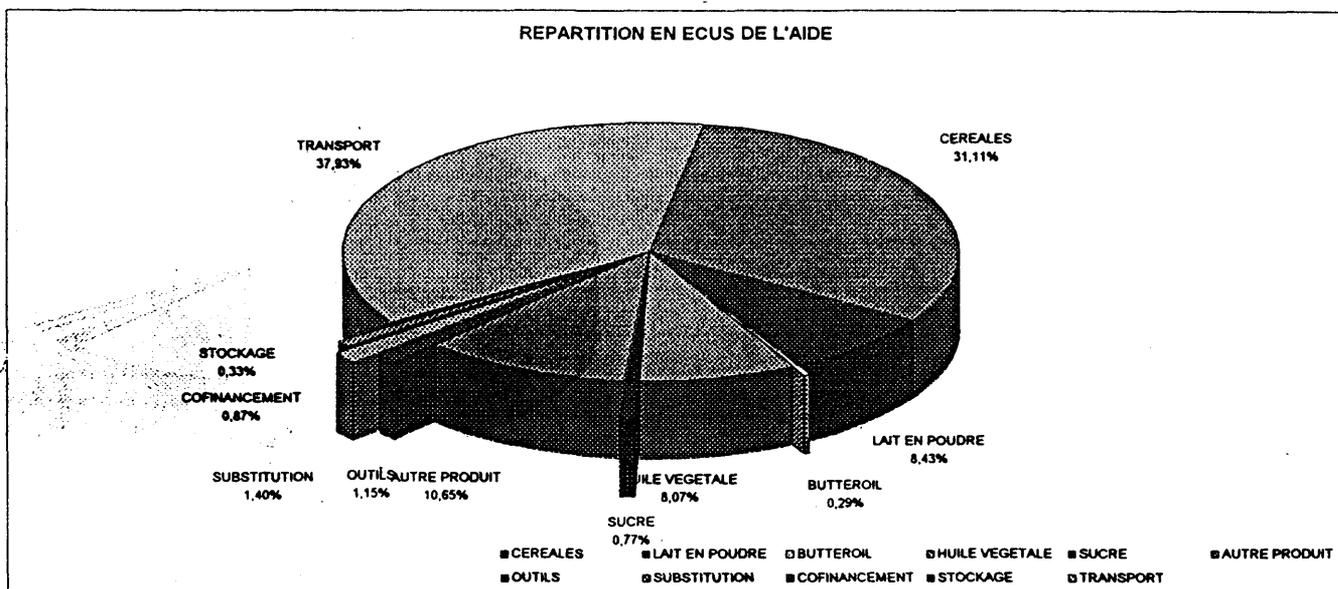
PROGRAMMATION D'AIDE ALIMENTAIRE DIRECTE ET INDIRECTE  
PROGRAMME 1994

DIRECTE	Pays/Organisation	CEREALES			LAIT EN POUVRE			BUTTEROL			HUILE VEGETALE			SUCRE			AUTRE PRODUIT			OUTILS			PRODUIT DE SUBSTITUTION		
		Tonnes			Tonnes			Tonnes			Tonnes			Tonnes			Tonnes			Tonnes					
		Demande	Orientation	Allocation	Demande	Orientation	Allocation	Demande	Orientation	Allocation	Demande	Orientation	Allocation	Demande	Orientation	Allocation	Demande	Orientation	Allocation	Demande	Orientation	Allocation	Demande	Orientation	Allocation
AFRIQUE AUSTRALE	ANGOLA	80 000	80 000	80 000							6 500	6 500	6 500				2 800 000	2 800 000	2 800 000						
	LESOTHO	10 000																							
	MALAWI	208 000	70 000	78 000																					
	MOZAMBIQUE	1 000	80 000	480	400	3 900	370		300		200	3 900	185	300	1 500	250		1 500 000							
	NAMIBIE		10 000																						
AFRIQUE DE L'EST	BURUNDI																4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000			
	KENYA	148 000	20 000	20 000	300					8 500	1 000	1 000	200				8 000 000	2 100 200	1 188 200						
	RWANDA	22 000	22 000	22 000													4 370 000	4 370 000	4 370 000	1 630 000	1 630 000	1 630 000			
	TANZANIE	25 000	25 000	25 000																					
SAHEL	CAP VERT	5 000	5 000	5 000						1 400	1 400	1 400													
	NGER		7 400																						
CORNE DE L'AFRIQUE	ERITHREE	18 000	20 000	18 000																					
	ETHIOPIE	180 000	130 000	130 000																					
AFRIQUE CENTRALE	GUYANE EQUATORIALE		100 000																						
OCEAN INDIEN	MADAGASCAR	10 000	10 000	10 000																					
AFRIQUE DE L'OUEST	SENEGAL																					500 000	500 000	500 000	
MEDITERRANEE	EGYPTE	100 000	100 000	100 000																					
	TUNISIE				3 000	3 000	3 000																		
AMERIQUE LATINE	BOLIVIE					400					250						250 000								
	EL SALVADOR		2 800			800					280						250 000								
	HONDURAS	2 700	1 350	1 350	2 400	630	630			180	80	80				80 000	80 000	80 000				1 900 000	1 900 000	1 900 000	
	NICARAGUA	2 000	10 000	2 000	80	2 900	80			1 300	2 900	1 300				300 000	300 000	300 000							
	PEROU	35 000	35 000	35 000	1 000	1 000	1 000			1 500	1 500	1 500				2 700 000	2 700 000	2 700 000	300 000	300 000	300 000				
ASIE	BAHOLADESH	120 000	120 000	120 000																					
	CHINE				3 000				1 000														8 100 000	8 100 000	8 100 000
PACIFIQUE	MALAISIE		10 000																						
<b>TOTAL DIRECTE</b>		<b>845 788</b>	<b>848 254</b>	<b>838 838</b>	<b>7 188</b>	<b>14 828</b>	<b>8 888</b>		<b>1 300</b>		<b>19 588</b>	<b>18 430</b>	<b>11 065</b>	<b>500</b>	<b>1 500</b>	<b>250</b>	<b>21 200 000</b>	<b>18 282 200</b>	<b>18 266 200</b>	<b>8 238 000</b>	<b>8 238 000</b>	<b>8 238 000</b>	<b>8 100 000</b>	<b>8 100 000</b>	<b>8 100 000</b>
INDIRECTE	CICR	65 000	65 000	65 000						4 000	4 000	4 000				8 980 000	7 480 000	5 948 000	2 300 000	300 000	300 000				
	EUROHAID	365 000	365 000	350 000	14 300	14 300	14 200			27 000	27 000	26 000	4 500	4 500	4 500	16 950 000	16 950 000	16 950 000							
	FICR	22 000	22 000	22 000		1 000								250											
	HCRC													4 000											
	UNHCR	7 900	7 900	7 900	2 390	2 390	2 390			455	840	430	197	187		3 000 000	3 000 000	3 000 000							
	UNRWA	24 580	12 750	12 750	3 500	1 948	1 948			2 042	2 042	2 042	2 948	2 948	2 948	3 700 000	3 700 000	3 700 000							
	WFP-RAU	50 000	50 000	50 000	1 000	1 000	1 000			5 000	5 000	5 000	1 000	1 000	1 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000							
	WFP-PRO	237 000	190 000	190 000						10 500	7 900	7 900	5 500	5 000	5 000	8 500 000	8 500 000	8 500 000							
	WFP-REG	120 000	110 000	110 000	10 000	8 000	8 000	2 500	1 000	1 000	10 000	8 500	8 500	9 000		3 000 000	3 000 000	3 000 000							
	<b>TOTAL INDIRECTE</b>		<b>891 448</b>	<b>822 850</b>	<b>812 650</b>	<b>31 190</b>	<b>28 658</b>	<b>27 550</b>	<b>2 500</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>58 887</b>	<b>57 882</b>	<b>58 487</b>	<b>22 143</b>	<b>18 228</b>	<b>14 833</b>	<b>45 110 000</b>	<b>43 878 000</b>	<b>43 115 000</b>	<b>2 200 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 837 236</b>	<b>1 671 104</b>	<b>1 651 488</b>	<b>38 378</b>	<b>43 486</b>	<b>36 438</b>	<b>2 500</b>	<b>2 300</b>	<b>1 900</b>	<b>78 475</b>	<b>76 312</b>	<b>69 552</b>	<b>22 848</b>	<b>19 728</b>	<b>14 883</b>	<b>66 310 000</b>	<b>62 160 200</b>	<b>61 381 200</b>	<b>8 438 000</b>	<b>8 438 000</b>	<b>8 438 000</b>	<b>8 100 000</b>	<b>8 100 000</b>	<b>8 100 000</b>
QUANTITES GLOBALES				<b>1 387 568</b>		<b>58 088</b>		<b>4 000</b>			<b>88 000</b>				<b>-17 400</b>		<b>51 940 000</b>								
SOLDE				<b>63 988</b>		<b>-17 382</b>		<b>-3 000</b>			<b>-6 530</b>				<b>-2 115</b>		<b>10 481 200</b>								

REPARTITION DE L'AIDE COMMUNAUTAIRE PAR CATEGORIE DE PRODUIT

PRODUIT	CEREALES	LAIT EN POUDRE	BUTTEROIL	HUILE VEGETALE	SUCRE	AUTRE PRODUIT	OUTILS	SUBSTITUTION	COFINANCEMENT	STOCKAGE	TRANSPORT
AIDE (en Tonnes)	1 451 480	32 836	1 000	62 482	14 895						
AIDE (en MEcus)	178 596 186	48 894 354	1 700 900	46 596 998	4 487 877	81 481 200	6 630 000	8 100 000	6 000 000	1 902 722	213 207 064
Quantités globales prévues au programme (*)	1 387 500	50 000	4 000	68 000	17 000	51 000 000					
Solde	- 63 980	17 362	3 000	6 538	2 115	-10 481 200					
% d'absorption sur quantité programmée	104,61%	65,28%	25,00%	81,88%	87,56%	120,55%					

(\*) Suivant article 5 deuxième tiret du règlement n° 3972/86 du 22 décembre 1986



**TABLEAU RECAPITULATIF DES ALLOCATIONS D'AIDE COMMUNAUTAIRE PAR REGION OU ORGANISME**

REGIONS	CEREALES		LAIT EN POUDRE		BUTTEROIL		HUILE VEGETALE		SUCRE		AUTRE		TOTAL PRODUIT	TOTAL TRANSPORT	TOTAL GENERAL
	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation			
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Ecus	Ecus			
AFRIQUE AUSTRALE	250 000	150 480	3 000	370	300		9 500	6 885	1 500	250	6 350 000	3 850 000	30 978 590	15 222 630	46 201 220
AFRIQUE CENTRALE	100 000														
AFRIQUE DE L'EST	67 000	67 000					1 000	1 000			15 666 200	15 666 200	28 181 200	18 284 800	44 476 000
AFRIQUE DE L'OUEST											500 000	500 000	500 000		500 000
AMERIQUE LATINE	48 850	38 350	5 030	1 710			4 530	2 880			5 180 000	4 680 000	13 910 000	4 654 920	17 564 920
ASIE	120 000	120 000	3 000		1 000						6 100 000	6 100 000	21 100 000	21 617 206	42 617 206
CORNE DE L'AFRIQUE	150 000	148 000											13 890 000	14 586 000	28 286 000
MEDITERRANEE	100 000	100 000	3 000	3 000									18 908 000	4 900 000	19 908 000
OCEAN INDIEN	10 000	10 000											1 150 000	400 000	1 550 000
PACIFIQUE	10 000														
SAHEL	12 400	5 000					1 400	1 400					1 852 800	350 000	1 902 800
<b>TOTAL AIDE DIRECTE (en Tonnes)</b>	<b>868 250</b>	<b>638 830</b>	<b>14 030</b>	<b>5 080</b>	<b>1300</b>		<b>16 430</b>	<b>11 965</b>	<b>1 500</b>	<b>250</b>					
<b>TOTAL AIDE DIRECTE (en Ecus)</b>	<b>102 679 876</b>	<b>75 548 500</b>	<b>21 344 104</b>	<b>7 728 300</b>	<b>1 950 000</b>		<b>12 666 672</b>	<b>9 224 390</b>	<b>450 000</b>	<b>75 000</b>	<b>32 796 200</b>	<b>30 796 200</b>	<b>123 172 390</b>	<b>78 924 555</b>	<b>202 096 945</b>

NATIONS UNIES	CEREALES		LAIT EN POUDRE		BUTTEROIL		HUILE VEGETALE		SUCRE		AUTRE		TOTAL PRODUIT	TOTAL TRANSPORT	TOTAL GENERAL
	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation			
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Ecus	Ecus			
UNHCR	7 900	7 900	2 390	2 390			560	456	187	187	3 000 000	3 000 000	8 538 800	2 218 400	10 758 000
UNRWA	12 750	12 750	1 968	1 968			2 042	2 042	2 948	2 948	3 700 000	3 700 000	10 388 848	5 101 130	15 490 078
WFP-RAIU	190 000	190 000					7 500	7 500	6 000	6 000	8 500 000	8 500 000	14 650 000	9 987 500	24 617 500
WFP-PRO	50 000	50 000	1 000	1 000			5 000	5 000	1 000	1 000	3 000 000	3 000 000	37 890 375	32 904 750	70 895 125
WFP-REG	110 000	110 000	8 000	8 000	1 000	1 000	5 500	5 500			3 000 000	3 000 000	36 636 100	13 744 526	49 379 626
<b>TOTAL (en Tonnes)</b>	<b>370 650</b>	<b>370 650</b>	<b>13 358</b>	<b>13 358</b>	<b>1000</b>	<b>1 000</b>	<b>20 602</b>	<b>20 497</b>	<b>10 135</b>	<b>10 135</b>					
<b>TOTAL (en Ecus)</b>	<b>45 292 375</b>	<b>45 292 375</b>	<b>20 925 320</b>	<b>20 925 320</b>	<b>1 700 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>15 222 410</b>	<b>15 144 828</b>	<b>3 040 800</b>	<b>3 040 800</b>	<b>21 200 000</b>	<b>21 200 000</b>	<b>107 203 023</b>	<b>63 937 305</b>	<b>171 140 328</b>

62

ONG	CEREALES		LAIT EN POUDRE		BUTTEROIL		HUILE VEGETALE		SUCRE		AUTRE		TOTAL PRODUIT	TOTAL TRANSPORT	TOTAL GENERAL
	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation			
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Ecus	Ecus			
EURONAI	365 000	355 000	14 300	14 200			27 000	26 000	4 500	4 500	16 955 000	16 955 000	88 387 871	81 705 915	161 093 786
<b>TOTAL (en Tonnes)</b>	<b>365 000</b>	<b>355 000</b>	<b>14 300</b>	<b>14 200</b>			<b>27 000</b>	<b>26 000</b>	<b>4 500</b>	<b>4 500</b>					
<b>TOTAL (en Ecus)</b>	<b>42 607 154</b>	<b>41 439 835</b>	<b>20 171 786</b>	<b>20 030 734</b>			<b>20 364 361</b>	<b>19 810 125</b>	<b>1 352 177</b>	<b>1 352 177</b>	<b>16 955 000</b>	<b>16 955 000</b>	<b>88 387 871</b>	<b>81 705 915</b>	<b>161 093 786</b>

CROIX-ROUGE	CEREALES		LAIT EN POUDRE		BUTTEROIL		HUILE VEGETALE		SUCRE		AUTRE		TOTAL PRODUIT	TOTAL TRANSPORT	TOTAL GENERAL
	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation	Orientation	Allocation			
	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes	Ecus	Ecus			
FICR	22 000	22 000	1 000				2 000		350				2 890 000	3 400 000	6 080 000
CICR	65 000	65 000					8 000	4 000	350		7 760 000	7 280 000	24 473 131	5 239 319	29 712 450
<b>TOTAL AIDE (en Tonnes)</b>	<b>87 000</b>	<b>87 000</b>	<b>1 000</b>				<b>10 000</b>	<b>4 000</b>	<b>700</b>						
<b>TOTAL AIDE (en Ecus)</b>	<b>17 305 476</b>	<b>17 305 476</b>	<b>1 410 615</b>				<b>6 468 138</b>	<b>2 587 655</b>	<b>210 338</b>		<b>7 760 000</b>	<b>7 280 000</b>	<b>27 153 131</b>	<b>8 639 319</b>	<b>35 792 450</b>

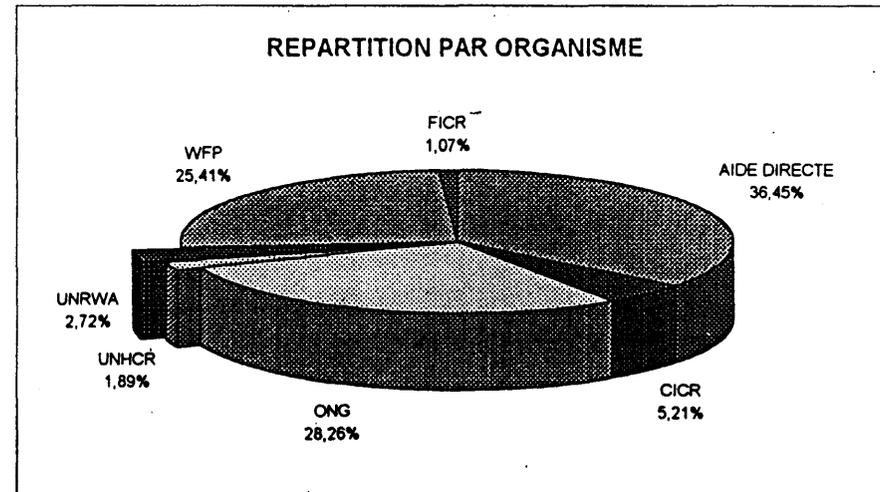
<b>TOTAL AIDE INDIRECTE (en Tonnes)</b>	<b>822 650</b>	<b>812 650</b>	<b>28 858</b>	<b>27 558</b>	<b>1000</b>	<b>1 000</b>	<b>57 802</b>	<b>50 497</b>	<b>15 335</b>	<b>14 835</b>					
<b>TOTAL AIDE INDIRECTE (en Ecus)</b>	<b>105 205 005</b>	<b>104 037 686</b>	<b>42 507 731</b>	<b>40 958 054</b>	<b>1 700 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>42 055 908</b>	<b>37 342 608</b>	<b>4 603 018</b>	<b>4 382 677</b>	<b>45 915 000</b>	<b>45 415 000</b>	<b>233 744 025</b>	<b>134 282 539</b>	<b>368 026 564</b>

<b>AIDE TOTALE (en Tonnes)</b>	<b>1 690 900</b>	<b>1 451 480</b>	<b>42 688</b>	<b>32 638</b>	<b>2300</b>	<b>1 000</b>	<b>74 032</b>	<b>62 462</b>	<b>16 835</b>	<b>14 885</b>					
<b>AIDE TOTALE (en Ecus)</b>	<b>207 884 881</b>	<b>179 586 186</b>	<b>63 951 835</b>	<b>48 684 354</b>	<b>3 650 000</b>	<b>1 700 000</b>	<b>54 722 580</b>	<b>46 568 998</b>	<b>5 053 016</b>	<b>4 467 677</b>	<b>78 711 200</b>	<b>76 211 200</b>	<b>356 916 415</b>	<b>213 207 084</b>	<b>570 123 508</b>

**AIDE COMMUNAUTAIRE DIRECTE ET INDIRECTE**

TYPE D'AIDE	ORGANISMES	VALEUR ALLOUEE (ECU)	%
AIDE DIRECTE		202 096 945	35,45%
AIDE INDIRECTE		368 026 564	64,55%
	CICR	29 712 450	5,21%
	ONG	161 093 786	28,26%
	UNHCR	10 758 000	1,89%
	UNRWA	15 490 078	2,72%
	WFP	144 892 250	25,41%
	FICR	6 080 000	1,07%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>570 123 509</b>	<b>100,00%</b>

63



ALLOCATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE DIRECTE ET INDIRECTE

Lettres Officielles - Programme 1994							CEREALES		LAIT EN POUVRE		BUTTEROIL		HUILE VEGETALE		SUCRE		AUTRE PRODUIT	OUTILS	SUBSTITUTION	TRANSPORT	TOTAL LO			
DIRECTE	BENEF	Ref Decision	Date Decision	Date L.O.	Ref. L.O.	Réponse	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	Quantité	Valeur		
AFRIQUE AUSTRALE	ANGOLA	94C9401259	25/07/1994	11/10/1994	1213	31/10/1994	20 000	3 000 000					50	800 000			500 000			1 642 500	20 750	5 782 500		
		94C9401259	25/07/1994	10/11/1994	11367	06/12/1994	20 000	3 000 000					750	800 000			500 000			1 642 500	20 750	5 782 500		
		94C9402126	19/12/1994	16/01/1995	1023	24/01/1995	20 000	3 000 000					2 500	2 000 000			1 850 000			2 875 000	22 600	8 625 000		
	MALAWI	94C9401259	25/07/1994	29/08/1994	6268	05/09/1994	50 000	8 500 000										5 000 000			50 000	11 500 000		
		94C9401651	17/10/1994	15/11/1994	21787	08/12/1994	70 000	2 600 000													2 000 000	60 000	4 800 000	
		94C9400799	16/05/1994	22/02/1995	4430	14/03/1995	480	48 000	370	568 800				185	136 790	250	76 000				147 630	1 295	876 220	
AFRIQUE DE L'EST	BURUNDI	94C9401259	25/07/1994	29/08/1994	16283	20/09/1994											4 000 000	4 500 000		3 600 000		11 900 000		
	KENYA	94C9400602	14/04/1994	02/07/1994	12843	17/08/1994	20 000	2 700 000					1 000	800 000			1 168 200			4 144 000	21 000	8 810 200		
	RWANDA	94H9404648	10/10/1994	07/10/1994	1844	07/10/1994	22 000	4 400 000									4 370 000	1 630 000		8 426 000	22 000	18 825 800		
	TANZANIE	94C9401651	17/10/1994	24/12/1994	24863	28/12/1994	25 000	2 625 000												2 316 000	26 000	4 940 000		
AFRIQUE DE L'OUEST	SENEGAL	94C9402126	19/12/1994	27/03/1995	8311	13/04/1995														500 000		500 000		
AMERIQUE LATINE	HONDURAS	94C9402126	19/12/1994	23/03/1995	44668	20/04/1995	1 350	175 500	630	850 500			80	54 900			80 000		1 500 000	382 458	2 080	3 054 458		
	NICARAGUA	94C9402126	19/12/1994	27/03/1995	8312		2 000	260 000	80	108 000			1 300	816 600			200 000			942 461	3 380	2 040 461		
	PEROU	94C9401745	28/10/1994	04/01/1995	187	03/02/1995	35 000	3 875 000	1 000	1 400 000			1 500	1 095 000			2 800 000	200 000		3 808 000	37 500	12 470 000		
ASIE	CHINE	94C9401259	25/07/1994	23/12/1994	25125															6 100 000		6 100 000		
	BANGLADESH	94C9301910	22/10/1992				120 000	18 000 000													21 617 206	120 000	36 617 206	
CORNE DE L'AFRIQUE	ERITREE	94C9401745	28/10/1994	08/03/1995	8310	07/04/1995	18 000	1 890 000												728 800	18 000	2 610 000		
	ETHIOPIE	94C9400175	08/02/1994	01/03/1994	43505	18/04/1994	50 000	3 900 000												1 878 000	50 000	5 878 000		
	SOMALIE	94C9400848	16/05/1994	26/05/1994	12467	22/07/1994	80 000	8 000 000												12 000 000	80 000	20 000 000		
MEDITERRANEE	EGYPTE	94C9402126	19/12/1994	08/03/1995	5308	28/03/1995	100 000	10 200 000												4 000 000	100 000	14 200 000		
	TUNISIE	91C8101639	30/07/1991	05/12/1994	23427	31/03/1995			3 000	4 800 000										3 800		4 800 000		
OCEAN INDIEN	MADAGASCAR	94C9400799	16/05/1994	11/07/1994	13485	19/08/1994	10 000	1 150 000													405 800	10 000	1 550 000	
SAHEL	CAP VERT	94C9401745	28/10/1994	04/01/1995	191	07/02/1995	5 000	525 000					1 400	1 027 800						368 800	8 400	1 902 600		
							638 838	75 548 506	5 688	7 728 368			11 865	8 224 368	258	75 800	16 166 208	6 338 000	8 108 000	78 824 588	866 125	262 896 843		
INDIRECTE	CICR	94C9400799	16/05/1994	20/06/1994	11845	29/08/1994	85 000	14 625 476					4 000	2 587 655			4 800 000	300 000		4 838 318	88 000	27 252 450		
		94H9403448	22/07/1994	01/09/1994	14787	09/08/1994												2 000 000			400 000		2 400 000	
	EURONAD	94C9401745	28/10/1994	04/01/1995	188	01/02/1995	50 500	7 988 881	1 080	1 108 965			4 500	2 268 100	1 200	358 722				3 108 500	18 818 033	67 280	25 650 181	
				28/03/1995	8314	31/03/1995	14 500	859 936	120	58 828			500	147 088							348 500	15 120	2 708 710	
		94C9400799	16/05/1994	01/06/1994	10207	06/06/1994	80 000	9 177 036	6 000	8 404 118			8 500	8 786 298	1 800	574 188				8 000 000	14 140 434	108 300	46 091 068	
		94C9401493	02/02/1994	01/03/1994	43606	02/03/1994	200 000	23 413 100	7 000	9 481 023			12 500	10 401 888	1 600	418 267				7 500 000	36 451 770	221 000	86 645 829	
	FICR	94C9401259	25/07/1994	21/09/1994	17728	08/12/1994	12 000	1 380 000													2 400 000	12 000	3 780 000	
		94C9401651	17/10/1994	12/12/1994	23888	15/12/1994	10 000	1 300 000													1 000 000	10 000	2 300 000	
	UNHCR	94C9401259	25/07/1994	28/08/1994	16261	14/09/1994			1 710	2 736 000											268 800	1 710	2 982 500	
		94C9400175	08/02/1994	13/04/1994	8847	18/04/1994	7 900	987 500	840	1 088 000			455	271 900	187	56 100			2 900 000		1 942 800	8 222	7 795 500	
		UNRWA	94C9400799	16/05/1994	29/08/1994	12563	12/07/1994	12 750	1 275 000	1 988	3 030 720			2 042	1 498 828	2 848	884 400				3 700 000	5 101 130	18 708	15 490 078
		WFP-PRO	94C9400175	08/02/1994	20/05/1994	11775	18/08/1994	180 000	22 440 375					7 500	8 250 000	8 000	1 800 000				8 500 000	32 904 790	203 600	70 895 125
		WFP-RAJU	94C9400175	08/02/1994	20/05/1994	11947	18/08/1994	50 000	6 250 000	1 000	1 800 000			5 000	3 500 000	1 000	300 000				3 000 000	8 987 800	67 000	24 817 500
		WFP-REG	94C9400175	08/02/1994	28/08/1994	12485	18/08/1994	110 000	14 339 500	8 000	12 470 800	1 000	1 700 000	5 500	4 125 000						3 000 000	13 744 525	124 500	49 378 625
TOTAL INDIRECTE							812 650	104 037 688	27 538	40 856 054	1 000	1 700 000	50 497	37 342 608	14 635	4 382 677			45 815 000	300 000		134 282 539	894 348	368 028 564
TOTAL GENERAL							1 451 488	179 586 186	32 626	48 684 354	1 000	1 700 000	32 482	48 586 988	14 885	4 487 877			61 181 208	8 638 000	8 100 000	213 287 094	1 582 485	570 123 509

## ALLOCATIONS DE COFINANCEMENT ET DE STOCKAGE

COFINANCEMENT						
	Ref Décision	Date Décision	Date L.O.	Ref. L.O.	Réponse	TOTAL L.O.
EURONAIID	94C9400175	08/02/1994	6849	12/04/1994	25/05/1994	1 000 000
EURONAIID	94C9400799	16/05/1994	12461	28/06/1994	07/07/1994	2 000 000
EURONAIID	94C9402126	19/12/1994				2 000 000
TOTAL COFINANCEMENT						5 000 000

STOCKAGE							
	Bénéficiaire	Ref Décision	Date Décision	Date L.O.	Ref. L.O.	Réponse	TOTAL L.O.
CATHOLIC RELIEF SERVICES	NIGER	94H9402660	13/06/1994	11949	21/06/1994	10/10/1994	72 000
CATHOLIC RELIEF SERVICES	EL SALVADOR	94H9404441	27/09/1994	18433	30/09/1994	10/10/1994	235 000
CONCERN	ETHIOPIE	94H9404492	30/09/1994	18403	30/09/1994		267 722
DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE	ERITHREE	94H9402600	20/06/1994	11771	20/06/1994	20/06/1994	184 000
DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE	ETHIOPIE	94H9403855	17/08/1994	15937	22/08/1994		186 000
FAO	PEROU	94H9403486	25/07/1994	14511	27/07/1994		400 000
HELP - HILFE ZUR SELBSTHILFE	ZIMBABWE	94H9405810	17/10/1994	24357	18/12/1994	11/01/1995	270 000
LUTHERAN WORLD FEDERATION	ERITHREE	94C9401049	14/03/1994	4773	14/03/1994	15/04/1994	88 000
MOLISV	MOZAMBIQUE	94C9401050	10/03/1994	4771	14/03/1994	05/08/1994	55 000
WFP	PROJETS TOUS PAYS	94H9400801	23/02/1994	4617	10/03/1994	28/10/1994	185 000
TOTAL STOCKAGE							1 902 722

65

REPARTITION DES ALLOCATIONS D'AIDE DIRECTE ET INDIRECTE PAR PAYS

PAYS	CEREALES			LAIT EN POUVRE			BUTTEROIL			HUILE VEGETALE			SUCRE			AUTRE		Total			
	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Valeur Ecus	Transport Ecus	Produit Ecus	Transport Ecus	Général Ecus	
AFGHANISTAN	28 910	3 449 770	3 348 340							828	498 905	62 897	1 500	450 000	225 000	1 254 414	206 376	5 653 089	3 844 613	9 497 702	
ALGERIE	5 331	297 615	393 120	1 735	2 537 845	512 704				692	957 050	150 252	949	258 780	229 488	1 654 689	529 252	5 705 979	1 814 814	7 520 793	
ANGOLA	105 892	15 176 390	9 214 684	674	1 008 468	188 274				8 673	6 752 840	1 103 185	412	116 040	72 783	5 964 018	5 188 310	29 017 754	15 745 216	44 762 970	
ARMENIE																348 000	69 200	346 000	69 200	415 200	
BANGLADESH	32 136	3 929 840	4 695 643	60	94 360	13 606				1 500	1 050 000	225 000	18	4 860	3 287	1 059 084	401 498	6 138 184	5 339 014	11 477 178	
BELIZE										1	630	135	2	540	270			1 170	405	1 575	
BENIN	1 908	209 985	170 770	250	362 500	80 684				240	192 000	53 769	54	14 560	9 333	178 679	44 756	955 744	339 292	1 295 036	
BHOUTAN																100 500	23 953	100 500	23 953	124 453	
BOLIVIE				30	48 000	5 295												48 000	5 295	53 295	
BOTSWANA				338	540 800	59 658				616	462 000	121 044						1 002 800	180 702	1 183 502	
BRESIL	2 024	232 320	382 160	360	486 000	118 801				240	192 000	75 202	90	24 300	19 198	125 950	144 273	1 060 570	739 634	1 800 204	
BURKINA FASO	993	130 449	68 295	645	1 011 240	226 631				995	748 429	209 675	10	6 730	1 298	452 002	116 518	2 348 850	620 417	2 969 267	
BURUNDI	82	7 200	15 456	833	1 324 595	148 678				30	21 900	10 411	104	30 890	18 006	8 456 240	3 678 595	9 840 595	3 671 234	13 711 829	
CAP VERT	5 000	525 000	175 000	648	1 033 800	114 020				1 400	1 027 800	175 000						2 586 200	464 020	3 050 220	
CENTRAFRIQUE	3 000	375 000	450 000													65 000	30 000	480 000	820 000	1 300 000	
CHILI	1 178	103 200	102 713	300	411 690	72 635				105	84 000	23 187						598 800	198 535	797 425	
CHINE	27 500	3 437 500	2 220 628													6 100 000		9 537 500	2 220 628	11 758 128	
COLOMBIE	506	34 580	50 112	15	20 250	3 533				15	12 000	3 120				6 282	3 338	73 092	60 103	133 195	
COMORES				45	60 750	21 340												80 750	21 340	82 090	
CONGO	326	40 750	48 900	39	62 400	5 850										90 000	18 000	193 150	72 750	265 900	
COTE D'IVOIRE										100	75 000	19 650						75 000	19 650	94 650	
CUBA	1 188	142 560	233 365	436	568 600	102 678	246	421 600	43 772	255	204 667	79 793				77 581	94 354	1 435 208	553 962	1 989 170	
DJIBOUTI	66	4 320	5 066	15	23 595	4 480				15	10 950	3 937	92	27 600	13 800	70 000	30 000	136 465	57 283	193 748	
DOMINIQUE	62	4 320	6 264	60	81 000	14 130										15 178	9 807	100 496	27 201	127 697	
EGYPTE	102 247	10 312 320	4 067 453	270	364 500	83 585				375	300 000	66 683				148 557	35 992	11 125 377	4 233 713	15 359 090	
EL SALVADOR	1 048	198 943	165 075	195	279 975	37 888				301	231 320	53 469	21	5 820	3 691	66 497	31 784	782 555	291 907	1 074 462	
EQUATEUR	1 485	88 400	125 280	782	1 207 520	146 274				165	123 800	28 580						1 417 520	300 114	1 717 634	
ERITHREE	91 997	11 072 093	10 068 354	1 164	1 842 750	313 297				3 735	2 769 700	684 820	1 242	355 860	260 248	1 839 926	822 018	17 630 329	12 128 737	30 009 066	
ETHIOPIE	268 879	29 727 676	32 308 452	214	339 565	80 373				7 641	5 777 100	1 871 871	1 018	304 860	153 267	3 286 274	1 629 243	38 435 875	36 014 006	75 449 881	
GAMBIE	518	25 920	38 643	45	60 750	9 168				30	24 000	6 249						110 670	54 060	164 730	
GHANA	5 646	657 400	788 465	210	283 500	49 416				492	358 400	68 620	29	8 700	4 350	66 000	13 200	1 374 000	948 251	2 314 251	
GUATEMALA	5 578	1 279 644	532 607	2 020	3 184 320	408 781				1 071	819 000	206 326	72	19 440	12 734	433 441	102 297	5 718 045	1 262 745	6 978 790	
GUINEE BISSAU	54	4 280	4 603	175	277 975	40 234				45	32 850	12 239	77	22 020	15 738			337 325	73 014	410 139	
GUYANE (ETAT)				784	926 600	138 376	18	30 600	3 177									957 200	141 553	1 098 753	
HAITI	25 859	1 537 734	2 507 961	300	405 000	89 821				1 815	1 343 850	419 562	454	122 560	86 465	1 004 062	432 874	4 413 246	3 510 723	7 923 969	
HONDURAS	1 350	175 500	150 082	630	850 500	195 756				80	58 000	14 345				1 580 000	32 278	2 692 000	392 459	3 084 459	
INDE	1 258	101 780	85 521	780	1 105 518	134 496				435	333 300	68 692	612	165 240	78 885	1 620 851	480 707	3 626 869	828 601	4 455 270	
JAMAIQUE				479	814 300	84 544												814 300	84 544	898 844	
JORDANIE	14 015	1 751 875	1 131 711	15	20 250	3 567				15	12 000	3 242						1 764 125	1 136 520	2 900 645	
KENYA	33 956	5 359 441	4 638 155	30	40 500	8 306				1 797	1 427 077	295 329	145	43 933	24 891	2 904 577	1 646 184	9 775 528	6 612 645	16 388 173	
LESOTHO	305	23 664	17 281							319	240 000	63 107				7 639	6 863	271 303	87 051	358 354	
LIBAN	514	28 800	29 484	165	239 475	31 341				60	45 900	11 360	36	9 720	6 534	45 914	12 957	369 809	91 676	461 485	
LIBERIA	41 293	4 380 400	5 207 430	245	385 385	83 457				2 545	1 782 850	387 168	18	4 860	3 267	723 378	400 478	7 278 873	6 061 798	13 336 671	
MADAGASCAR	12 107	1 314 700	821 791	435	654 150	166 471				180	134 550	65 230	72	19 440	18 521	77 753	80 422	2 100 593	932 435	3 133 028	
MALAISIE	785	95 625	114 750															104 325	119 100	223 425	
MALAWI	121 236	15 537 982	14 079 027	15	23 595	2 400				60	43 800	9 600	300	80 000	45 000	609 842	244 422	16 305 019	14 380 449	30 685 468	
MALI	1 420	167 616	55 833	193	230 900	47 141				15	12 000	5 191	22	7 552	7 568	45 346	27 841	483 518	143 584	627 110	
MAROC	1 419	177 375	114 584															177 375	114 584	291 959	
MAURITANIE	19 850	2 481 250	2 039 027	1 294	2 068 800	202 474							350	105 000	52 500	180 000	38 000	4 845 050	2 332 001	7 177 051	
MEXIQUE																60	18 000	9 000	168 000	83 150	238 150
MOZAMBIQUE	22 274	2 793 700	3 303 095	745	1 135 240	120 579				1 440	1 071 450	228 083	466	133 320	77 902	1 617 536	1 054 067	6 741 246	4 783 726	11 524 972	
NAMIBIE										135	98 550	21 600						98 550	21 600	120 150	
NEPAL	9 000	1 125 000	1 350 000							650	455 000	97 500	200	60 000	30 000	1 493 500	514 750	3 133 500	1 992 250	5 125 750	
NICARAGUA	11 787	1 328 678	940 828	80	108 000	24 858				2 520	1 849 354	454 514	108	29 180	14 979	1 206 961	414 907	4 520 153	1 850 086	6 370 239	
NIGER	2 403	406 430	162 321	1 042	1 653 925	204 025				543	409 800	130 645	36	9 720	7 903	226 265	59 120	2 706 140	584 714	3 270 854	

## REPARTITION DES ALLOCATIONS D'AIDE DIRECTE ET INDIRECTE PAR PAYS

PAYS	CEREALES			LAIT EN POUDRE			BUTTEROIL			HUILE VEGETALE			SUCRE			AUTRE		Total		
	Quantité	Produit	Transport	Quantité	Produit	Transport	Quantité	Produit	Transport	Quantité	Produit	Transport	Quantité	Produit	Transport	Valeur	Transport	Produit	Transport	Général
	Tonnes	Ecus	Ecus	Tonnes	Ecus	Ecus	Tonnes	Ecus	Ecus	Tonnes	Ecus	Ecus	Tonnes	Ecus	Ecus	Ecus	Ecus	Ecus	Ecus	Ecus
UGANDA	19 379	1 996 296	2 173 630	1 165	1 840 705	251 132				635	448 550	102 609	263	170 396	34 204	1 911 061	841 350	6 367 006	3 402 925	9 769 933
PAKISTAN										120	96 000	24 980				17 010	9 923	113 010	34 883	147 893
PAPOUASIE NELLE GUINEE	624	78 000	93 600							1	350	75				110 000	22 000	188 350	115 675	304 025
PARAGUAY				822	1 315 200	1 460 283												1 315 200	1 460 283	2 775 483
PEROU	51 956	4 965 944	4 365 072	3 145	4 516 520	625 138				4 140	3 429 085	949 378	252	66 040	42 161	2 664 066	991 786	15 663 655	6 973 535	22 637 190
REPUBLIQUE DOMINICAINE	354	30 078	49 758	96	144 318	26 785				75	55 800	18 133				31 567	30 870	281 581	125 546	387 127
RWANDA	80 532	17 791 368	10 336 730	512	751 200	130 588				3 975	3 002 409	453 043	90	35 208	22 145	11 282 124	3 749 459	32 862 309	14 691 945	47 554 254
SENEGAL																500 000		500 000		500 000
SIERRA LEONE	5 726	576 621	309 976	165	228 095	38 184				225	305 841	37 896				152 220	85 228	1 290 777	471 284	1 732 061
SOMALIE	1 696	293 700	51 958	336	571 693	51 533				240	192 000	52 833	60	30 237	3 996	133 635	88 685	1 221 265	248 605	1 470 070
SOUDAN	37 864	6 082 916	5 835 386	1 307	2 039 409	261 842	255	433 500	45 008	3 169	2 729 836	696 009	1 118	340 852	169 191	2 299 240	935 858	13 925 753	7 943 094	21 668 847
SRI LANKA													365	109 500	54 750	182 800	136 950	292 100	191 700	483 800
SWAZILAND	4 260	532 500	639 000															532 500	639 000	1 171 500
TANZANIE	25 021	2 626 440	2 316 920	502	799 045	87 288				306	214 205	46 603	89	25 620	13 710	637 000	300 000	4 302 310	2 764 521	7 066 831
TCHAD				289	462 400	51 010				412	309 000	80 957						771 400	131 967	903 367
THAILANDE	4 675	347 744	181 019										1	369	103	43 191	7 032	391 324	188 154	579 478
TOGO	563	72 665	55 659	120	182 070	30 297				45	33 900	9 790				25 967	6 666	314 602	102 432	417 034
TUNISIE	18 369	2 290 835	1 483 447	3 015	4 823 595	4 454												7 114 430	1 487 901	8 602 331
VIETNAM	10 244	1 233 036	422 621	210	330 330	39 480				165	120 450	35 856						1 683 816	497 937	2 181 753
WEST BANK & QAZA	12 750	1 275 000	1 185 750	1 968	3 030 720	232 224				2 042	1 498 828	240 958	2 948	884 400	442 200	3 700 000	3 000 000	10 368 946	5 101 130	15 490 078
YEMEN NORD & YEMEN SUD										510	362 500	100 215	450	135 000	67 500			517 500	167 715	685 215
ZAIRE	22 068	2 960 689	3 602 572							510	360 589	78 368	75	22 500	11 250	1 773 494	611 540	5 117 252	4 301 730	9 418 982
ZAMBIE	2 045	233 230	141 284	205	288 750	66 925				315	234 150	109 913	145	43 500	21 750	716 976	222 779	1 514 606	582 651	2 077 257
ZIMBABWE	7 178	937 541	1 116 640							1 260	1 143 903	147 911	426	124 020	55 080	1 398 748	441 360	3 574 212	1 761 011	5 335 223
Grand Total	1 317 639	164 586 186	140 586 069	32 136	48 684 354	7 549 982	1 000	1 700 000	176 501	60 314	46 566 998	10 766 065	14 880	4 467 677	2 448 184	73 454 475	30 163 088	339 459 690	191 689 889	531 149 579

## REPARTITION DES ALLOCATIONS D'AIDE DIRECTE ET INDIRECTE PAR PAYS ET ORGANISME

PAYS	ORGANISME	CEREALES			LAIT EN POUDRE			BUTTEROIL			HUILE VEGETALE			SUCRE			AUTRE		Total			
		Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Valeur Ecus	Transport Ecus	Produit Ecus	Transport Ecus	Général Ecus	
AFGHANISTAN	CICR	5 060	718 520	70 840							603	334 655	16 884				1 054 414	58 376	2 107 989	146 100	2 253 689	
	EURONAID										225	164 250	46 013						164 250	46 013	210 263	
	WFP-PRO	21 850	2 731 250	3 277 500										1 500	450 000	225 000	200 000	150 000	3 381 250	3 652 500	7 033 750	
AFGHANISTAN Total		26 910	3 449 770	3 348 340							828	498 905	62 897				1 254 414	208 376	6 653 089	3 844 613	8 497 702	
ALGERIE	EURONAID	4 920	246 240	331 470	1 635	2 377 845	497 704				240	187 800	82 377	849	226 780	214 488	370 639	252 552	3 411 204	1 376 589	4 787 893	
	UNHCR	411	51 375	61 650	100	180 000	15 000				452	769 250	67 875	100	30 000	15 000	1 208 000	241 600	2 216 625	401 125	2 619 750	
	WFP-PRO																78 050	35 100		36 500	111 150	
ALGERIE Total		5 331	297 615	393 120	1 735	2 637 845	612 704				692	867 050	150 252	949	256 780	229 488	1 864 689	529 252	6 706 979	1 814 814	7 620 793	
ANGOLA	DIRECTE	80 000	12 000 000	5 600 000							6 500	5 200 000	715 000				3 850 000	1 760 000	21 050 000	8 975 000	29 125 000	
	CICR	5 769	919 867	456 636													637 651	166 316	1 757 518	626 952	2 384 470	
	EURONAID	8 623	819 023	1 431 048	674	1 008 466	166 274				673	502 840	163 165	252	68 040	48 783	788 867	3 034 894	3 187 236	4 844 264	8 031 500	
	WFP-RAIU	11 500	1 437 500	1 725 000							1 500	1 050 000	225 000	160	48 000	24 000	487 500	225 000	3 023 000	2 199 000	5 222 000	
ANGOLA Total		105 892	15 176 390	9 214 684	674	1 008 466	166 274				8 673	6 752 840	1 103 165	412	116 040	72 783	6 964 618	6 188 310	28 017 754	15 745 218	44 762 970	
ARMENIE	UNHCR																346 000	69 200	346 000	69 200	415 200	
ARMENIE Total																	346 000	69 200	346 000	69 200	415 200	
BANGLADESH	EURONAID	4 136	429 840	495 643	60	94 380	13 608							18	4 860	3 267			22 584	551 664	523 514	1 075 178
	UNHCR																370 000	74 000	370 000	74 000	444 000	
	WFP-PRO	28 000	3 500 000	4 200 000							1 500	1 050 000	225 000				668 500	316 500	5 216 500	4 741 500	9 958 000	
BANGLADESH Total		32 136	3 929 840	4 695 643	60	94 380	13 608				1 600	1 050 000	225 000	18	4 860	3 267	1 068 084	401 498	6 138 164	6 338 014	11 477 178	
BELIZE	UNHCR										1	630	135	2	540	270				1 170	405	1 575
BELIZE Total											1	630	135	2	540	270				1 170	405	1 575
BENIN	EURONAID	1 908	209 985	170 770	150	202 500	43 014				240	192 000	53 769	54	14 580	9 333	176 679	44 756	795 744	321 642	1 117 386	
	WFP-REG				100	160 000	17 650										160 000		17 650		177 650	
BENIN Total		1 908	209 985	170 770	250	362 500	60 664				240	192 000	53 769	54	14 580	9 333	176 679	44 756	866 744	339 292	1 295 036	
BHOUTAN	WFP-REG																100 500	23 853	100 500	23 853	124 453	
BHOUTAN Total																	100 500	23 853	100 500	23 853	124 453	
BOLIVIE	WFP-REG				30	48 000	5 295										48 000		5 295		53 295	
BOLIVIE Total					30	48 000	5 295										48 000		5 295		53 295	
BOTSWANA	WFP-REG				338	540 800	59 658				616	462 000	121 044						1 002 800	180 702	1 183 502	
BOTSWANA Total					338	540 800	59 658				616	462 000	121 044						1 002 800	180 702	1 183 502	
BRESIL	EURONAID	2 024	232 320	382 160	360	486 000	118 801				240	192 000	75 202	90	24 300	19 198	125 950	144 273	1 060 570	739 634	1 800 204	
BRESIL Total		2 024	232 320	382 160	360	486 000	118 801				240	192 000	75 202	90	24 300	19 198	125 950	144 273	1 060 570	739 634	1 800 204	
BURKINA FASO	EURONAID	993	130 449	66 295	645	1 011 240	226 631				106	78 929	34 790	10	6 730	1 298	82 002	30 718	1 319 350	359 732	1 679 082	
	WFP-REG										890	667 500	174 685				360 000	85 800	1 027 500	260 685	1 288 185	
BURKINA FASO Total		993	130 449	66 295	645	1 011 240	226 631				996	746 429	208 875	10	6 730	1 298	452 002	116 518	2 346 850	620 417	2 967 267	
BURUNDI	DIRECTE																7 700 000	3 400 000	7 700 000	3 400 000	11 100 000	
	CICR																268 740	53 562	268 740	53 562	322 336	
	EURONAID	82	7 200	15 456	180	279 795	46 671				30	21 900	10 411	18	4 800	5 196			313 755	77 734	391 489	
	UNHCR				500	800 000	75 000												800 000	75 000	875 000	
	WFP-RAIU																86	25 800	12 900	467 500	226 000	751 200
	WFP-REG				163	244 800	27 005												244 800	27 005	271 805	
BURUNDI Total		82	7 200	15 456	833	1 324 695	148 676				30	21 900	10 411	104	30 660	18 096	8 468 240	3 678 695	9 840 595	3 871 234	13 711 829	
CAP VERT	DIRECTE	5 000	525 000	175 000							1 400	1 027 600	175 000						1 552 600	350 000	1 902 600	
	WFP-REG				646	1 033 600	114 020												1 033 600	114 020	1 147 620	
CAP VERT Total		5 000	525 000	175 000	646	1 033 600	114 020				1 400	1 027 600	175 000						2 586 200	464 020	3 050 220	
CENTRAFRIQUE	WFP-PRO	3 000	375 000	450 000													65 000	30 000	440 000	480 000	920 000	
CENTRAFRIQUE Total		3 000	375 000	450 000													65 000	30 000	440 000	480 000	920 000	
CHILI	EURONAID	1 178	103 200	102 713	300	411 690	72 635				105	84 000	23 187						598 890	198 535	797 425	
CHILI Total		1 178	103 200	102 713	300	411 690	72 635				105	84 000	23 187						598 890	198 535	797 425	
CHINE	DIRECTE																6 100 000		6 100 000		6 100 000	
	WFP-REG	27 500	3 437 500	2 220 826															3 437 500	2 220 826	5 658 326	
CHINE Total		27 500	3 437 500	2 220 826															6 100 000	5 658 326	11 758 326	
COLOMBIE	EURONAID	506	34 560	50 112	15	20 250	3 533				15	12 000	3 120				6 282	3 338	73 082	60 103	133 185	
COLOMBIE Total		506	34 560	50 112	15	20 250	3 533				15	12 000	3 120				6 282	3 338	73 082	60 103	133 185	
COMORES	EURONAID				46	60 750	21 340												60 750	21 340	82 090	
COMORES Total					46	60 750	21 340												60 750	21 340	82 090	
CONGO	UNHCR	326	40 750	48 900	39	62 400	5 850										90 000	18 000	193 150	72 750	265 900	
CONGO Total		326	40 750	48 900	39	62 400	5 850										90 000	18 000	193 150	72 750	265 900	
COTE D'IVOIRE	WFP-REG										100	75 000	19 650						75 000	19 650	94 650	
COTE D'IVOIRE Total											100	75 000	19 650						75 000	19 650	94 650	
CUBA	EURONAID	1 188	14																			

## REPARTITION DES ALLOCATIONS D'AIDE DIRECTE ET INDIRECTE PAR PAYS ET ORGANISME

PAYS	ORGANISME	CEREALES			LAIT EN POUDRE			BUTTEROIL			HUILE VEGETALE			SUCRE			AUTRE		Total		
		Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Valeur Ecus	Transport Ecus	Produit Ecus	Transport Ecus	Général Ecus
CUBA Total		1 188	142 560	233 365	436	588 600	102 878	248	421 600	43 772	255	204 867	78 793				77 881	94 354	1 436 208	863 862	1 989 170
DJIBOUTI	EURONAI	86	4 320	5 066	15	23 595	4 480				15	10 950	3 937						38 868	13 483	52 348
	WFP-PRO													92	27 600	13 800	70 000	30 000	87 800	43 800	141 400
DJIBOUTI Total		86	4 320	5 066	15	23 595	4 480				15	10 950	3 937				92	27 600	136 488	87 283	183 748
DOMINIQUE	EURONAI	62	4 320	6 264	60	81 000	14 130										15 176	6 807	100 496	27 201	127 697
DOMINIQUE Total		62	4 320	6 264	60	81 000	14 130										15 176	6 807	100 496	27 201	127 697
EGYPTE	DIRECTE	100 000	10 200 000	4 000 000															10 200 000	4 000 000	14 200 000
	EURONAI	2 247	112 320	67 453	270	364 500	63 585				375	300 000	66 683				148 657	35 992	925 377	233 713	1 159 090
EGYPTE Total		102 247	10 312 320	4 067 453	270	364 500	63 585				375	300 000	66 683				148 657	35 992	11 126 377	4 233 713	16 359 090
EL SALVADOR	EURONAI	1 048	198 943	165 075	195	279 975	37 888				300	230 550	53 304	18	4 860	3 211	66 497	31 784	780 825	291 262	1 072 087
	UNHCR										1	770	165	3	960	480			1 730	645	2 375
EL SALVADOR Total		1 048	198 943	165 075	195	279 975	37 888				301	231 320	53 469	21	6 820	3 691	66 497	31 784	782 556	291 907	1 074 462
EQUATEUR	EURONAI	1 485	86 400	125 280	255	364 320	53 258				165	123 600	28 560						574 320	207 098	781 418
	WFP-REG				527	843 200	93 016												843 200	93 016	936 216
EQUATEUR Total		1 485	86 400	125 280	782	1 207 520	146 274				165	123 600	28 560						1 417 520	300 114	1 717 634
ERITHREE	DIRECTE	18 000	1 890 000	720 000															1 890 000	720 000	2 610 000
	EURONAI	81 997	7 682 093	7 686 854	480	748 350	210 697				2 735	2 069 700	514 820	558	150 660	157 648	1 839 926	822 018	12 490 729	9 392 637	21 882 766
	WFP-RAIU	10 000	1 250 000	1 500 000	684	1 094 400	102 600				1 000	700 000	150 000	684	205 200	102 600	3 249 600	1 856 200	3 249 600	1 856 200	5 104 800
	WFP-REG	2 000	250 000	161 500															250 000	161 500	411 500
ERITHREE Total		91 997	11 072 093	10 068 354	1 164	1 842 750	313 297				3 735	2 769 700	664 820	1 242	356 860	260 248	1 839 926	822 018	17 889 329	12 279 737	30 089 066
ETHIOPIE	DIRECTE	130 000	11 800 000	13 875 000															11 800 000	13 875 000	25 675 000
	EURONAI	73 634	9 302 751	10 194 469	105	165 165	44 023				4 605	3 612 600	1 379 722	18	4 860	3 267	1 656 774	866 643	14 641 150	12 488 124	27 129 274
	FIOR	12 000	1 380 000	2 400 000															1 380 000	2 400 000	3 780 000
	UNHCR				109	174 400	16 350												18 000	3 600	21 600
	WFP-PRO	10 000	1 250 000	1 500 000							1 250	875 000	187 500	1 000	300 000	150 000	1 212 500	525 000	3 637 900	2 362 500	6 000 400
	WFP-RAIU	10 000	1 250 000	1 500 000							1 000	700 000	150 000				500 000	225 000	2 450 000	1 875 000	4 325 000
	WFP-REG	33 245	4 745 125	2 838 983							786	588 500	154 449						5 234 625	2 993 432	8 228 057
ETHIOPIE Total		268 879	29 727 876	32 308 452	214	339 565	60 373				7 641	5 777 100	1 871 671	1 018	304 860	153 267	3 288 274	1 820 243	39 436 675	38 014 006	76 448 881
GAMBIE	EURONAI	518	25 920	38 643	45	80 750	9 168				30	24 000	6 249						150 670	54 060	164 730
GAMBIE Total		518	25 920	38 643	45	80 750	9 168				30	24 000	6 249						110 670	64 060	164 730
GHANA	EURONAI	648	32 400	36 465	210	283 500	49 416												315 900	85 881	401 781
	UNHCR																		68 000	13 200	79 200
	WFP-RAIU	5 000	625 000	750 000							212	148 400	31 800	29	8 700	4 350			782 100	786 150	1 568 250
	WFP-REG										280	210 000	55 020						210 000	55 020	265 020
GHANA Total		6 648	667 400	786 465	210	283 500	49 416				492	358 400	86 820	29	8 700	4 360	68 000	13 200	1 374 900	840 261	2 314 261
GUATEMALA	EURONAI	5 578	1 279 844	532 607	1 020	1 564 320	232 281				1 071	819 000	206 326	72	19 440	12 734	433 441	102 297	4 116 045	1 086 245	5 202 290
	WFP-REG				1 000	1 600 000	178 500												1 600 000	178 500	1 778 500
GUATEMALA Total		5 578	1 279 844	532 607	2 020	3 164 320	408 781				1 071	819 000	206 326	72	19 440	12 734	433 441	102 297	6 716 045	1 264 745	6 978 790
GUINEE BISSAU	EURONAI	54	4 280	4 803	75	117 975	22 584				45	32 850	12 239	36	9 720	9 588			164 825	49 214	214 039
	WFP-RAIU													41	12 300	6 150			12 300	6 150	18 450
	WFP-REG				100	160 000	17 650												160 000	17 650	177 650
GUINEE BISSAU Total		54	4 280	4 803	175	277 975	40 234				46	32 850	12 239	77	22 020	15 738			337 125	73 014	410 139
GUYANE (ETAT)	WFP-REG				784	926 600	138 376	18	30 600	3 177									957 200	141 553	1 098 753
GUYANE (ETAT) Total					784	926 600	138 376	18	30 600	3 177									957 200	141 553	1 098 753
HAITI	EURONAI	25 859	1 537 734	2 507 881	300	405 000	69 821				1 815	1 343 850	413 582	454	122 580	86 465	1 004 082	432 874	4 413 246	3 630 723	7 923 969
HAITI Total		25 859	1 537 734	2 507 881	300	405 000	69 821				1 815	1 343 850	413 582	454	122 580	86 465	1 004 082	432 874	4 413 246	3 630 723	7 923 969
HONDURAS	DIRECTE	1 350	175 500	150 082	630	850 500	195 758				80	56 000	14 345						1 580 000	32 276	2 662 000
HONDURAS Total		1 350	175 500	150 082	630	850 500	195 758				80	56 000	14 345						1 580 000	32 276	2 662 000
INDE	EURONAI	1 258	101 760	85 521	780	1 106 518	134 496				435	333 300	68 992	612	165 240	78 885	330 851	81 757	2 036 669	449 651	2 486 320
	WFP-REG																		1 590 000	378 950	1 968 950
INDE Total		1 258	101 760	85 521	780	1 106 518	134 496				435	333 300	68 992	612	165 240	78 885	330 851	81 757	3 626 669	828 601	4 455 270
JAMAIQUE	WFP-REG							479	814 300	84 544									814 300	84 544	898 844
JAMAIQUE Total								479	814 300	84 544									814 300	84 544	898 844
JORDANIE	EURONAI				15	20 250	3 567				15	12 000	3 242						32 250	6 809	39 059
	WFP-REG	14 015	1 751 875	1 131 711															1 751 875	1 131 711	2 883 586
JORDANIE Total		14 015	1 751 875	1 131 711	15	20 250	3 567				15	12 000	3 242						1 764 125	1 138 520	2 922 645
KENYA	DIRECTE	20 000	2 700 000	3 200 000							1 000	800 000	160 000						1 168 200	784 000	4 568 200
	CICR																		145 689	145 689	145 689

## REPARTITION DES ALLOCATIONS D'AIDE DIRECTE ET INDIRECTE PAR PAYS ET ORGANISME

PAYS	ORGANISME	CEREALES			LAIT EN POUDRE			BUTTEROIL			HUILE VEGETALE			SUCRE			AUTRE		Total		Général	
		Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Valeur Ecus	Transport Ecus	Produit Ecus	Transport Ecus		
LESOTHO Total		306	23 664	17 281							319	240 000	63 107				7 639	8 663	271 303	87 061	358 364	
LIBAN	EURONAI	614	28 800	29 484	165	239 475	31 341				60	45 900	11 360	36	9 720	6 534	46 914	12 957	268 808	81 676	461 485	
LIBAN Total		614	28 800	29 484	165	239 475	31 341				60	45 900	11 360	36	9 720	6 534	46 914	12 957	268 808	81 676	461 485	
LIBERIA	CICR																					
	EURONAI	10 367	518 400	573 030	245	385 385	63 457				45	32 850	12 166	18	4 860	3 267	137 490	12 000	137 490	12 000	149 490	
	WFP-PRO	30 896	3 662 000	4 634 400							2 500	1 750 000	375 000				285 888	163 478	1 227 383	815 398	2 042 781	
LIBERIA Total		41 263	4 380 400	5 207 430	245	385 385	63 457				2 545	1 782 850	387 166	18	4 860	3 267	300 000	226 000	5 912 000	5 234 400	11 146 400	
MADAGASCAR	DIRECTE	10 000	1 150 000	400 000																		
	EURONAI	2 107	164 700	221 791	435	654 150	166 471				180	134 550	65 230	72	19 440	16 521	104 326	119 100	1 150 000	400 000	1 550 000	
	WFP-REG																104 326	119 100	1 150 000	400 000	1 550 000	
MADAGASCAR Total		12 107	1 314 700	621 791	435	654 150	166 471				180	134 550	65 230	72	19 440	16 521	208 753	238 200	2 300 000	800 000	3 100 000	
MALAISIE	UNHCR	765	95 825	114 750													104 326	119 100	1 150 000	400 000	1 550 000	
MALAISIE Total		765	95 825	114 750													104 326	119 100	1 150 000	400 000	1 550 000	
MALAWI	DIRECTE	70 000	9 100 000	7 000 000																		
	EURONAI	2 500	295 982	268 627	15	23 595	2 400				60	43 800	9 600				179 642	64 422	543 019	345 048	888 068	
	FICR	10 000	1 300 000	1 000 000																		
	WFP-PRO	38 736	4 842 000	5 810 400													300	90 000	45 000	430 000	180 000	
MALAWI Total		121 236	15 637 982	14 079 027	15	23 595	2 400				60	43 800	9 600	300	90 000	45 000	5 362 000	6 035 400	11 397 400	11 397 400	22 794 800	
MALI	EURONAI	1 420	187 816	55 833	120	162 000	40 691				15	12 000	5 191	22	7 552	7 588	45 348	27 641	414 716	137 144	551 860	
	UNHCR				43	68 800	6 480										66 900	6 450	75 250	75 250	150 500	
MALI Total		1 420	187 816	55 833	163	230 800	47 171				15	12 000	5 191	22	7 552	7 588	45 348	27 641	481 916	152 388	634 304	
MAROC	WFP-REG	1 419	177 376	114 584															177 376	114 584	291 960	
MAROC Total		1 419	177 376	114 584															177 376	114 584	291 960	
MAURITANIE	UNHCR				978	1 564 800	146 700															
	WFP-PRO	6 300	787 500	945 000													350	105 000	52 500	892 500	892 500	
	WFP-REG	13 950	1 893 750	1 094 027	316	504 000	55 774										190 000	38 000	1 754 800	184 700	1 939 500	
MAURITANIE Total		19 850	2 481 250	2 039 027	1 294	2 068 800	202 474										350	105 000	52 500	892 500	892 500	
MEXIQUE	WFP-PRO																80	18 000	9 000	148 000	63 150	
MEXIQUE Total																	80	18 000	9 000	148 000	63 150	
MOZAMBIQUE	DIRECTE	480	48 000	44 640	370	569 800	43 660				185	135 790	21 830	250	75 000	37 500						
	EURONAI	1 794	235 700	258 455	165	229 440	39 854				255	225 660	46 953	216	58 320	40 402	587 436	399 226	1 336 556	784 890	2 121 446	
	WFP-PRO	20 000	2 500 000	3 000 000							800	960 000	120 000				800 000	800 000	3 860 000	3 720 000	7 580 000	
	WFP-REG										200	150 000	39 300				230 100	54 841	718 100	131 206	849 306	
MOZAMBIQUE Total		22 274	2 783 700	3 303 095	745	1 136 240	120 679				1 440	1 071 450	228 083	466	133 320	77 902	1 617 836	1 064 067	6 741 246	4 783 726	11 524 972	
NAMIBIE	EURONAI										135	98 550	21 600						98 550	21 600	120 150	
NAMIBIE Total											135	98 550	21 600						98 550	21 600	120 150	
NEPAL	UNHCR																500 000	100 000	500 000	100 000	600 000	
	WFP-PRO	9 000	1 125 000	1 350 000							650	465 000	97 600	200	80 000	30 000	983 500	414 750	2 633 500	1 892 250	4 525 750	
NEPAL Total		9 000	1 125 000	1 350 000							650	465 000	97 600	200	80 000	30 000	1 483 500	514 750	3 133 500	1 992 250	5 125 750	
NICARAGUA	DIRECTE	2 000	260 000	222 344	80	108 000	24 858				1 300	810 000	234 569				200 000	80 890	1 478 000	562 461	2 040 461	
	EURONAI	9 767	1 066 678	718 484							1 220	939 354	219 945	108	29 180	14 979	3 042 163	1 287 625	4 329 778	4 329 778	8 659 556	
	WFP-PRO	11 767	1 328 878	940 828	80	108 000	24 858				2 820	1 849 354	454 514	108	29 180	14 979	1 204 981	414 907	4 820 163	1 860 988	6 681 151	
NICARAGUA Total		23 534	2 655 556	2 161 656	160	224 000	49 716				4 340	2 608 708	708 988	216	58 360	29 958	3 207 144	1 562 412	10 538 341	6 773 126	17 311 467	
NIGER	EURONAI	2 403	406 430	162 821	120	178 725	41 291				240	182 550	71 305	36	9 720	7 903	54 830	208 266	54 830	985 690	1 323 840	
	WFP-REG				922	1 475 200	162 734				303	227 250	59 840				16 000	4 280	1 720 450	226 564	1 947 014	
NIGER Total		2 403	406 430	162 821	1 042	1 653 925	204 025				543	409 800	130 845	36	9 720	7 903	70 830	222 286	69 120	2 706 140	664 714	3 370 854
OUGANDA	EURONAI	8 611	650 296	558 430	615	960 705	154 057				135	98 550	27 609	263	170 396	34 204	490 061	218 650	2 370 008	989 950	3 359 958	
	UNHCR	5 768	721 000	865 200															721 000	865 200	1 586 200	
	WFP-PRO	5 000	625 000	750 000							500	350 000	75 000				1 181 000	568 500	2 156 000	1 393 500	3 549 500	
	WFP-REG				550	860 000	97 075										240 000	57 200	1 120 000	154 275	1 274 275	
OUGANDA Total		19 379	1 996 296	2 173 630	1 165	1 840 705	251 132				635	448 550	102 608	263	170 396	34 204	1 911 061	841 350	6 367 008	3 402 825	9 769 833	
PAKISTAN	EURONAI										120	96 000	24 960						17 010	9 923	26 933	
PAKISTAN Total											120	96 000	24 960						17 010	9 923	26 933	
PAPOUASIE NELLE GUINEE	UNHCR	624	78 000	93 600							1	350	75						110 000	22 000	132 000	
PAPOUASIE NELLE GUINEE Total		624	78 000	93 600							1	350	75						110 000	22 000	132 000	
PARAGUAY	WFP-REG				822	1 315 200	1 460 283															
PARAGUAY Total					822	1 315 200	1 460 283															
PEROU	DIRECTE	35 000	3 675 000	2 800 000	1 000	1 400 000	120 000				1 500	1 095 000	160 000				2 200 000	500 000	8 370 000	3 600 000	11 970 000	
	EURONAI	16 956	1 290 944	1 565 072	2 145	3 116 520	805 138				2 640	2 334 065	769 378	252	68 040	42 161	884 066	491 78				

## REPARTITION DES ALLOCATIONS D'AIDE DIRECTE ET INDIRECTE PAR PAYS ET ORGANISME

PAYS	ORGANISME	CEREALES			LAIT EN POUDRE			BUTTEROIL			HUILE VEGETALE			SUCRE			AUTRE		Total					
		Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Valeur Ecus	Transport Ecus	Produit Ecus	Transport Ecus	Général Ecus															
	CICR	52 232	12 861 201	3 000 947									3 004	2 253 000	210 280			4 310 833	1 085 825	19 425 034	4 297 052	23 722 086		
	EURONAIID	6 300	530 167	800 783	272	367 200	94 568						471	399 409	167 763	90	35 208	22 145	971 291	772 834	2 303 275	1 858 093	4 161 368	
	UNHCR				240	384 000	36 000														384 000	36 000	420 000	
	WFP-RAIU												500	350 000	75 000						350 000	75 000	425 000	
RWANDA Total		80 532	17 791 368	10 336 730	512	761 200	130 568						3 976	3 002 409	453 043	90	35 208	22 145	11 282 124	3 749 459	32 862 309	14 891 945	47 554 254	
SENEGAL	DIRECTE																		500 000		500 000		500 000	
SENEGAL Total																			500 000		500 000		500 000	
SIERRA LEONE	EURONAIID	5 726	576 621	309 976	165	226 095	38 184						225	305 841	37 896				152 220	85 228	1 260 777	471 284	1 732 061	
SIERRA LEONE Total		5 726	576 621	309 976	165	226 095	38 184						225	305 841	37 896				152 220	85 228	1 260 777	471 284	1 732 061	
SOMALIE	EURONAIID	1 696	293 700	51 958	20	66 093	4 133						240	192 000	52 633	60	30 237	3 996	133 635	88 885	715 665	201 405	917 070	
	WFP-RAIU				316	505 600	47 400														505 600	47 400	553 000	
SOMALIE Total		1 696	293 700	51 958	336	571 693	51 533						240	192 000	52 633	60	30 237	3 996	133 635	88 885	1 221 265	248 808	1 470 070	
SOUDAN	CICR	300	43 026	23 850															240 695	14 568	283 721	36 418	322 139	
	EURONAIID	37 564	6 039 890	5 811 536	225	308 209	68 760						2 070	1 905 586	480 055	60	23 462	40 491	1 526 045	651 290	9 803 182	7 022 132	16 825 314	
	UNHCR				261	417 600	39 150														417 600	39 150	456 750	
	WFP-PRO															1 058	317 400	158 700			45 000	45 000	362 400	
	WFP-RAIU																				487 500	225 000	712 500	
	WFP-REG																							
SOUDAN Total		37 864	6 082 916	5 835 386	1 307	2 039 409	261 642	255	433 500	45 008	1 099	824 250	215 954	3 169	2 729 836	696 009	1 118	340 852	189 191	2 299 240	935 858	13 925 763	7 943 984	21 869 847
SRI LANKA	WFP-PRO																		365	109 500	54 750	182 600	136 950	292 100
SRI LANKA Total																			365	109 500	54 750	182 600	136 950	292 100
SWAZILAND	WFP-RAIU	4 260	632 500	639 000																	532 500	639 000	1 171 500	
SWAZILAND Total		4 260	632 500	639 000																	532 500	639 000	1 171 500	
TANZANIE	DIRECTE	25 000	2 625 000	2 315 000																	2 625 000	2 315 000	4 940 000	
	EURONAIID	21	1 440	1 920	30	43 845	6 100						18	12 605	3 403	36	9 720	5 760			67 610	17 183	84 793	
	UNHCR				80	128 000	12 000												53	15 900	7 950	143 900	19 950	163 850
	WFP-RAIU												288	201 600	43 200						637 600	300 000	937 600	
	WFP-REG				392	627 200	69 188														627 200	69 188	696 388	
TANZANIE Total		25 021	2 626 440	2 316 920	502	799 045	87 288						306	214 205	46 603	89	25 620	13 710	637 000	300 000	4 302 310	2 764 821	7 066 831	
TCHAD	WFP-REG				289	462 400	51 010						412	309 000	80 957						771 400	131 967	903 367	
TCHAD Total					289	462 400	51 010						412	309 000	80 957						771 400	131 967	903 367	
THAILANDE	EURONAIID	4 675	347 744	181 019												1	389	103			43 191	7 032	391 324	
THAILANDE Total		4 675	347 744	181 019												1	389	103			43 191	7 032	391 324	
TOGO	EURONAIID	563	72 665	55 659	120	182 070	30 297						45	33 900	9 790						25 967	6 686	314 602	
TOGO Total		563	72 665	55 659	120	182 070	30 297						45	33 900	9 790						25 967	6 686	314 602	
TUNISIE	DIRECTE				3 000	4 800 000															4 800 000		4 800 000	
	EURONAIID	98	6 960	8 064	15	23 595	4 454														30 555	12 518	43 073	
	WFP-REG	18 271	2 283 875	1 475 383																	2 283 875	1 475 383	3 759 258	
TUNISIE Total		18 369	2 290 835	1 483 447	3 015	4 823 595	4 454														7 114 430	1 487 901	8 602 331	
VIETNAM	EURONAIID	10 244	1 233 036	422 621	210	330 330	39 480						165	120 450	35 856						1 683 818	497 937	2 181 753	
VIETNAM Total		10 244	1 233 036	422 621	210	330 330	39 480						165	120 450	35 856						1 683 818	497 937	2 181 753	
WEST BANK & GAZA	UNRWA	12 750	1 275 000	1 185 750	1 968	3 030 720	232 224						2 042	1 498 828	240 958	2 948	884 400	442 200	3 700 000	3 000 000	10 388 948	5 101 130	15 490 078	
WEST BANK & GAZA Total		12 750	1 275 000	1 185 750	1 968	3 030 720	232 224						2 042	1 498 828	240 958	2 948	884 400	442 200	3 700 000	3 000 000	10 388 948	5 101 130	15 490 078	
YEMEN NORD & YEMEN SUD	WFP-PRO																				450	136 000	87 500	
	WFP-REG																				510	382 500	100 215	
YEMEN NORD & YEMEN SUD Total																					510	382 500	100 215	
ZAIRE	CICR	1 636	82 862	59 552																	126 274	5 650	131 924	
	EURONAIID	11 192	1 722 827	2 157 020									10	10 569	1 368						1 246 720	388 390	2 980 116	
	WFP-PRO																				22 500	11 250	33 750	
	WFP-RAIU	9 240	1 155 000	1 386 000									500	350 000	75 000						400 500	217 500	1 905 500	
ZAIRE Total		22 068	2 960 689	3 802 572									510	360 569	76 368	75	22 600	11 250	1 773 484	611 640	5 117 262	4 301 730	9 418 982	
ZAMBIE	EURONAIID	2 039	232 480	140 384	165	222 750	60 925						315	234 150	109 913						712 056	320 401	1 032 457	
	UNHCR	6	750	900	40	64 000	6 000														64 750	6 900	71 650	
	WFP-PRO															145	43 500	21 750			244 300	106 350	287 800	
	WFP-REG																				450 000	107 250	450 000	
ZAMBIE Total		2 045	233 230	141 284	205	286 750	66 925						315	234 150	109 913	145	43 500	21 750	718 978	222 779	1 614 606	582 851	2 077 257	
ZIMBABWE	EURONAIID	435	94 916	105 490									1 280	1 113 903	147 911	126	34 020	10 080			1 398 748	441 380	2 841 587	
	WFP-PRO	6 741	842 625	1 011 150																	300	90 000	45 000	
ZIMBABWE Total		7 176	937 541	1 116 640									1 280	1 1										

REPARTITION DES ALLOCATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE DIRECTE ET INDIRECTE PAR REGION

REGION	PAYS	CEREALES			LAIT EN POUUDRE			BUTTERDOL			HUILE VEGETALE			SUCRE			AUTRE		Total		General	
		Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Quantité Tonnes	Produit Ecus	Transport Ecus	Valeur Ecus	Transport Ecus	Produit Ecus	Transport Ecus		
AFRIQUE AUSTRALE	ANGOLA	105 892	15 178 390	9 214 684	874	1 008 466	166 274				8 673	6 752 840	1 103 185	412	118 040	72 783	5 984 018	5 198 310	29 011 754	16 745 216	44 782 970	
	BOTSWANA				338	540 800	59 658				816	482 000	121 844						1 002 800	180 202	1 183 002	
	LESOTHO	305	23 654	17 281							318	240 000	63 107				7 639	8 863	271 303	87 061	358 364	
	MALAWI	121 236	16 637 982	14 079 027	16	25 595	2 400				60	43 800	8 600	300	90 000	46 000	609 842	244 422	18 306 819	34 390 448	30 886 488	
	MOZAMBIQUE	22 274	2 783 700	3 303 095	746	1 135 240	120 579				1 440	1 071 450	228 083	468	133 320	77 902	1 817 538	1 054 087	8 741 248	4 783 726	11 524 972	
	NAMIBIE										136	98 560	21 800						28 550	31 800	120 150	
	SWAZILAND	4 280	532 500	639 000															632 500	639 000	1 271 500	
ZIMBABWE	7 176	837 541	1 116 640							1 390	1 113 303	147 811	426	124 020	65 093	1 388 748	441 360	3 874 212	1 741 011	6 336 223		
AFRIQUE AUSTRALE Total		261 143	34 891 777	28 368 727	1 772	2 708 101	348 911			12 503	9 782 543	1 684 510	1 604	463 388	259 785	9 597 583	8 834 842	57 843 384	37 588 735	85 142 139		
AFRIQUE CENTRALE	CENTRAFRICAINE	3 000	375 000	450 000														85 000	30 000	480 000	820 000	
	CONGO	326	40 750	48 900	39	62 400	5 850											90 000	183 150	72 750	265 900	
	ZAIRE	22 088	2 960 889	3 802 572							510	360 589	78 388	75	22 500	11 250	1 773 494	611 540	6 137 252	4 301 730	9 418 982	
	ZAIRE	25 394	3 378 439	4 101 472	38	62 400	5 850				510	360 589	78 388	75	22 500	11 250	1 828 494	659 540	5 750 482	4 854 480	10 804 882	
AFRIQUE CENTRALE Total		25 394	3 378 439	4 101 472	38	62 400	5 850															
AFRIQUE DE L'EST	BURUNDI	82	7 200	15 456	933	1 324 595	148 878				30	21 900	10 411	104	30 860	18 080	8 456 240	3 878 895	8 842 595	2 873 234	13 711 829	
	KENYA	33 956	6 359 441	4 638 155	30	40 500	8 308				1 787	1 427 077	295 329	146	43 833	24 801	2 904 877	1 848 184	8 775 628	6 812 846	16 398 473	
	OUGANDA	18 379	1 896 296	2 173 630	1 166	1 840 750	251 132				635	448 550	102 809	283	170 396	34 204	1 811 081	841 360	8 367 008	2 402 925	9 769 933	
	RWANDA	80 532	17 781 368	10 336 750	512	751 200	130 689				9 976	3 007 409	483 043	90	35 208	22 145	11 282 124	3 749 459	32 862 508	14 891 945	47 564 254	
	TANZANIE	26 021	2 628 440	2 318 920	602	799 045	87 289				306	214 206	48 603	89	25 820	13 710	837 300	3 300 000	4 302 310	2 764 521	7 066 831	
	ZAMBIE	2 045	233 230	141 284	206	268 760	86 825				315	234 150	106 813	148	43 500	21 750	718 876	222 779	1 514 806	862 851	2 077 257	
	ZAMBIE	161 018	28 032 875	18 622 178	3 247	5 042 795	682 895				7 868	5 247 291	1 017 908	834	249 517	134 188	25 907 878	18 438 245	84 882 388	31 905 823	96 588 177	
AFRIQUE DE L'EST Total		1 908	208 885	170 770	250	362 500	80 864															
AFRIQUE DE L'OUEST	BENIN	1 908	208 885	170 770							240	183 000	83 788	64	14 860	8 333	178 878	44 764	865 744	338 792	6 296 036	
	COTE D'IVOIRE	6 648	857 400	786 485	210	283 500	49 418				100	76 000	35 820						78 000	18 850	94 850	
	GHANA	6 648	857 400	786 485	210	283 500	49 418				492	358 400	86 850	29	8 700	4 350	86 000	13 200	1 374 000	840 261	2 314 261	
	GUINEE BISSAU	64	4 280	4 803	176	277 878	40 234				46	32 880	12 238	73	22 020	16 738			337 126	73 014	410 139	
	LIBERIA	41 263	4 380 400	6 207 430	245	365 985	63 457				2 645	1 782 850	367 166	18	4 660	3 267	723 378	400 478	7 276 673	6 061 798	13 338 671	
	SENEGAL																		500 000	500 000	500 000	
	SIERRA LEONE	6 726	576 821	309 876	165	226 095	38 184				225	305 841	37 896						152 220	86 228	2 210 777	
	TOGO	583	72 885	65 669	120	162 070	30 297				45	33 900	8 790						26 887	6 884	314 862	
	TOGO	55 182	5 801 351	6 535 103	1 163	1 717 825	282 252				3 882	2 780 841	607 330	178	59 188	32 888	1 644 244	358 348	12 084 121	8 067 721	20 101 842	
	AFRIQUE DE L'OUEST Total																					
	AMERIQUE LATINE	BOLIVIE				30	48 000	5 295												48 000	5 295	53 295
		BRESIL	2 024	232 320	382 180	380	488 000	118 801				240	192 000	76 202	90	24 300	18 188	125 950	144 273	1 080 570	739 634	1 800 204
CHILI		1 178	103 200	102 713	300	411 890	72 635				105	84 000	23 187						598 890	108 536	787 425	
COLOMBIE		506	34 580	50 112	18	20 250	5 133				115	17 000	5 130						8 282	3 338	70 092	
CUBA		1 188	142 840	233 366	438	588 800	102 878	248	421 800	45 772	258	304 907	78 793						77 681	14 306 206	65 989 206	
EL SALVADOR		1 048	198 843	185 075	195	278 875	37 888				301	231 320	53 489	21	8 820	3 881	64 487	31 784	782 556	291 907	1 074 463	
EQUATEUR		1 485	86 400	126 290	782	1 207 620	148 274				165	123 600	28 580						1 417 520	300 114	1 717 634	
GUATEMALA		5 578	1 279 844	532 607	2 020	3 164 320	408 781				1 071	818 000	206 328	72	18 440	12 734	433 441	102 297	6 718 046	1 262 745	6 978 790	
HONDURAS		1 350	176 600	150 082	630	850 600	196 758				80	64 000	14 348						1 680 000	32 278	2 942 000	
MEXIQUE																			80	18 000	9 000	
NICARAGUA		11 787	1 328 878	840 828	80	108 000	24 858				2 620	1 848 364	454 614	108	27 180	14 878	1 205 881	414 807	4 820 163	1 850 098	6 370 239	
PARAGUAY					822	1 315 200	1 460 283													1 315 200	1 460 283	
PEROU		51 956	4 985 844	4 365 072	3 148	4 618 620	826 138				4 140	3 429 085	648 378	252	88 040	42 181	2 884 068	881 798	15 983 855	8 873 635	22 765 180	
PEROU		78 080	8 545 849	7 647 294	8 815	12 986 378	3 261 828				8 882	7 961 228	1 887 894	883	164 768	101 763	8 528 778	1 878 165	35 858 885	14 168 880	48 818 989	
PEROU		26 910	3 449 770	3 348 340							828	498 308	62 897	1 500	459 000	225 300	1 255 416	208 378	3 853 068	3 846 813	9 487 702	
AMERIQUE LATINE Total																						
ASIE	AFGHANISTAN																					
	ARMENIE																					
	BANGLADESH	32 136	3 829 840	4 895 843	80	94 380	13 806				1 509	1 060 800	228 000	18	4 880	3 267	1 058 084	401 498	8 138 184	5 338 014	11 477 178	
	BHOUTAN																		100 000	23 953	124 453	
	CHINE	27 500	3 437 500	2 220 828															6 600 000	8 637 800	2 220 828	
	INDE	1 258	101 760	85 521	780	1 105 518	134 488				435	333 300	68 882	812	185 240	78 885	1 820 851	400 707	3 626 688	828 801	4 455 270	
	NEPAL	8 000	1 125 000	1 350 000							860	455 000	87 500	200	80 000	30 000	1 483 500	514 750	3 135 500	1 962 250	5 125 750	
	PAKISTAN										120	86 000	24 880						113 010	34 883	147 893	
	SRI LANKA																		109 500	64 780	174 280	
	THAILANDE	4 876	347 744	181 0																		

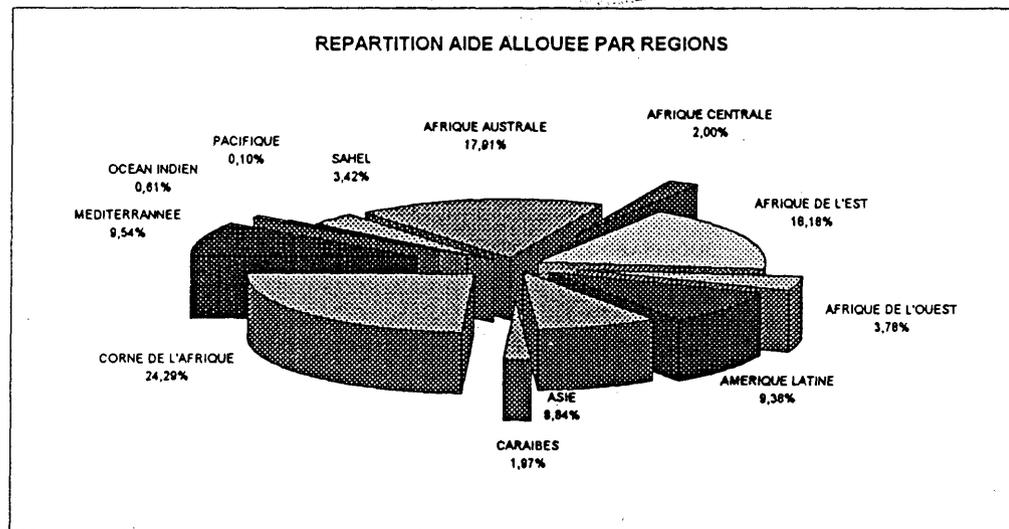
REPARTITION DES ALLOCATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE DIRECTE ET INDIRECTE PAR REGION

REGION	PAYS	CEREALES			LAIT EN POUVRE			BUTTEROIL			HUILE VEGETALE			BUCRE			AUTRE		Total		General	
		Quantité	Produit	Transport	Quantité	Produit	Transport	Quantité	Produit	Transport	Quantité	Produit	Transport	Quantité	Produit	Transport	Valeur	Transport	Produit	Transport		
		Tonnes	Ecus	Ecus	Tonnes	Ecus	Ecus	Tonnes	Ecus	Ecus	Tonnes	Ecus	Ecus	Tonnes	Ecus	Ecus	Ecus	Ecus	Ecus	Ecus		
OCEAN INDIEN Total		12 107	1 314 700	821 791	480	714 900	187 811				180	134 550	85 230	72	18 440	18 521	77 753	80 422	2 281 343	953 775	3 215 118	
PACIFIQUE	MALAISIE	765	95 825	114 750										29	8 700	4 350			104 325	118 100	223 425	
	PAPOUASIE NELLE GUINEE	624	78 000	93 800															188 360	115 675	304 025	
PACIFIQUE Total		1 389	173 825	208 350							1	360	75					110 000	32 000	282 675	234 775	527 450
SAHEL	BURKINA FASO	993	130 449	66 295	645	1 011 240	226 631				995	748 428	209 675	10	6 730	3 298	452 002	118 518	2 346 850	620 417	2 967 267	
	CAP VERT	5 000	525 000	175 000	645	1 033 600	114 020				1 400	1 027 800	175 000						2 586 200	464 020	3 050 220	
	GAMBIE	518	25 920	38 643	45	80 750	8 188				30	24 000	8 249						110 870	54 060	164 730	
	MALI	1 420	187 818	55 833	183	230 800	47 141				15	12 000	5 191	22	7 552	7 588	45 348	27 841	489 518	143 594	627 110	
	MAURITANIE	19 850	2 481 250	2 038 027	1 294	2 068 800	202 474				350	106 000	52 500	350	106 000	52 500	190 000	38 000	4 848 050	2 332 001	7 177 051	
	NIGER	2 403	406 430	162 821	1 042	1 853 925	204 025				543	408 800	130 845	36	8 720	7 903	226 265	59 120	3 708 140	664 714	3 270 854	
	TCHAD				289	482 400	51 010				412	308 000	80 957						771 400	131 967	903 367	
SAHEL Total		30 184	3 756 865	2 537 619	4 124	6 521 515	854 469				3 385	2 528 828	607 617	418	128 002	89 288	813 615	241 478	13 848 826	4 310 773	18 160 599	
Grand Total		1 317 639	164 586 186	140 588 069	32 136	48 684 354	7 549 982	1 000	1 700 000	176 501	80 314	48 568 988	10 768 065	14 880	4 467 677	2 448 184	73 454 475	30 163 088	339 459 690	191 886 889	531 148 579	

Et

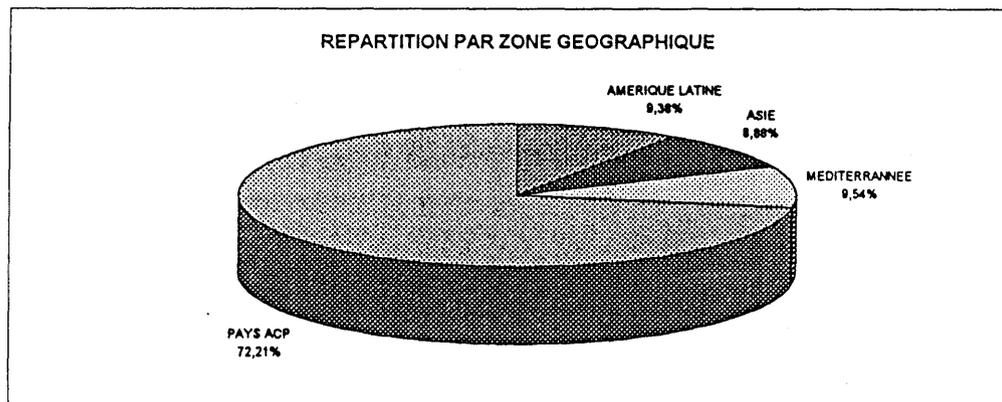
**SYNTHESE DES ALLOCATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE  
PAR REGION ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE**

REGIONS	Valeur Allouée (ECU)	%
AFRIQUE AUSTRALE	95 142 139	17,91%
AFRIQUE CENTRALE	10 604 882	2,00%
AFRIQUE DE L'EST	96 568 277	18,18%
AFRIQUE DE L'OUEST	20 101 842	3,78%
AMERIQUE LATINE	49 819 696	9,38%
ASIE	46 931 818	8,84%
CARAIBES	10 437 965	1,97%
CORNE DE L'AFRIQUE	128 991 412	24,29%
MEDITERRANEE	50 648 381	9,54%
OCEAN INDIEN	3 215 118	0,61%
PACIFIQUE	527 450	0,10%
SAHEL	18 160 599	3,42%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>531 149 679</b>	<b>100,00%</b>



74

ZONE GEOGRAPHIQUE	Valeur Allouée (ECU)	%
AMERIQUE LATINE	49 819 696	9,38%
ASIE	47 155 243	8,88%
MEDITERRANEE	50 648 381	9,54%
PAYS ACP	383 526 259	72,21%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>531 149 679</b>	<b>100,00%</b>



**REPARTITION DES ALLOCATIONS D'AIDE ALIMENTAIRE DIRECTE ET INDIRECTE PAR REGION  
(AVEC REPARTITION PAR ORGANISME)**

REGIONS	MONTANTS ALLOUES											
	TOTAL	%	AIDE DIRECTE		AIDE INDIRECTE							
				%	CICR	ONG	UNHCR	FICR	UNRWA	WFP	TOTAL	%
AFRIQUE AUSTRALE	95 142 139	17,91%	46 201 220	28,12%	2 384 470	14 578 230		2 300 000		29 678 219	48 940 919	13,34%
AFRIQUE CENTRALE	10 604 882	2,00%			274 338	5 526 894	265 900			4 537 750	10 604 882	2,89%
AFRIQUE DE L'EST	96 568 277	18,18%	43 676 000	26,59%	24 190 110	14 435 099	3 116 700			11 150 368	52 892 277	14,42%
AFRIQUE DE L'OUEST	20 101 842	3,78%	500 000	0,30%	149 490	5 925 082	79 200			13 448 070	19 601 842	5,34%
AMERIQUE LATINE	49 819 696	9,38%	17 064 920	10,39%		26 507 385	2 375			6 245 016	32 754 776	8,93%
ASIE	46 931 818	8,84%	6 100 000	3,71%	2 253 689	6 680 885	1 459 200			30 438 044	40 831 818	11,13%
CARAIBES	10 437 965	1,97%				8 438 793	1 575			1 997 597	10 437 965	2,85%
CORNE DE L'AFRIQUE	128 991 412	24,29%	28 285 000	17,22%	322 139	66 806 772	669 100	3 780 000		29 128 401	100 706 412	27,45%
MEDITERRANEE	50 648 381	9,54%	19 000 000	11,57%		6 492 600	2 619 750		15 490 078	7 045 953	31 648 381	8,63%
OCEAN INDIEN	3 215 118	0,61%	1 550 000	0,94%		1 653 973				11 145	1 665 118	0,45%
PACIFIQUE	527 450	0,10%					527 450				527 450	0,14%
SAHEL	18 160 599	3,42%	1 902 600	1,16%		3 719 512	2 014 750			10 523 737	16 257 999	4,43%
Grand Total	531 149 579	100,00%	164 279 740	100,00%	29 574 236	160 765 225	10 756 000	6 080 000	15 490 078	144 204 300	366 869 839	100,00%



## CLASSEMENT DES PAYS PAR MONTANT ALLOUE

POSITION	PAYS	TOTAL ALLOUE	%	POSITION	PAYS	TOTAL ALLOUE	%	POSITION	PAYS	TOTAL ALLOUE	%	POSITION	PAYS	TOTAL ALLOUE	%
1	ETHIOPIE	75 449 681	14,20%	21	ALGERIE	7 520 793	1,42%	41	SIERRA LEONE	1 732 061	0,33%	61	GUINEE BISSAU	410 139	0,08%
2	RWANDA	47 554 254	8,95%	22	MAURITANIE	7 177 051	1,35%	42	EQUATEUR	1 717 634	0,32%	62	REPUBLIQUE DOMINICAINE	387 127	0,07%
3	ANGOLA	44 762 970	8,43%	23	TANZANIE	7 066 831	1,33%	43	SOMALIE	1 470 070	0,28%	63	LESOTHO	358 354	0,07%
4	MALAWI	30 685 468	5,78%	24	GUATEMALA	6 978 790	1,31%	44	BENIN	1 295 036	0,24%	64	PAPOUASIE NELLE GUINEE	304 025	0,06%
5	ERITHREE	30 009 066	5,65%	25	NICARAGUA	6 370 239	1,20%	45	BOTSWANA	1 183 502	0,22%	65	MAROC	291 959	0,05%
6	PEROU	22 837 190	4,30%	26	ZIMBABWE	5 335 223	1,00%	46	SWAZILAND	1 171 500	0,22%	66	CONGO	265 900	0,05%
7	SOUDAN	21 868 847	4,12%	27	NEPAL	5 125 750	0,97%	47	GUYANE (ETAT)	1 098 753	0,21%	67	MEXIQUE	238 150	0,04%
8	KENYA	16 388 173	3,09%	28	INDE	4 455 270	0,84%	48	EL SALVADOR	1 074 462	0,20%	68	MALAISIE	223 425	0,04%
9	WEST BANK & GAZA	15 490 078	2,92%	29	NIGER	3 270 854	0,62%	49	CENTRAFRIQUE	920 000	0,17%	69	DJIBOUTI	193 748	0,04%
10	EGYPTE	15 359 090	2,89%	30	MADAGASCAR	3 133 028	0,59%	50	TCHAD	903 367	0,17%	70	GAMBIE	164 730	0,03%
11	BURUNDI	13 711 829	2,58%	31	HONDURAS	3 054 459	0,58%	51	JAMAIQUE	898 844	0,17%	71	PAKISTAN	147 893	0,03%
12	LIBERIA	13 338 671	2,51%	32	CAP VERT	3 050 220	0,57%	52	CHILI	797 425	0,15%	72	COLOMBIE	133 195	0,03%
13	CHINE	11 758 126	2,21%	33	BURKINA FASO	2 967 267	0,56%	53	YEMEN NORD & Y	685 215	0,13%	73	DOMINIQUE	127 697	0,02%
14	MOZAMBIQUE	11 524 972	2,17%	34	JORDANIE	2 922 645	0,55%	54	MALI	627 110	0,12%	74	BHOUTAN	124 453	0,02%
15	BANGLADESH	11 477 178	2,16%	35	PARAGUAY	2 775 483	0,52%	55	THAILANDE	579 478	0,11%	75	NAMIBIE	120 150	0,02%
16	UGANDA	9 769 933	1,84%	36	GHANA	2 314 251	0,44%	56	SENEGAL	500 000	0,09%	76	COTE D'IVOIRE	94 650	0,02%
17	AFGHANISTAN	9 497 702	1,79%	37	VIETNAM	2 181 753	0,41%	57	SRI LANKA	483 800	0,09%	77	COMORES	82 090	0,02%
18	ZAIRE	9 418 982	1,77%	38	ZAMBIE	2 077 257	0,39%	58	LIBAN	461 485	0,09%	78	BOLIVIE	53 295	0,01%
19	TUNISIE	8 602 331	1,62%	39	CUBA	1 989 170	0,37%	59	TOGO	417 034	0,08%	79	BELIZE	1 575	0,00%
20	HAITI	7 923 969	1,49%	40	BRESIL	1 800 204	0,34%	60	ARMENIE	415 200	0,08%				
TOTAUX		427 428 510	80,47%			81 566 538	15,36%			18 431 976	3,47%			3 722 555	0,70%
													TOTAL GENERAL	531 149 579	100,00%

**REPARTITION DE L'AIDE DIRECTE ET INDIRECTE MOBILISEE  
PAR TYPE DE MOBILISATION**

TYPE DE MOBILISATION	CEREALES			
	Quantité	Valeur	%	%
	Tonnes	Ecus	Tonnes	Ecus
Marché Européen	762 298	105 168 752	63,91%	62,89%
Actions Triangulaires	430 402	62 049 780	36,09%	37,11%
<b>Grand Total</b>	<b>1 192 699</b>	<b>167 218 532</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

TYPE DE MOBILISATION	LAIT EN POUDRE			
	Quantité	Valeur	%	%
	Tonnes	Ecus	Tonnes	Ecus
Marché Européen	28 709	46 388 164	99,10%	99,10%
Actions Triangulaires	260	419 346	0,90%	0,90%
<b>Grand Total</b>	<b>28 969</b>	<b>46 807 510</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

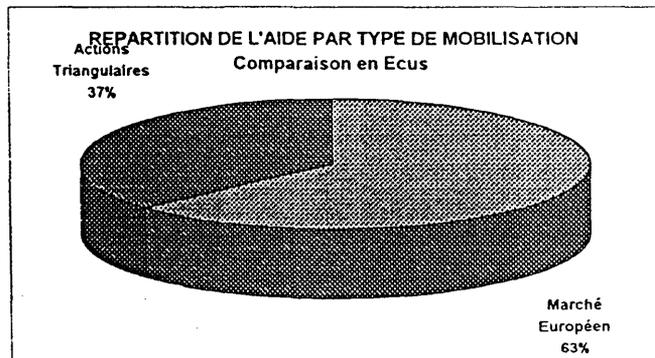
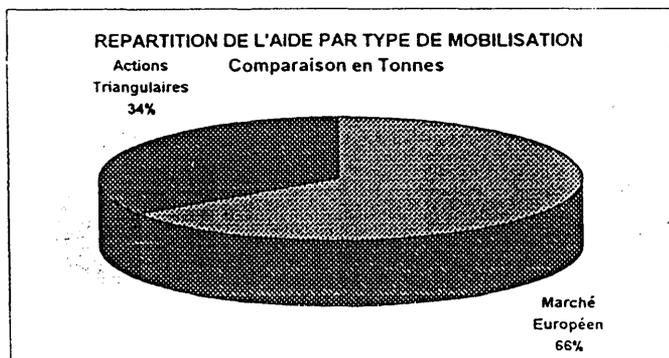
TYPE DE MOBILISATION	BUTTEROIL			
	Quantité	Valeur	%	%
	Tonnes	Ecus	Tonnes	Ecus
Marché Européen	752	1 276 465	100,00%	100,00%
Actions Triangulaires			0,00%	0,00%
<b>Grand Total</b>	<b>752</b>	<b>1 276 465</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

TYPE DE MOBILISATION	HUILE VEGETALE			
	Quantité	Valeur	%	%
	Tonnes	Ecus	Tonnes	Ecus
Marché Européen	42 294	31 257 641	79,02%	82,58%
Actions Triangulaires	11 226	6 591 692	20,98%	17,42%
<b>Grand Total</b>	<b>53 520</b>	<b>37 849 332</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

TYPE DE MOBILISATION	SUCRE			
	Quantité	Valeur	%	%
	Tonnes	Ecus	Tonnes	Ecus
Marché Européen	13 477	4 624 618	91,57%	92,48%
Actions Triangulaires	1 241	375 813	8,43%	7,52%
<b>Grand Total</b>	<b>14 718</b>	<b>5 000 431</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

TYPE DE MOBILISATION	AUTRE	
	Valeur	%
	Ecus	Ecus
Marché Européen	6 496 339	12,81%
Actions Triangulaires	44 200 496	87,19%
<b>Grand Total</b>	<b>50 696 835</b>	<b>100,00%</b>

TYPE DE MOBILISATION	TOTAL			
	Quantité	Valeur	%	%
	Tonnes	Ecus	Tonnes	Ecus
Marché Européen	847 530	195 211 979	65,67%	63,21%
Actions Triangulaires	443 129	113 637 127	34,33%	36,79%
<b>Grand Total</b>	<b>1 290 659</b>	<b>308 849 106</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>



ISSN 0254-1491

COM(95) 452 final

# DOCUMENTS

FR

11

---

N° de catalogue : CB-CO-95-494-FR-C

ISBN 92-77-93896-X

---

Office des publications officielles des Communautés européennes

L-2985 Luxembourg